

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES ET INTERVENTIONS RÉGIONALES**

Par

MARILYN EMOND

B.Sc.

**EXERCICE DU POUVOIR ET INTÉRÊTS DES FEMMES : UNE ANALYSE DES
OPINIONS DES REPRÉSENTANTES SIÉGEANT À DES INSTANCES DE
GOUVERNANCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Avril 2010

RÉSUMÉ

Plusieurs revendications des groupes de femmes et dossiers de condition féminine se sont déplacés vers de nouveaux espaces politiques. En effet, la réorganisation de l'État québécois entraîne des changements stratégiques pour les femmes et les groupes de femmes puisque les milieux régionaux et locaux sont davantage sollicités pour orienter les interventions de l'État. Ils doivent cibler leurs priorités et veiller sur les programmes pour stimuler et favoriser le développement des régions, en privilégiant la concertation des acteurs. Les femmes doivent donc investir ces nouveaux lieux de pouvoir, si elles veulent participer à l'élaboration des interventions des instances et de l'État.

Pour en savoir davantage sur la participation des femmes aux instances locales et régionales, cette recherche vise à connaître l'opinion des représentantes siégeant aux instances de gouvernance de l'Abitibi-Témiscamingue en ce qui concerne leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes. Elle examine leur opinion selon quatre principaux éléments soutenus par un cadre d'analyse. Ces éléments sont la conception démocratique ainsi que la responsabilité représentative des intérêts des femmes, les actions mises en œuvre par les représentantes et les arguments pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances.

Pour obtenir les résultats, la parole a été donnée aux femmes. Dix représentantes provenant de différentes instances locales et régionales ont été interviewées afin de mieux comprendre l'exercice de leur pouvoir politique en ce qui concerne les intérêts des femmes.

L'auteure montre que trois tendances caractérisent l'exercice du pouvoir des représentantes interrogées. Ces tendances tiennent compte des quatre angles d'analyse et doivent être considérées avec quelques nuances. Différentes caractéristiques complètent ces tendances en fonction notamment de points communs et de divergences entre les représentantes. Ces dernières se révèlent en fonction des actions mises en œuvre par les représentantes dans le processus décisionnel et leurs caractéristiques socioprofessionnelles.

Ces résultats soulèvent quelques éléments nouveaux et plusieurs éléments à approfondir pour en savoir davantage sur la participation des femmes dans les instances. En fait, ils viennent aux mêmes conclusions ou presque que d'autres travaux élaborés depuis 1995 à la suite de la ré organisation de l'État, pour faire en sorte que les interventions de l'État et de ses instances locales et régionales mènent à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de l'ensemble de la population. Ces conclusions mettent l'accent sur le rôle

complémentaire que doivent jouer les différents intervenants et intervenantes concernés par le développement des régions et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la société québécoise.

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier les femmes qui ont accepté si généreusement de participer à ce projet de recherche. Grâce à leur confiance et aux contenus riches d'expériences qu'elles ont partagés, j'ai pu réaliser le projet souhaité. Je remercie plus particulièrement ma directrice de recherche, Marielle Tremblay. Avec patience, elle m'a guidée et m'a supportée dans ce processus parfois périlleux. Avec son respect de mon autonomie ainsi que sa confiance en mon projet et en mes capacités de le réaliser, j'ai atteint mes objectifs. Aussi, je remercie toutes les personnes liées à mon apprentissage à la maîtrise en études et interventions régionales : professeurs (es), directeur de programme, étudiants (es) et autres personnels de soutien. D'ailleurs, je salue les belles amitiés développées durant mes études : Geneviève, Manu, François et Valérie.

Maintenant, je tiens à remercier tout mon entourage pour son encouragement, son écoute et sa compréhension. Je veux remercier sincèrement tous les membres de ma famille. Vous avez contribué à me façonner une personnalité pleine de détermination qui m'a aidée à persévérer dans mon projet et à le mener à terme. Pour tous les sacrifices qu'ont occasionné mes études, merci de m'avoir encouragée, de m'avoir offert tout le support moral dont j'avais besoin et d'avoir accepté les conditions sous-jacentes à l'atteinte de mes objectifs.

Merci aussi à tous ceux et celles qui ont croisé mon chemin. Vous m'avez parfois encouragée, orientée sur des pistes, fait réfléchir, inspiré confiance, etc. Merci à mon employeur de m'avoir permis et encouragée à poursuivre la réalisation de ce mémoire, en m'accordant le temps dont j'avais besoin pour le faire. Enfin, je salue toutes les personnes qui font en sorte de répondre aux besoins des individus en respectant leur individualité.

Vous contribuez à faire évoluer l'humanité pour que tous puissent atteindre ce à quoi ils aspirent.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	i
Remerciements.....	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux	ix
Liste des abréviations	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 –Les éléments théoriques	8
1.1 Le questionnement théorique sur la participation des femmes aux institutions démocratiques	8
1.1.1 La participation des femmes et les obstacles à leur participation.....	8
1.1.2 Le rôle de la socialisation dans les conceptions du pouvoir.....	10
1.1.3 Les stratégies pour augmenter la participation des femmes	12
1.2 Le cadre d'analyse	15
1.2.1 Les conceptions féministes de la démocratie	16
1.2.1.1 La conception libérale	16
1.2.1.2 La conception participative	18
1.2.1.3 La conception plurielle	20
1.2.2 La responsabilité représentative	22
1.2.3 Les outils pour influencer le processus décisionnel	26
1.2.4 Les arguments pour justifier la représentation des femmes	27
CHAPITRE 2 – Les éléments méthodologiques	31

2.1 Le cas d'étude : les femmes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	31
2.1.1 Le cadre socio-économique.....	31
2.1.2 Les caractéristiques de la population féminine.....	32
2.1.3 Les instances locales et régionales	34
2.2 Les entrevues individuelles semi-dirigées.....	35
2.2.1 L'échantillon.....	35
2.2.2 Le déroulement des entrevues	38
2.2.3 Le schéma d'entrevue.....	39
2.3. L'analyse et l'interprétation des résultats.....	39
2.4 Les limites de l'étude.....	41
 CHAPITRE 3 – Les conceptions de la démocratie des représentantes	45
3.1 La conception de l'individu.....	48
3.2 Le type d'intérêt et le traitement des intérêts	49
3.2.1 La démocratie plurielle.....	49
3.2.2 La démocratie plurielle/participative.....	53
3.2.3 La démocratie libérale	55
 CHAPITRE 4 –La responsabilité représentative des représentantes	58
4.1 Les syndromes du « pas moi » et de la « reine-abeille ».....	60
4.2 Le syndrome de la « féministe discrète »	64
4.3 La « féministe »	67
 CHAPITRE 5 –Les actions mises en œuvre dans les pratiques des représentantes....	71
5.1 Les moyens	72
5.1.1 Les moyens formels.....	72
5.1.2 Les moyens informels.....	74
5.2 La préparation à la décision et la prise de décision	79

5.3 La considération des intérêts des femmes	81
5.4 Les obstacles dans le processus décisionnel.....	83
CHAPITRE 6 – La place et le rôle des femmes dans les instances	89
6.1 L'argument de la proportionnalité.....	91
6.2 L'argument des valeurs et des comportements particuliers	92
6.3 L'argument utilitaire.....	93
6.4 L'argument des intérêts et des besoins particuliers.....	96
CHAPITRE 7– La participation des représentantes aux instances de gouvernance de l'Abitibi-Témiscamingue	102
7.1 Les opinions des représentantes	102
7.1.1 La tendance libérale sans responsabilité représentative des intérêts	103
7.1.2 La tendance plurielle avec responsabilité représentative discrète.....	107
7.1.3 La tendance plurielle féministe	111
7.2 La synthèse finale	113
CONCLUSION	118
BIBLIOGRAPHIE	122
ANNEXE I – Caractéristiques socioprofessionnelles des informatrices	131
ANNEXE II – Caractéristiques des informatrices : la tendance libérale sans responsabilité représentative	132
ANNEXE III – Caractéristiques des informatrices : la tendance plurielle avec responsabilité représentative discrète.....	133
ANNEXE IV – Caractéristiques des informatrices : la tendance plurielle féministe	135
ANNEXE V – Schémas d'entrevue	136
ANNEXE VI – Déclaration de consentement des répondantes.....	145

ANNEXE VII – Codes et catégories des entrevues.....	151
ANNEXE VIII – Région de l’Abitibi-Témiscamingue.....	153

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des femmes interrogées selon le type d'instance et le mode d'accésion	37
Tableau 2 : Les conceptions féministes de la démocratie	47
Tableau 3 : Les types de syndrome	60
Tableau 4 : Les moyens formels.....	74
Tableau 5 : Les moyens informels	78
Tableau 6 : La préparation à la décision et de la prise de décision	80
Tableau 7 : La considération des intérêts	83
Tableau 8 : Les arguments pour justifier la place et le rôle des femmes	90
Tableau 9 : Caractéristiques communes et divergentes des informatrices de la tendance libérale sans responsabilité représentative.....	105
Tableau 10 : Caractéristiques communes et divergentes des informatrices de la tendance plurielle avec responsabilité représentative discrète	109
Tableau 11 : Caractéristiques communes et divergentes des informatrices de la tendance plurielle féministe	113

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ASSS** : Agence de la santé et des services sociaux
CLD : Centre local de développement
CLE : Centre local d'emploi
CPMT : Commission des partenaires du marché du travail
CRD : Conseil régional de développement
CRE : Conférence régionale des élus
CRPMT : Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF : Conseil du statut de la femme
MRC : Municipalité régionale de comté
RFAT : Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
RSSS : Régie régionale de la santé et des services sociaux

INTRODUCTION

À partir de la Seconde Guerre mondiale, le Canada devient un État interventionniste sur les plans social et économique. Le Québec s'insère dans ce courant au début des années 1960. Cet État interventionniste était vu comme un allié par les groupes de femmes. En effet, leurs objectifs étaient centrés, « sur la lutte aux inégalités, dont les femmes étaient victimes et sur la redistribution de la richesse privée et collective » (Lafontaine 1995, 48). C'est pourquoi, ils faisaient appel à l'État pour qu'il intervienne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, « par l'intermédiaire de la loi ou autrement pour que cessent les injustices et les agressions envers les femmes, pour que leurs droits soient respectés » (Lafontaine 1995, 48). La structure et le rôle de l'État permettaient donc aux groupes de femmes d'exiger de l'État qu'il intervienne davantage en exerçant un contrôle ou une régulation (Lafontaine 1995, 48).

Plusieurs mesures sociales et économiques caractérisaient cet État interventionniste québécois. Sur le plan économique, il jouait un rôle de levier du développement avec la création de différentes sociétés d'État et la nationalisation de l'hydroélectricité. Il instaurait aussi des mesures économiques pour les entreprises comme les exemptions fiscales et les subventions ; c'est une période qui est souvent caractérisée comme le « Québec inc. ». Sur le plan social, l'État québécois était sous l'influence des principes d'égalité des chances et de justice sociale ; ce qui l'amenait, « à assumer le leadership principal dans les politiques sociales en général et les services sociaux en particulier » (Vaillancourt 1986, 10). Il mettait en place des politiques en matière d'emploi, de santé, d'éducation, d'environnement, de la famille, etc., dans une perspective de justice distributive (Dufresne 1995, 161-162).

Au début des années 1980 commence la réorganisation de l'État sous l'influence d'un nouveau courant idéologique qui prend de plus en plus d'ampleur au sein des sociétés

occidentales, notamment dans les pays anglo-saxons. Ce courant est le néolibéralisme. L'idéal auquel prétend ce courant, « c'est la société de marché autorégulée accompagnée d'un État minimal du type agence de protection » (Bernard 1997, 19). Il exerce une influence sur plusieurs aspects des sociétés, particulièrement au niveau de la gestion et de l'organisation de l'État. Cela est lié aussi aux difficultés financières éprouvées par les gouvernements interventionnistes, « il y avait, semble-t-il, une belle unanimité de vue entre les dirigeants de l'époque, [...] quant à la nécessité de mettre un terme aux dépenses excessives des gouvernements » (Gélinas 2002, 224).

La réorganisation de l'État québécois se concrétise par un retrait des interventions qui le caractérisait jadis. Elle s'explique par différentes justifications instrumentales qui se résument par l'incapacité des structures existantes à exercer diverses fonctions. Cette incapacité est reliée à l'idée de réduire les dépenses et la taille de l'État afin de réorganiser celle-ci (Gélinas 2002, 224). Comme le mentionne Vaillancourt en rapportant les résultats de trois comités mandatés par le gouvernement :

L'État québécois souffrirait d'un grave problème d'obésité : il aurait pris l'habitude, depuis la Révolution tranquille, d'intervenir trop massivement dans le développement économique et social [...] l'État doit viser à redevenir svelte en se départissant d'un certain nombre d'organismes et en se désengageant de services (Vaillancourt 1986 : 4)

Ces services devraient être transférés à un autre palier de pouvoir public, c'est-à-dire le local et le régional (Vaillancourt 1986, 5).

La mondialisation et ses effets sur le plan local font aussi partie des facteurs menant à cette transition politique, car le local devient un palier de plus en plus important dans l'organisation et la gestion de l'État. Ce changement est aussi idéologique ; il s'explique par une confiance plus faible de la population envers l'État. L'État québécois est perçu comme étant de moins en moins apte à résoudre les problèmes, voire à rendre des services.

Alors, il y a une contestation de son rôle qui remet en cause les rapports entre les divers paliers de gouvernement (Gélinas 2002, 225-226).

Le retrait de l'État interventionniste s'est réalisé en deux grandes phases. La première se situe entre 1982 et 1990 et l'autre de 1990 à 2002. La première est marquée notamment par la reconfiguration de la carte des régions administratives du Québec et l'implantation des Municipalités régionales de comté ; cela avait pour but, « de servir de territoire uniforme pour la gestion publique de programmes centraux et favoriser par le fait même la régionalisation des activités gouvernementales » (Proulx 2002, 143-144), et permettait aussi au gouvernement de se rapprocher de la population afin d'établir un lien avec elle par la présence des ministères et organismes publics.

La deuxième phase se caractérise par diverses réformes pour soutenir le processus de régionalisation entrepris par l'État et pour supporter la présence des ministères dans les régions et les municipalités, par exemple, la *Réforme du partage des responsabilités Québec-municipalités*, la *Politique gouvernementale en matière de développement régional*, la mise sur pied des régies régionales de la santé et des services sociaux, la *Politique de développement de la main-d'œuvre* et la *Politique de soutien au développement local et régional*. Ces deux dernières ont pour but de rapprocher l'action du gouvernement des citoyens en réaffirmant le rôle d'une instance régionale et en créant la seconde instance, c'est-à-dire les conseils régionaux de développement et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

Ce changement de rôle est souvent qualifié comme un désengagement des services et des responsabilités que l'État assumait en tant qu'État interventionniste. Ce désengagement de l'État s'effectue par une décentralisation et une déconcentration des services vers les régions et vers les citoyennes et les citoyens. Les réformes nommées précédemment caractérisent ce désengagement (Masson 2001, 89-90). Elles sont venues modifier les structures de gouvernance dans les régions, où de nouvelles instances de pouvoir ont été

créées, « nouvelles instances intermédiaires de coordination et de concertation entre le ou la citoyenne utilisatrice, la ville ou la municipalité et l'État québécois » (Durantaye 1995, 142). Ces instances ont pour objectif d'être un lieu où une interaction est visée entre les divers acteurs locaux et régionaux avec les différents paliers de l'État. Elles servent d'intermédiaire pour mieux rapprocher l'État des citoyennes et des citoyens.

Cette nouvelle structuration de l'État entraîne des changements stratégiques pour les femmes et les groupes de femmes. Plusieurs revendications des groupes de femmes et dossiers de condition féminine se sont déplacés vers de nouveaux espaces politiques. Désormais, les milieux régionaux et locaux doivent cibler leurs priorités et veiller sur les programmes mis en place pour stimuler et favoriser le développement des régions en favorisant la concertation des acteurs. Alors, les femmes et les groupes de femmes doivent donc ajuster leurs stratégies en considérant ces lieux d'échanges afin d'influencer les orientations et les interventions de l'État, ainsi que les instances.

Pour veiller à la considération des réalités des femmes, leur représentation dans les instances locales et régionales est une façon de s'assurer de leur participation et de leur collaboration à la définition des priorités et des interventions de l'État. Elles doivent profiter de cette opportunité afin d'exprimer leurs idées sur les différents aspects du développement de la société et de prendre en compte les intérêts des femmes pour guider les interventions de l'État dans les régions du Québec. Par ailleurs, l'État mise sur l'augmentation du nombre des femmes dans ces structures locales et régionales pour favoriser la considération de leurs intérêts.

Quelle est la contribution des représentantes des instances de gouvernance à la prise en compte des intérêts des femmes? Selon différentes théories, elle ne serait pas la même pour toutes les femmes en raison notamment des différences quant à leur conception du pouvoir et de la perception de leur rôle de représentante.

D'abord, plusieurs théories mentionnent que l'augmentation de la représentation des femmes entraîne une transformation de la culture politique par les valeurs des femmes ; ce qui favorise aussi la considération de leurs intérêts (Maillé 2007; Masson 2001). Toutefois, la présence de femmes ne garantit pas que la considération de leurs intérêts sera favorisée (Masson 2001, 107).

Présumer que les femmes injecteraient automatiquement dans les débats politiques une vision plus « globale » de la vie en société ou une éthique de la sollicitude c'est, pour les auteures féministes poststructuralistes, ramener toutes les femmes en politique soit à une vision idéalisée de la féminité ou de la maternité, soit plus largement « réduire l'exercice de la citoyenneté à l'expression d'une seule identité sociale » (Masson 2001, 107)

De son côté, Phillips a considéré la représentation des intérêts des femmes exercée par les femmes, qui se sont engagées en politique pour construire sa théorie « *engendering democracy* »¹. Selon elle, les femmes favorisent les idéaux démocratiques de sa théorie, car la socialisation des femmes les amène à avoir une relation différente avec le monde, donc une façon différente d'aborder les intérêts des individus. Cette approche est différente de celle des hommes qui, pour leur part, se fait en fonction des intérêts spécifiques des individus :

On prétend que l'expérience et les intérêts des femmes dépassent cela, en raison d'abord que l'engagement mené par les femmes sur la reproduction les amène à se définir elles-mêmes en termes plus relationnels. Ce n'est pas une question de représentation d'intérêts spécifiques [...] les besoins des femmes englobent les intérêts politiques en entier (Phillips 1991, 70-71).²

Cependant, l'idée qu'il y aurait des qualités spécifiques aux femmes ou à leur relation avec le monde est risquée comme argumentaire (Phillips 1991, 70-71). En fait, elle correspond à l'approche basée sur les valeurs et la culture des femmes qui s'appuie sur l'idée de reproduction ou de maternité provenant du courant essentialiste. Celui-ci valorise

¹ Phillips, Anne. 1991. *Engendering Democracy*. Pennsylvania: Pennsylvania State University Press, 183 p.

² Traduction libre.

notamment les qualités et aptitudes des femmes liées à leurs caractéristiques biologiques. C'est à cet égard que Phillips trouve risqué d'utiliser ce type d'argument.

Elle propose donc qu'il est plus important de se concentrer d'abord sur la présence des représentantes dans les institutions politiques pour favoriser les intérêts des femmes parce que les représentantes sont préoccupées par les intérêts des femmes indépendamment de leur style de représentation politique (Tremblay 1999, 14). Toutefois, elle nuance son propos en précisant qu'il ne faut pas insister sur l'idée que les femmes représentent automatiquement toutes les femmes, car il y aurait des différences entre elles. C'est dans la coexistence de la présence des femmes et des hommes, ainsi que les échanges sur leurs idées, que réside la solution à la sous-représentation et à la considération des réalités des femmes (Tremblay 1999, 14).

Pour sa part, Mouffe³ propose une autre approche au dilemme rencontré par ces deux courants. La présence des femmes en politique n'est plus une question de représentation d'intérêts de femmes, mais une représentation selon une perspective féministe où s'articulent d'autres intérêts. Elle s'oppose aussi au courant essentialiste en soutenant que les individus ont des identités multiples. Alors, elle suggère que les femmes ont des identités plurielles qui ne sont pas communes à toutes les femmes, mais qui peuvent s'entrecouper entre elles ou avec d'autres citoyens et citoyennes. C'est pour cette raison qu'elle favorise une démocratie plurielle, où le type de représentation n'est plus spécifique à des groupes identitaires.

À la suite de la lecture de ces différentes approches, il appert que les représentantes dans les instances de gouvernance n'ont pas la même opinion quant à leur engagement pour favoriser les intérêts des femmes. Cela peut se vérifier par la conception qu'elles ont du pouvoir et par la perception de leur rôle face aux intérêts des femmes. C'est ce que nous

³ Mouffe, Chantal. 2000. « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle ». Dans, *Genre et politique, Débats et perspectives*, sous la dir. Thanh-Huyen, Ballmer-Cao, Veronique Mottier et Lea Siger. Gallimard, pp. 167-199.

tenterons de démontrer par une analyse de l'expérience de femmes siégeant à des instances de gouvernance en Abitibi-Témiscamingue.

Cette recherche a pour objectif de connaître l'opinion des représentantes des instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue concernant leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes. Pour ce faire, la méthode privilégiée est la recherche qualitative, car elle donne la parole à des représentantes afin d'examiner leurs expériences quant à leur conception du pouvoir, ainsi qu'à la perception de leur rôle de représentation des intérêts des femmes et de mieux connaître les moyens qu'elles utilisent pour influencer le processus décisionnel en faveur des intérêts des femmes. De façon plus générale, nous visons à en savoir davantage sur la participation des femmes dans les instances de gouvernance pour favoriser les intérêts des femmes dans les interventions de l'État et des instances locales et régionales.

Ce document relate tous les éléments de la recherche en sept chapitres. Le premier présente les éléments théoriques de la recherche et le deuxième les éléments méthodologiques. Pour leur part, les chapitres trois, quatre, cinq et six présentent les résultats de la recherche en fonction des entrevues semi-dirigées avec les représentantes et du cadre d'analyse retenu au premier chapitre. Le dernier chapitre présente l'analyse synthèse de la recherche, où les éléments des chapitres précédents sont mis en relation pour bien présenter les tendances qui se dégagent des opinions des représentantes des instances de gouvernance de l'Abitibi-Témiscamingue quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes.

CHAPITRE UN

LES ÉLÉMENTS THÉORIQUES

Dans ce chapitre, différents modèles, théories et concepts de recherche portant sur le thème de la participation des femmes au pouvoir sont présentés. Ils servent à établir les fondements du cadre d'analyse de la recherche pour interpréter les résultats visés par l'objectif principal de la recherche : connaître l'opinion des représentantes des instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes. Avant de les présenter, il est important de bien situer le contexte dans lequel s'inscrit la problématique de recherche⁴.

1.1 Le questionnement théorique sur la participation des femmes aux institutions démocratiques

1.1.1 La participation des femmes et les obstacles à leur participation

Plusieurs recherches ont montré que les femmes sont sous-représentées dans les instances nationales, régionales et municipales (Desrochers 1988; 1993; 2002; Durantaye 1995; Maillé 1990; Prévost 1988). En effet, malgré l'obtention du droit de vote des femmes en 1918 au palier fédéral et en 1940 au Québec, plusieurs années se sont écoulées avant que les femmes accèdent aux institutions démocratiques. C'est à la suite de la deuxième vague du mouvement féministe durant les années 70 qu'on observe une croissance de leur présence. Toutefois, celle-ci a toujours été minoritaire comparativement à celles des hommes.

⁴ Il est important de préciser que la revue de la littérature se concentre davantage sur des publications québécoises publiées durant les années 1990, car ce sujet suscitait beaucoup d'intérêts auprès des chercheuses et ces travaux sont toujours d'actualité.

Selon les travaux de Maillé, le mouvement féministe des première et deuxième vagues a permis l'émergence d'une certaine élite politique féminine au Québec (Maillé 1990). La première vague y a contribué par l'obtention du droit de vote et la deuxième par la transformation du rapport des femmes avec leur espace social et par des changements dans les rôles sociaux, comme l'accès au marché du travail et à la scolarité (Maillé 1990).

Malgré cela, les femmes sont toujours sous-représentées dans les institutions démocratiques. Prenons l'exemple de la situation sur le plan local, le nombre de mairesses est beaucoup plus faible que celui des maires. La proportion de mairesses était de 1,5 % en 1980, de 11,6 % en 2002⁵ et de 13,6 % en 2005⁶. En ce qui concerne la proportion des conseillères municipales, elle était de 3,8 % en 1980, de 24,5 % en 2003⁷ et de 26,6 % en 2005⁸. Depuis 2000, leur nombre stagne. Maillé concluait ses travaux en prévoyant que le nombre de femmes dans les institutions politiques plafonnerait durant plusieurs années, car des obstacles dans les structures politiques seraient toujours présents (Maillé 1990). Toutefois, il est intéressant de souligner que depuis 2003, le gouvernement libéral du Québec maintient un conseil de ministres paritaire.

La principale conséquence de la sous-représentation des femmes identifiée par certaines recherches est qu'elle ne favorise pas la considération des intérêts et réalités des femmes. De plus, elle ne reconnaît pas leur réelle participation à la société au regard des

⁵ Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. 2003. *Mairesses et maires, conseillères et conseillers 2003. Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales*, Québec : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, p. 5.

⁶ Ministère des Affaires municipales et des Régions. 2005. *Profil des élus aux élections municipales de 2005 – Analyse préliminaire à l'échelle du Québec*, Québec : Ministère des Affaires municipales et des Régions [En ligne] http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/democratie/profil_elus.pdf (Page consultée le 20 novembre 2008)

⁷ Voir les statistiques du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, *Mairesses et maires, conseillères et conseillers 2003*, 2003.

⁸ Voir les statistiques du ministère des Affaires municipales et des Régions, *Profil des élus aux élections municipales de 2005*, 2005.

divers rôles sociaux qu'elles jouent dans le développement des régions (Marques-Pereira 1999; Masson 2001; Phillips 1991; Voyer et Latrière 1995).

Pour expliquer cette sous-représentation, des travaux ont identifié les différents obstacles rencontrés par les femmes (Desrochers 1994; 2002; Tardy 2002). Les constructions sociales qui définissent les rôles sociaux des femmes dans la sphère privée apparaissent comme le principal obstacle. Plusieurs facteurs sont liés à ces constructions sociales : la différence biologique, l'idéologie masculine, les comportements sociaux hommes/femmes différents selon leur socialisation, la division sexuelle des rôles et des tâches et l'infériorité socio-économique des femmes. En réalité, ce sont :

- des obstacles sociologiques (culture masculine du pouvoir, socialisation des femmes, préjugés et stéréotypes, etc.),
- des obstacles psychologiques (la confiance et l'estime de soi),
- des obstacles socio-économiques (situation socioprofessionnelle, scolarisation),
- des obstacles liés au système politique (les partis politiques, le processus électoral et le mode de scrutin uninominal à un tour et le financement des campagnes électorales), (Desrochers 1994).

Les constructions sociales expliqueraient aussi les différences entre les hommes et les femmes concernant leur conception du pouvoir.

1.1.2 Le rôle de la socialisation dans les conceptions du pouvoir

La conception du pouvoir des femmes se référerait davantage au consensus, à la sollicitude et à la responsabilité ; ce qui expliquerait aussi leur rapprochement avec le pouvoir d'influence, « lorsqu'une personne ou un groupe, par leur intervention ou leur ascendant, amènent d'autres personnes ou d'autres groupes à poser des actions qu'ils n'auraient pas posées autrement » (Desrochers 1994, 7). La conception du pouvoir des hommes se caractériserait davantage par la définition du pouvoir officiel, « il s'agit du pouvoir de décider pour une collectivité et de la capacité d'imposer ces décisions à travers

les institutions politiques démocratiques », il est le reflet du patriarcat selon Desrochers (Desrochers 1988, 3).

Cette distinction provient de leur socialisation différente, « la socialisation des femmes les encouragerait à s'ouvrir à leur environnement et à le prendre en considération ; les hommes seraient amenés, par leur socialisation, à développer des relations plus formelles avec autrui » (Desrochers 1994, 9). La culture patriarcale joue un rôle important dans cette socialisation des hommes et des femmes, « cette culture patriarcale, dont l'imaginaire est dominé par des mythes masculins, héros guerriers, prophètes et leaders charismatiques est prédominante dans le gouvernement de nos sociétés » (Burke 1998, 23). Cette culture a introduit des rôles respectifs aux deux sexes depuis plusieurs siècles, il est normal que les valeurs masculines et les valeurs féminines soient ancrées dans leur comportement et leurs rôles sociaux (Burke 1998, 23-24).

Cette différence dans leur conception du pouvoir entraînerait aussi une façon différente de représenter les intérêts. Les travaux de Phillips établissent une comparaison entre la représentation des femmes engagées politiquement avec celle des hommes. Les femmes agissent et pensent différemment des hommes. Elles mettent l'accent sur une représentation de groupe plutôt qu'une représentation de type individuel. Pour leur part, les hommes sont plus près de l'idée suivante, « les théories féministes sont en rupture complète avec cette idée [...] qu'elles décrivent comme étant centrée sur l'avantage de la contribution du gain individuel » (Phillips 1991, 70-71)⁹. Pour les femmes, la représentation va beaucoup plus loin qu'une question de gain individuel, la finalité est de répondre aux besoins selon l'idée que l'objectif final doit entraîner des gains selon les intérêts de l'ensemble des individus. Les travaux de Phillips démontrent aussi que les femmes en politique ont différents styles d'engagements politiques. Elles sont préoccupées par les intérêts des femmes et elles ont différentes façons d'aborder ou de soulever les intérêts des femmes.

⁹Traduction libre.

1.1.3 Les stratégies pour augmenter la participation des femmes

Ces constats de recherches amènent le mouvement féministe à poser des actions pour augmenter la représentation des femmes dans les lieux décisionnels et pour réduire les obstacles qui leur en bloquent l'accès.

Il vise d'abord une transformation relativement à la conception du pouvoir différente entre les hommes et les femmes. Elle peut se faire à l'intérieur des institutions politiques par l'augmentation du nombre de femmes et par la représentation de leurs intérêts¹⁰, ainsi qu'à l'extérieur de ces institutions par les actions et les interventions du mouvement féministe auprès des décideurs et des institutions. Il faut retenir que le mouvement féministe et les politiciennes n'ont pas nécessairement les mêmes objectifs et leur rôle ne permet pas d'atteindre les mêmes buts (Desrochers 1988) ; ce qui explique l'objectif d'avoir deux approches pour transformer la conception du pouvoir entre les hommes et les femmes.

En ce qui a trait à l'augmentation de la participation des femmes dans les instances locales et régionales, trois types de stratégies ont été recensés : les quotas, les sièges femmes et la parité.

Les, « quotas sont un système de pourcentage cible dont le point de départ est le constat d'inégalités flagrantes qui persistent dans l'accès des femmes aux responsabilités publiques » (Marques-Pereira 1999, 104). Ce type de stratégie est une mesure de rattrapage pour, « compenser le déséquilibre créé par une division sociale du travail qui se joue au détriment des femmes, de l'absence de prise en considération à leur égard dans les différentes sphères de la vie en société » (Marques-Pereira 1999, 105). Il y a deux types de

¹⁰ L'objet de recherche se concentre sur les transformations à l'intérieur des institutions par la participation des femmes aux instances et à leur rôle de représentation des intérêts. Nous ne tenons pas compte des actions et des interventions du mouvement féministe à l'extérieur des institutions, alors nous ne développerons pas davantage ce sujet. Toutefois, nous considérons que ce point pourrait faire l'objet d'une recherche visant à compléter le portrait que nous établissons dans ce cas-ci.

quotas : ceux établis par la législation nationale qui imposent une cible à tous les partis politiques et ceux instaurés par les partis politiques.

Les sièges femmes sont une mesure équivalente aux quotas, en suivant l'idée qu'elle est une mesure compensatoire en raison du faible nombre de femmes. Les quotas visent l'atteinte de l'égalité entre le nombre d'hommes et de femmes en réservant des sièges aux femmes. Par exemple, il cible un nombre de sièges réservés aux femmes ou un pourcentage de candidates dans le processus électoral. Sur les plans local et régional, les sièges réservés peuvent l'être pour représenter les groupes de femmes, car la répartition des sièges s'effectue, dans la majorité des cas, par la représentation des groupes socio-économiques du territoire : éducation, économie, groupe communautaire, syndicat, entreprise, etc.

Pour ce qui est de la parité, les arguments reposent sur l'universalisme et se positionnent sur la dualité du genre. Cette stratégie vise à promouvoir et à donner une visibilité aux femmes comme des représentantes de l'universel et, « en mettant l'accent sur la dualité du genre humain, la parité entend rompre avec la logique d'homologation au masculin » (Marques-Pereira 1999, 107). En fait, elle vise à ce que les hommes et les femmes aient la même valeur, tout en reconnaissant le genre, « c'est-à-dire l'existence de rapports sociaux de sexe dont il faut tenir compte pour construire une égalité de statut des personnes humaines sexuées (Vogel-Polsky 1998, 12)¹¹.

Marques-Pereira a examiné les arguments de la parité et des quotas, considérés comme les deux principales solutions pour remédier à la sous-représentation des femmes dans les instances de gouvernance (Marques-Pereira, 1999, 103). Elle conclut que la parité doit être mise en valeur comme solution pour deux principales raisons qui sont, selon elle, les arguments les plus pertinents. Toutefois, elle précise que la parité ne permet pas de dépasser les tensions qu'elle prétend surmonter (Marques-Pereira 1999, 104).

¹¹ Citation tirée à l'intérieur du texte suivant : MARQUES-PEREIRA, Bérengère (1999). « Quotas ou parité, Enjeux et argumentation », *Recherches féministes*, Vol. 12, no 1, p. 107.

Le premier argument, le plus pertinent en faveur de la parité, est qu'elle, « réside dans la valeur symbolique [...] dans l'acte de faire apparaître et de reconnaître visiblement les femmes comme représentantes de l'universel et non du particulier » (Marques-Pereira 1999, 111). Cet impact symbolique de présence serait plus important qu'une stratégie politique basée sur les idées et le contenu (Marques-Pereira 1999, 111). Le deuxième argument est celui de la valeur politique de la parité, « la parité permettrait d'ériger le principe de l'égalité de statut entre hommes et femmes en droit fondamental et établirait le passage de l'égalité des droits à un droit à l'égalité (Vogel-Polsy 1998) »¹². De plus, elle rappelle quatre types d'arguments qui regroupent l'ensemble des arguments invoqués en faveur de la parité. Ces derniers avaient été prononcés lors d'un discours à Genève par C. Decauquier (1994) (Marques-Pereira 1999, 115). Ces types d'arguments seront examinés un peu plus loin dans ce chapitre afin de les utiliser comme référence dans le cadre d'analyse.

D'autre part, l'État québécois favorise aussi la parité comme stratégie. En effet, le gouvernement québécois, en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine ajoute, en 1997, une cinquième orientation à *la Politique en matière de condition féminine* adoptée en 1993. Elle a pour objectif de faire place aux femmes dans le développement des régions et de trouver des solutions aux enjeux pour les femmes à cause des diverses réformes venant modifier ou créer des instances locales et régionales. Elle intègre deux axes : la représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales et la prise en compte des intérêts et réalités des femmes. Cette orientation s'ajoute à quatre autres orientations adoptées en 1993: l'autonomie économique des femmes, le respect de leur intégrité physique et psychologique, l'élimination de la violence, ainsi que la reconnaissance et la valorisation de leur apport à la collectivité.

¹² Citation tirée à l'intérieur du texte suivant : MARQUES-PEREIRA, Bérengère (1999). « Quotas ou parité, Enjeux et argumentation », *Recherches féministes*, Vol. 12, no 1, p. 113.

En 2003, une actualisation de la *Politique en matière de condition féminine* donne lieu à l'adoption, en décembre 2006, de la *Politique pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*¹³. Une de ses orientations poursuit les objectifs de la cinquième orientation adoptée en 1997. Elle s'intitule, « Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles (sic) » (Secrétariat à la condition féminine 2007, 75) et elle a pour objectif de, « viser la parité de représentation des hommes et des femmes dans les lieux de pouvoir et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la gouvernance locale et régionale » (Secrétariat à la condition féminine 2007, 75-78).

Dans les instances locales et régionales du Québec, la présence des femmes s'appuie en partie sur la stratégie de l'État québécois qui vise aussi à favoriser la prise en compte des intérêts des femmes et à les promouvoir. D'autre part, les représentantes jouent ce rôle selon différents éléments qui circonscrivent leur pensée, un cadre d'analyse s'avère alors nécessaire pour bien comprendre le rôle qu'elles exercent pour promouvoir les intérêts des femmes dans les instances où elles sont présentes.

1.2 Le cadre d'analyse

Pour atteindre l'objectif de recherche, qui vise à connaître l'opinion¹⁴ des représentantes des instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue concernant leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes, la recherche s'appuie sur différents modèles, théories et concepts pour définir le cadre d'analyse. Celui-ci tient compte des conceptions féministes de la démocratie et de la représentation des intérêts, des types de responsabilité représentative à l'égard des intérêts des femmes, des outils à la disposition

¹³ Secrétariat à la condition féminine. 2007. *Pour que l'égalité de droit devienne égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes*. Québec, Secrétariat à la condition féminine, 94 p.

¹⁴ Par opinion nous entendons ce qui circonscrit la pensée des informatrices relativement aux éléments retenus dans le cadre d'analyse, c'est-à-dire les conceptions féministes de la démocratie, les types de responsabilité représentative, les outils à la disposition des représentantes, ainsi que les arguments en faveur de la présence des femmes.

des représentantes dans le processus décisionnel, ainsi que des arguments en faveur de la présence des femmes.

1.2.1 Les conceptions féministes de la démocratie

Avec une conscience manifeste qu'il existe bien des courants de pensée pour concevoir la démocratie, et qu'à l'intérieur de ces derniers plusieurs variantes permettent de détailler et de spécifier les concepts utilisés pour la définir, nous avons retenu trois conceptions féministes de la démocratie. Elles s'inspirent des travaux de Phillips, Young¹⁵ et Mouffe (Phillips 1991; 1993; Mouffe 2000). Nous avons opté pour celles-ci, car pour se définir, elles utilisent des notions qui se réfèrent les unes aux autres. Par exemple, les faiblesses de l'une deviennent la force de l'autre. Il était plus simple pour nous de nous limiter à ces trois conceptions plutôt qu'à un vaste champ de conceptions, car cela n'était pas l'objectif premier de cette recherche et n'était pas le principal élément pouvant caractériser l'opinion des représentantes quant à leur rôle dans les instances. Néanmoins, les conceptions retenues peuvent caractériser de façon générale celles des participantes pour favoriser les intérêts des femmes puisqu'elles se rattachent à de grands courants de pensée de la démocratie : libérale, participative et plurielle.

1.2.1.1 La conception libérale

D'abord, le courant de la démocratie libérale est celui qui influence encore les systèmes politiques québécois et canadien. Les idées de Phillips se rapprochent de ce courant, mais elle reconceptualise certaines idées afin de l'adapter à la représentation des intérêts des femmes.

¹⁵ Les éléments tirés des travaux de Young le sont à partir des travaux de Phillips, Anne (1991). *Engendering democracy*.

Elle suggère qu'il y a certaines ambiguïtés autour du rapport de genre qui entraînent des différences entre les hommes et les femmes et ont un impact sur la démocratie. Aucune démocratie, et cela inclut la démocratie libérale, ne peut donc se prétendre égalitaire (Phillips 1991, 8). Elle soulève cette idée en précisant que pour être égalitaire, une démocratie doit reconnaître les différences entre les sexes.

Il convient de dire que pour Phillips, les caractéristiques idéales de la démocratie se lisent comme suit :

Les idéaux de la démocratie soulèvent encore des attentes la population n'a plus envie d'une politique dans laquelle on restreint leur propre intérêt spécifique, mais elle a envie d'une politique, où elle participera à la prise de décision qui sera mutuellement acceptable pour l'ensemble de la communauté, sur des sujets communs à l'ensemble de la population (Phillips 1991, 8)¹⁶.

Pour Phillips, cela ne veut pas dire que les individus et les groupes doivent laisser leur expérience personnelle de côté et agir comme des citoyens et des citoyennes qui auraient oublié leurs différences ou leur identité propre. C'est plutôt par la participation aux décisions d'intérêts communs, en se départissant des intérêts propres, que l'on se rapproche d'une démocratie qui reconnaît les différences entre les genres (Phillips 1991, 8).

Pour arriver à cet idéal démocratique, Phillips aborde les difficultés reliées à la démocratie libérale et à la démocratie participative, en fonction de la conception de l'individu. Le débat entre les courants libéral et participatif tourne autour d'homogénéité/hétérogénéité et du caractère sexué ou asexué de la conception de l'individu.

La démocratie de type libéral prétend à des idéaux universalistes et homogènes, où le modèle de la conception de l'individu est masculin. Cela influence la démocratie en ce sens plutôt que sur des bases axées sur l'hétérogénéité et les différences, comme le prétend la

¹⁶ Traduction libre.

démocratie participative. En fait, les individus sont tous égaux par nature, donc ils doivent être traités également sans considérer les différences entre eux. Par exemple, un sexe ou l'autre ne doit pas être la norme ou le modèle.

Pour Phillips, la solution réside dans la démocratie libérale avec la redéfinition du concept de l'individu, c'est-à-dire que la conception sexuée de l'individu, en fonction du modèle masculin dominant, ne doit plus être la norme. Elle mise sur une « engendering democracy »¹⁷ et sur la nécessité que des mécanismes et des ressources soient adoptés pour favoriser la présence des femmes dans les institutions démocratiques. Ainsi, un dialogue d'ouverture entre les individus serait favorisé plutôt qu'un monologue, où l'on ne parle qu'en son nom propre ou en un sens spécifique. Aussi, cela permettrait de tenir compte des différences entre les individus et les groupes. Pour se réaliser, les représentants et les représentantes doivent se détacher de leurs intérêts propres.

1.2.1.2 La conception participative

Les principes de base de la démocratie libérale visent l'égalité entre les individus, car les représentantes sont neutres et le « citoyen » a un caractère asexué. Cependant, certaines recherches démontrent que la différence de genre est bien présente dans la société. Il est donc difficile pour les représentantes de faire valoir les intérêts des femmes selon le principe d'égalité de droit entre les individus (Rochefort 1995; Laufer 1995; Phillips 1993; Tremblay 1999). Alors, il serait souhaitable de favoriser des principes démocratiques, où les groupes et leurs différences sont reconnus afin que des représentantes, qui correspondent à leur identité, puissent faire valoir leurs intérêts. Donc, des femmes qui représentent les intérêts des femmes en tant que groupe puisqu'elles ont une identité commune.

¹⁷ Une démocratie où les femmes sont présentes en nombre équitable à celui des hommes selon une conception de l'individu asexué (Phillips 1991).

Iris Young¹⁸, propose une démocratie participative qui considère que les femmes doivent être représentées en tant que groupe, étant donné leur position différente de celle des hommes dans la société. Car, même si la démocratie libérale est vue positivement, selon l'idée que l'ensemble de la population est considérée, cela entraîne l'idée que tous les individus doivent être traités de la même manière, en ne considérant pas leurs différences (Phillips 1991, 51). De plus, puisque les femmes n'ont pas les mêmes intérêts que les hommes et qu'elles ne forment pas un groupe homogène avec eux, les intérêts des femmes ne seraient pas nécessairement pris en considération dans ce type de démocratie puisqu'elle ne tient pas compte des différences entre les hommes et les femmes (Phillips 1991, 51).

Pour résoudre ce dilemme, Iris Young favorise la démocratie participative qui prétend à des idéaux d'hétérogénéité au regard des différences entre les individus ; ce qui correspondrait, à première vue, à la conception idéale de la démocratie de Phillips. Mais selon Phillips, ceux qui supportent ce type de démocratie vont suggérer une participation politique des individus toujours de plus en plus active. Toutefois, leurs alternatives vont être habituellement exprimées par un groupe ou une minorité qui ne peut prétendre représenter l'ensemble du groupe. Une plus grande ouverture à la participation pourrait nuire à la voix majoritaire (Phillips 1991, 51) et entraîner le développement d'une certaine élite ou une forme d'élitisme, « dans laquelle, « certains font mieux et comptent davantage, que ceux étant moins mobilisés, inactifs, indifférents qui sont moins nombreux à participer (Sartori, 1987 : 114) »¹⁹ » (Phillips 1991, 51)²⁰.

Dans ce cas, il serait possible que les individus qui ne participent pas de façon active ne puissent y trouver une représentation. Une participation plus active de femmes pourrait créer un certain élitisme entre les différents groupes de femmes, voire entre les femmes elles-mêmes. Prenons l'exemple des femmes autochtones ou des femmes noires qui ne verraiennt pas leur intérêt considéré par une participation active de femmes blanches.

¹⁸ Voir les travaux de Phillips, *Engendering democracy*, 51.

¹⁹ Citation tirée à l'intérieur des travaux de Phillips, *Engendering democracy*, 51.

²⁰ Traduction libre.

Phillips ne favorise pas cette manière de représenter les intérêts, car la démocratie participative privilégie la reconnaissance des différences par la participation des différents groupes de la société. Selon elle, cette façon de faire peut laisser la démocratie à la merci des relations de pouvoir entre les groupes. L'approche libérale de Phillips vise plutôt la représentation des intérêts des femmes en tant que femmes ou en tant que citoyenne et non comme un groupe, pour éviter ainsi que les groupes s'opposent entre eux.

1.2.1.3 La conception plurielle

D'un autre angle, Chantal Mouffe circonscrit aussi sa pensée autour des difficultés liées à la démocratie participative. Elle propose une autre solution aux écrits féministes sur le sujet. Elle suggère l'idée d'une démocratie plurielle. Sa thèse est la suivante :

Ma thèse est que dans le domaine de la politique en ce qui concerne la citoyenneté, la différence sexuelle ne devrait pas être une distinction pertinente [...] je crois qu'un projet de démocratie plurielle et pluraliste n'a pas besoin d'un modèle de citoyenneté sexuellement différenciée dans lequel les tâches spécifiques des hommes, autant que celles des femmes seraient valorisées de manière égale (Mouffe 2000, 184).

Elle positionne son argumentaire en rejetant l'identité du sujet dit « homogène » provenant du courant essentialiste. Cette identité ne peut pas être similaire d'un individu à l'autre pour un groupe d'individus comme les femmes. Le sujet ou l'individu a de multiples identités. En abandonnant cette idée d'homogénéité, les féministes peuvent déconstruire ces identités pour, « apprêhender adéquatement et dans toute leur variété les relations sociales fondées sur des principes de liberté et d'égalité » (Mouffe 2000, 172). Alors, en sachant que l'argument d'homogénéité ne tient plus, « la question de savoir en quoi devrait consister une politique féministe se pose dans des termes tout à fait différents » (Mouffe 2000, 176).

En revenant sur le débat entre le courant de la démocratie libérale et de la démocratie participative, on retrouve deux positions favorisant la voie participative qui s'opposent à la conception libérale de Phillips et qui, d'autre part, permettent à Mouffe de soutenir son argumentaire.

D'abord, l'une des conceptions de la démocratie participative se positionne contre les valeurs libérales individualistes. Elle préconise plutôt des valeurs basées sur l'expérience des femmes, en tant que femme. Ces valeurs sont la maternité, le quotidien, la famille et le privé. L'autre conception critique la démocratie libérale selon l'idée que la femme est opposée à l'homme selon le patriarcat et où le citoyen est homme et la femme en est exclue (Mouffe 2000, 180-183). Selon ces deux positions, il faut résoudre cette non-citoyenneté des femmes, « la solution à ce dilemme réside dans l'élaboration d'une conception « sexuellement différenciée » de la citoyenneté qui reconnaîtrait les femmes en tant que femmes, avec leur corps et tout ce qu'il symbolise» (Mouffe 2000, 180).

Contrairement à ces positions, Mouffe soutient sa thèse en fonction de l'argument des identités multiples du sujet ou de l'individu ; ce qui l'amène à dire que la démocratie plurielle pousse l'engagement des femmes en politique beaucoup plus loin qu'une question de représentation d'intérêts de femmes, « les problèmes avec la conception libérale de la citoyenneté ne concernent pas uniquement les femmes. Les féministes engagées dans un projet de démocratie plurielle devraient se préoccuper de l'ensemble de ces problèmes » (Mouffe 2000, 185). De plus, ce ne devrait plus être une question de politique féministe, où les femmes ne représentent que les intérêts des femmes, mais ce devrait être, « la poursuite de buts et objectifs féministes dans un contexte plus large où sont articulées d'autres revendications » (Mouffe 2000, 195).

Pour le courant pluraliste, on suppose que la représentation des intérêts des femmes s'effectue en fonction des interrelations qui existent entre les individus, qu'ils soient

hommes, femmes, jeunes, aînés, etc. et ce, dans une perspective féministe puisque Mouffe ne formule pas clairement sa pensée à ce sujet.

En résumé, les trois conceptions féministes de la démocratie, libérale, participative et plurielle, ont une notion différente de l'individu. Ces dernières influencent la façon de représenter les intérêts des individus dans un ensemble commun. Ces trois conceptions et leurs indicateurs (conception de l'individu et traitement des intérêts) sont utilisés pour définir les conceptions du pouvoir des représentantes à l'égard des intérêts des femmes. Ils guident le processus de recherche afin de distinguer les tendances qui se dégagent des opinions des représentantes des instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue.

1.2.2 La responsabilité représentative

Les travaux de Tardy, Tremblay et Legault²¹ cherchent à déterminer s'il y a des différences entre les femmes en ce qui concerne, plus particulièrement, la perception de leur rôle de représentation des intérêts des femmes. Ils ont aussi pour objectif de préciser ce que la présence de femmes peut apporter comme transformation au système politique. Leur postulat est qu'une participation de femmes dans les lieux décisionnels transformerait la politique parce qu'elles ont des expériences différentes des hommes.

Dans le cas d'une étude portant sur les maires et les mairesses du Québec, un profil général des caractéristiques des mairesses a d'abord été dressé pour ensuite connaître ce qui distingue davantage les mairesses entre elles. Il en est ressorti que les mairesses se différencient relativement à leur conception du pouvoir à l'égard des intérêts des femmes. Elles se catégorisent selon deux profils :

²¹ Tardy, Évelyne, Manon Tremblay et Ginette Legault. 1997. *Maires et mairesses, Les femmes et la politique municipal*. St-Laurent : Éditions LIBER. 111 p.

1. « les mairesses qui veulent être « acceptées en tant que personnes, sans distinctions de sexes » » (Tardy, Tremblay, et Legault 1997, 102), et qui n'éprouvent pas de solidarité à l'égard des femmes,
2. les mairesses qui s'identifient en tant que femmes et veulent être reconnues et acceptées ainsi et qui sont solidaires aux femmes (Tardy, Tremblay, et Legault 1997, 102).

Dans une autre étude²², Tremblay aborde la responsabilité représentative sous l'angle de la continuité entre une démarche collective inspirée du mouvement féministe et l'engagement personnel dans un projet féministe, en considérant la possibilité de rupture entre ces deux démarches. Elle utilise plusieurs références tirées de différents travaux, qui démontrent l'existence d'une rupture entre les démarches collective et individuelle. On entend par collectif l'idée d'être consciente que des discriminations existent envers les femmes et que l'on soutient le mouvement féministe pour renverser ces situations de discriminations. L'individuel réfère à l'idée que l'on participe personnellement à une démarche pour soutenir le mouvement féministe en posant des actions conséquentes. Les références utilisées par Tremblay font ressortir une typologie qui caractérise la perception des femmes qui considèrent avoir une responsabilité collective ou individuelle de représenter les femmes (Tremblay 1999, 72). Elle permet de distinguer les différences entre les représentantes quant à la perception de leur responsabilité représentative des intérêts des femmes.

Dans des travaux antérieurs, desquels s'inspirent Tremblay pour réaliser une typologie qui sera présentée plus loin, on soulignait l'existence d'une rupture entre les démarches collective et individuelle dans la majorité des cas étudiés (Tremblay 1999, 103). De façon générale, les femmes reconnaissaient l'existence des discriminations, mais ne considéraient pas en faire les frais (Tremblay 1999, 103); elles avaient tendance à soutenir

²² Tremblay, Manon. 1999. *Des femmes au Parlement : Une stratégie féministe?*. Montréal : Les Éditions Remue-ménage, 314 p.

le mouvement féministe sans poser d'actions conséquentes. Dans les travaux de Tremblay, la tendance est inversée, « car les députées se reconnaissent plus souvent une responsabilité personnelle de représenter les femmes » (Tremblay 1999, 103). Selon Tremblay, la discipline de parti serait une des raisons pour expliquer ce renversement de situation car elle, « limite l'action collective entre des femmes de formations politiques différentes » (Tremblay 1999, 103). Il est donc intéressant d'appliquer cette typologie à cette recherche en considérant que les représentantes occupent des sièges différents dans des instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue : élection au suffrage universel, désignation ou cooptation.

Dans la typologie, on retrouve trois syndromes : le syndrome du « pas moi », le syndrome de la « reine abeille » et le syndrome de la « féministe discrète ». Ces syndromes font référence à des perceptions de représentantes qui ont une rupture entre les démarches collective et individuelle. Une représentante peut ne pas avoir de rupture entre ces deux démarches, alors elle ne se caractérise pas par un de ces syndromes. Dans ce cas-ci, nous retenons cette possibilité en la qualifiant par le syndrome de la « féministe ».

Dans le premier syndrome, celui du « pas moi », « la femme peut être consciente des nombreuses formes de discrimination de la société envers les femmes, sans considérer en faire les frais [...] » (Tremblay 1999, 72), la femme se reconnaît un statut privilégié par rapport aux autres femmes parce qu'elle échappe au sexisme (Tremblay 1999, 72). C'est un élément positif parce qu'elle ne se reconnaît pas comme victime, tout en étant dans un contexte minoritaire; ce qui agit comme autonomisation²³. Cependant, il a pour effet négatif d'éloigner les femmes entre elles, « parce qu'il permet de blâmer la victime pour ses insuccès, plutôt que le système social » (Tremblay 1999, 72). Cet aspect est lié au deuxième syndrome.

²³ L'équivalent d'empowerment en français, c'est-à-dire l'accroissement du pouvoir d'agir d'une personne ou des membres d'une communauté sur leur vie et sur leur environnement, dans une perspective égalitaire, par la prise de conscience, le développement de leurs capacités et par l'action.

Celui-ci, appelé syndrome de la « reine abeille », « est utilisé pour qualifier les femmes qui se considèrent seules responsables de leur succès, à l'abri de la discrimination dans leur cheminement social et comme des modèles pour les autres femmes » (Tremblay 1999, 73). Ces femmes peuvent accorder leur soutien au mouvement féministe, mais ne jugent pas nécessaire d'aider les autres femmes à améliorer leurs conditions de vie ; ce qui peut s'expliquer par la crainte d'être étiquetées féministes (Tremblay 1999, 73). Ce syndrome peut même freiner l'accès des femmes en politique, « afin de conserver le prestige qui découle du caractère exceptionnel de leur présence » (Tremblay 1999, 73).

Troisièmement, le syndrome de la « féministe discrète » est caractérisé par des politiciennes qui ont, « une opinion favorable du mouvement féministe et de ses revendications, tout en ne s'engageant pas dans des actions conséquentes » (Tremblay 1999, 73); elles soutiennent les valeurs féministes, mais ne le révèlent pas publiquement (Tremblay 1999, 73). Cela est caractérisé par deux craintes : la peur de perdre des votes et l'incapacité d'assumer ses convictions féministes (Tremblay 1999, 73). Elles ont une vision caricaturale du féminisme qui peut être volontaire en raison de considérations électoralistes ou involontaire à cause d'une incompréhension empirique du féminisme.

Finalement, dans le cas du syndrome de « la féministe », il est caractérisé par des politiciennes qui soutiennent le mouvement féministe et qui posent des actions conséquentes pour réduire les discriminations vécues par les femmes. Elles participent aux projets du mouvement féministe.

Ces syndromes seront utilisés lors de l'analyse des entrevues pour compléter et caractériser davantage les conceptions du pouvoir des représentantes quant à leur responsabilité représentative des intérêts des femmes. L'objectif est d'illustrer la façon dont les représentantes mettent en pratique leur idée de la représentation des intérêts des femmes en considérant leur opinion quant à leur propre engagement.

1.2.3 Les outils pour influencer le processus décisionnel

Concernant les outils à la disposition des représentantes et des instances dans le processus décisionnel, Tremblay s'est aussi interrogée à ce propos dans ses travaux. Ces derniers avaient pour but de vérifier les conduites de représentation des femmes par les femmes qui se sont engagées politiquement au palier fédéral (Tremblay 1999). Elle a analysé les conduites sous trois angles : les opinions, les actions (moyens formels et informels) et les stratégies des élues en vue de représenter les femmes, selon celles de leur parti politique et celles qui ne correspondent pas aux stratégies de leur parti (Tremblay 1999, 119-171).

Sur le plan des opinions, plusieurs travaux ont démontré que les élues accordent plus d'importances aux questions-femmes que les élus (Tremblay 1999, 120-121). Pour vérifier ce point, Tremblay a analysé les priorités législatives des élues, la prise de parole en chambre et le sujet de ces interventions afin de déterminer si les questions-femmes s'avèrent prioritaires pour elles. Pour ce qui est des actions, c'est par les réponses des femmes interrogées, qui déclaraient se reconnaître une responsabilité représentative à l'égard des intérêts des femmes, que Tremblay a identifié deux types de moyens pour exercer celle-ci. Elle a demandé à des femmes d'identifier les moyens à leur disposition.

D'abord, il y a les moyens formels qui correspondent, « aux structures du système parlementaire : participer aux débats de la chambre, aux comités parlementaires, présenter des projets de loi publics, présenter des motions » (Tremblay 1999, 129), etc., et les moyens informels qui correspondent davantage à un exercice d'influence comme, « exercer des pressions sur un ministre [...] chercher à obtenir un rendez-vous avec le Premier ministre, faire du démarchage politique, discuter avec des collègues » (Tremblay 1999, 129).

Quant aux stratégies intra et inter-partisanes, Tremblay considère la stratégie comme évoquant :

L'idée d'une organisation et d'une planification d'un ensemble de moyens, formels et informels. La stratégie n'est pas étrangère à la ruse, c'est-à-dire à l'intention d'exploiter, de contourner, voire de « pervertir » le système de l'intérieur, d'utiliser des ressources qui n'auraient pu être envisagées autrement, une finalité qui n'était pas prévue par le système (Tremblay 1999, 159).

Connaître les outils utilisés par les femmes pour influencer ou non le processus décisionnel, dans le but de favoriser la prise en compte des intérêts des femmes, permet de compléter les différents éléments pouvant constituer l'opinion des représentantes quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes. De plus, ils permettent de distinguer si ces outils définissent seulement la contribution des représentantes ou s'ils jouent aussi un rôle complémentaire à leur apport.

Cependant, nous n'avons pas retenu l'ensemble du modèle de Tremblay. D'abord, nous ne retenons pas la conduites des représentantes sur le plan de l'opinion lors de la prise de parole lors des assemblées, car il était difficile de recueillir tous les écrits des instances ciblées et cela n'était pas très utile et très pertinent pour répondre aux principaux objectifs de la recherche. En ce qui a trait aux actions et aux stratégies, nous considérons ces aspects en les adaptant et en les nuancant en fonction des représentantes et des instances choisies afin qu'ils correspondent aux objectifs de la recherche.

1.2.4 Les arguments pour justifier la représentation des femmes

Différents arguments sont invoqués pour favoriser la représentation des femmes dans les institutions démocratiques selon la stratégie des quotas, de la parité ou des sièges femmes. Comme il a été mentionné précédemment, Marques-Pereira a examiné les arguments de la parité et des quotas, considérés comme les deux principales solutions pour remédier à la sous-représentation des femmes (Marques-Pereira 1999, 103). Elle conclut

que la parité doit être mise en valeur comme solution. Pour ce faire, elle rappelle entre autres les types d'arguments régulièrement cités en faveur de la parité. Voici ces arguments.

Le premier argument régulièrement invoqué pour faire valoir ce type de stratégie en est un démocratique. Il représente un argument proportionnel, car il retient l'idée de l'exigence de présence des femmes de façon proportionnelle à celle des hommes dans les lieux décisionnels. Cette représentation par la présence est au niveau quantitatif et est liée à l'importance d'une politique de présence. Cet argument de la proportionnalité, « lie l'importance du segment des femmes au sein de la population à l'idée d'une représentation politique au prorata de ce segment» (Decauquier 1994, 120)²⁴.

Le deuxième argument souvent avancé est celui des intérêts et des besoins particuliers, «il met l'accent sur le fait que les femmes en politique représenteraient les intérêts des femmes en vertu du postulat voulant que l'élu soit présent en lieu et place des personnes pour lesquelles il agit, et qu'il agit comme elles agiraient » (Marques-Pereira 1999, 115). Cet argument prétend que l'augmentation de la présence des femmes entraîne des changements politiques qui tiennent compte des intérêts et besoins des femmes. Cela se démontre par le fait qu'une femme élue représente automatiquement celles-ci.

Le troisième est l'argument utilitaire qui, «souligne le manque d'efficacité et de légitimité que représente l'exercice de fonctions politiques qui se prive de compétences d'une moitié de la société » (Marques-Pereira 1999, 115). En fait, cela revient à dire que la présence des femmes permet aux instances de se doter de compétences que seules ces femmes peuvent apporter.

²⁴ Citation tirée à l'intérieur du texte suivant : MARQUES-PEREIRA, Bérengère (1999). « Quotas ou parité, Enjeux et argumentation », *Recherches féministes*, Vol. 12, no 1, p. 115.

Le dernier argument soulevé par Pereira est celui des valeurs et des comportements particuliers. Cet argument, «se fonde sur l'idée qu'il existerait une culture propre aux femmes, différente de celle des hommes. Dans cette optique, une augmentation du nombre de représentantes entraînerait le politique à modifier à la fois ses valeurs et ses manières de faire » (Marques-Pereira 1999, 115).

Pour bien connaître l'opinion des représentantes quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes, ces arguments sont retenus en tant que catégories d'analyse. Ils servent de référence pour déterminer les arguments utilisés par les participantes pour faire valoir leur présence et leur rôle dans les instances, ainsi que celle des femmes de façon générale.

Finalement, la réorganisation de l'État québécois introduit des changements dans la façon de définir ses priorités et ses interventions dans les régions du Québec. Cela amène les groupes de femmes à modifier leurs stratégies pour que l'État puisse poursuivre ses interventions afin d'améliorer les conditions de vie des femmes. L'une d'elles est de faire en sorte que les femmes participent aux instances locales et régionales afin de prendre part aux décisions pour définir les priorités et les interventions de l'État et des instances. D'ailleurs, leur participation favoriserait les intérêts des femmes et reconnaîtrait leur réelle participation à la société selon les divers rôles sociaux qu'elles jouent.

Plusieurs études ont démontré l'existence de différences entre les représentantes quant à leur façon de représenter les intérêts des femmes. Ces études nous ont permis de dresser un cadre d'analyse pour être en mesure de relever les différents aspects qui circonscrivent l'opinion des représentantes à l'égard de leur rôle. Cette recherche vise donc à connaître l'opinion des représentantes des instances de gouvernance quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes?

C'est notamment en fonction du cadre d'analyse présenté dans ce chapitre qui, rappelons-le, s'inspire des conceptions féministes de la démocratie, du modèle de la responsabilité représentative de Tremblay, des outils utilisés par les représentantes, ainsi que des principaux arguments utilisés pour justifier la place et le rôle des femmes dans les lieux décisionnels pour favoriser leurs intérêts, que nous allons répondre à cette question. C'est aussi grâce aux éléments méthodologiques présentés dans le prochain chapitre qu'il a été possible d'obtenir les données nécessaires pour appliquer ce cadre d'analyse et réaliser cette recherche.

CHAPITRE DEUX

LES ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Dans ce chapitre, la région à l'étude est d'abord présentée afin de situer le contexte régional de la recherche. Deuxièmement, nous démontrons la procédure utilisée pour connaître l'opinion des représentantes. Tous les éléments liés au processus des entrevues sont présentés, c'est-à-dire l'échantillon, la collecte des données, les caractéristiques des informatrices et les thèmes de l'entrevue. Après avoir obtenu ces données, il fallait procéder à l'analyse et à l'interprétation des résultats; nous expliquons donc le processus du traitement des données pour obtenir les résultats présentés dans les prochains chapitres. Ce chapitre se termine avec les limites de la recherche.

2.1. Le cas à l'étude : les femmes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

2.1.1 Le cadre socio-économique de la région

La région de l'Abitibi-Témiscamingue²⁵ est caractérisée par un vaste territoire et une faible densité de population. Plusieurs petites municipalités sont dispersées autour de quatre pôles urbains : Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Quatre municipalités régionales de comté (MRC) et un territoire équivalent à une MRC divisent le territoire : Abitibi, Abitibi-Ouest, La Vallée-de-l'Or et Témiscamingue ainsi que Rouyn-Noranda. Ils se différencient tant sur les plans démographique, économique, que sur les plans urbain ou rural. De plus, une population algonquine est présente dans différentes communautés sur tout le territoire. Elle a plusieurs caractéristiques qui la distinguent du reste de la population régionale.

²⁵ Voir la carte de la région en annexe V.

L'occupation du territoire et l'économie régionale sont les deux principales caractéristiques ayant une incidence sur divers autres secteurs d'activité. Elles introduisent d'autres particularités propres à la région. L'économie régionale est basée sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, ce qui la rend dépendante des marchés internationaux et des prix. L'économie a des effets sur différents secteurs comme l'éducation, dont les services et programmes sont liés au développement de l'économie, et aussi, le marché du travail est axé sur la création et le maintien des emplois des secteurs primaire et secondaire.

2.1.2 Les caractéristiques de la population féminine

En ce qui concerne le portrait des femmes de la région²⁶, comme ailleurs au Québec, les femmes âgées de 65 ans et plus sont plus nombreuses que les hommes. Le nombre de familles monoparentales en Abitibi-Témiscamingue (23.5 %) est moins élevé qu'ailleurs au Québec (26.5 %). On y retrouve à leur tête une proportion d'hommes plus élevée (24 %) comparativement à l'ensemble de la province (20 %). Aussi, une autre particularité de cette région est le nombre élevé de couples vivant en union libre. En fait, il y a 59 % de couples mariés dans la région comparativement à 72 % de couples mariés au Québec.

À l'égard de leur santé psychologique et physique, les Témiscabitibiennes se distinguent des Québécoises à différents égards. Elles sont plus sensibilisées à l'égard de leur santé sexuelle. Elles ont moins recours à l'avortement (19,9 avortements par 100 naissances et 36,1 au Québec). Les femmes âgées de 18 à 24 ans ont des grossesses plus fréquentes, soit 111,5 grossesses pour 1000 femmes comparativement à 90,5 grossesses pour l'ensemble du Québec. Les Témiscabitibiennes sont victimes d'actes criminels selon une proportion semblable à l'ensemble des femmes du Québec. Toutefois, elles le sont

²⁶ À moins d'un avis contraire, toutes les données sur les réalités des femmes sont tirées de : Conseil du statut de la femme. 2004. *Les conditions de vies des femmes en Abitibi-Témiscamingue - mise à jour 2004*. Québec, Conseil du statut de la femme, 82 p.

beaucoup moins que les Témiscabitibiens qui sont beaucoup plus victimes que la moyenne québécois. En ce qui concerne la violence sexuelle, elles sont plus souvent victimes de leur ex-conjoint (48 %) que de leur conjoint (43 %).

Malgré le fait que cette région soit caractérisée par un nombre élevé d'emplois dans les secteurs primaire et secondaire, les Témiscabitibiennes (88.9 %) occupent davantage des emplois dans les secteurs traditionnellement féminins qu'ailleurs au Québec (84.9 %). Les femmes sont plus scolarisées que les hommes : 8,9% d'entre elles ont un grade universitaire contre 7,1% d'hommes, mais elles le sont moins que l'ensemble de la population québécoise. Des différences au niveau de la participation au marché du travail sont perceptibles entre les femmes plus scolarisées et moins scolarisées, ainsi qu'entre les femmes vivant en milieu rural et urbain. Les femmes scolarisées et vivant en milieu urbain ont plus de facilité à participer au marché du travail. Néanmoins, les femmes vivant en milieu urbain ont un plus grand écart de revenu avec les hommes. Dans l'ensemble, les femmes de la région ont un revenu plus faible (20 197 \$) qu'ailleurs au Québec (23 382 \$).

Pour sa part, la population féminine autochtone (54.5 %) est plus élevée que la population masculine. Les femmes sont plus scolarisées, mais elles ont un revenu moyen peu élevé (15 391 \$) comparativement à celui des hommes autochtones (26 428 \$)²⁷. Il faut souligner aussi que le taux de natalité est élevé chez cette population. Les réalités de ces femmes soulèvent des besoins différents et ils doivent être considérés afin d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, celles de leurs enfants qui vivent certaines difficultés à l'égard de la consommation de drogue et d'alcool, de la négligence parentale et des agressions sexuelles.

²⁷ Les statistiques sur le revenu moyen proviennent de L'OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (2006). *Les portraits de la région*. [En ligne] <http://www.observat.qc.ca/publications.htm> (Page consultée le 18 mai 2006)

2.1.3 Les instances locales et régionales

Plusieurs instances locales et régionales ont un rôle de coordination à jouer dans différents secteurs d'activité afin de voir à un développement cohérent pour les Témiscabitibiennes et Témiscabitibiens et de favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie. Sur le plan régional, notons l'exemple de la Conférence régionale des élus (CRE) qui agit dans toutes les sphères d'activité du développement régional. Elle a des liens avec le palier local, dans le but d'avoir une représentation régionale des municipalités et des territoires de MRC. Dans d'autres cas, les instances sont plus sectorielles, comme le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), où divers représentants et représentantes de différents groupes et établissements sont présents pour faire valoir les intérêts de la région en matière de marché du travail auprès de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) qui a, pour sa part, un rôle national avec le mandat d'effectuer des recommandations auprès du gouvernement québécois. D'autre part, l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) est un autre exemple d'instance plus sectorielle. Elle coordonne tout ce qui est en lien avec le secteur de la santé et des services sociaux. Elle a notamment pour fonction de voir à l'organisation et à la gestion des services de santé et des services sociaux sur son territoire. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la région.

Au palier local, les centres locaux de développement (CLD) sont liés aux municipalités régionales de comté (MRC) qui, elles, regroupent des municipalités. Les CLD voient au développement économique et à l'entrepreneuriat sur leur territoire respectif. Ils ont pour fonction d'offrir des services en matière de soutien et d'accompagnement technique ou financier aux entrepreneurs potentiels ou en activité (MDEIE 2006). Pour leur part, les commissions scolaires et les municipalités ont un pouvoir de taxation qui les distingue des autres instances locales et régionales. La principale responsabilité des commissions scolaires est d'organiser et d'offrir les services éducatifs à la population de son territoire, ce qui les amène à considérer la répartition des

ressources entre les établissements scolaires. Pour leur part, les municipalités partagent diverses compétences avec l'État québécois, mais certaines d'entre elles leur sont exclusives comme le transport en commun, le service des incendies, l'eau potable, l'assainissement des eaux, les matières résiduelles, l'évaluation foncière, la cour municipale et le développement communautaire.

Ces lieux décisionnels sont ciblés dans l'étude. Les paliers local et régional de cette région sont choisis parce qu'on y retrouve une participation de femmes plus élevée ou équivalente à la moyenne québécoise. En effet, les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue sont généralement plus nombreuses à investir les lieux de pouvoir qu'ailleurs au Québec. Par exemple, on dénombre 32% de conseillères municipales dans cette région comparativement à 24% dans l'ensemble du Québec (Conseil du Statut de la femme 2004, 33). Cependant, ces lieux représentent souvent des secteurs davantage féminins comme l'éducation, la santé et la culture.

2.2 Les entrevues individuelles semi-dirigées

Voulant privilégier une perspective féministe, nous avons voulu donner la parole aux femmes occupant des sièges différents dans divers lieux décisionnels de la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour mieux comprendre leur expérience. Pour ce faire, nous avons opté pour des entrevues semi-dirigées. Cette technique de collecte de données est souple et flexible et est fréquemment utilisée en recherche qualitative (Kaufmann 1996). De plus, elle permet de connaître le savoir d'expertise de femmes relativement à la préoccupation et aux objectifs de la recherche.

2.2.1 L'échantillon

Pour sélectionner les femmes présentes dans les instances et les inviter à participer à la recherche, la procédure a été établie par catégories. Celles-ci sont liées de manière

logique et pertinente à ce qui est recherché comme caractéristiques chez ces femmes. L'échantillon en est un de type non probabiliste par catégories :

Il est construit de telle façon qu'il reproduise fidèlement la distribution de la population selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique ou d'autres variables du même type (que l'on appellera variables contrôlées), devrait donc également reproduire la distribution de la population selon les autres caractéristiques (qui sont liées aux premières) et donc selon celle que l'on veut étudier (Gauthier 2000, 201).

La population de base de l'échantillon représente l'ensemble des femmes siégeant dans les diverses instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est en fonction des instances retenues dans l'étude sur les conditions de vie des femmes de la région par le Conseil du statut de la femme (CSF) qu'une sous-population de femmes est ciblée.

Cette sous-population se divise en deux catégories : premièrement les institutions démocratiques où les représentants et les représentantes sont élus au suffrage universel et deuxièmement, les instances locales et régionales où ils sont désignés par l'État ou cooptés. Selon ces catégories, cinq femmes élues au suffrage universel et cinq femmes désignées par l'État ou cooptées sont retenues.

Dans la première catégorie, trois municipalités de la MRC de la Vallée-de-l'Or sont choisies, en considérant le nombre d'habitants (25 000 habitants et plus, entre 1 500 et 5 000 habitants et 1 500 habitants et moins) ainsi que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. Les municipalités sont des instances qui ont vu leur rôle se redéfinir avec la réorganisation de l'État. La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois est aussi retenue, car elle contribue par ses activités à la formation et à la socialisation des jeunes, ce qui a des effets directs et indirects sur les conditions de vie de la population de la région et sur les particularités régionales. De plus, cette MRC est choisie parce que ces instances sont au palier local et il est préférable de concentrer la recherche sur un même territoire de MRC plutôt qu'étendre la cueillette dans les différentes municipalités du vaste territoire de la région.

Pour ce qui est de la deuxième catégorie d'instances, plusieurs sous-caractéristiques ont été intégrées. La première comprend les instances caractérisées par des secteurs d'activité traditionnellement masculins et féminins parce que les femmes sont davantage présentes dans les lieux décisionnels de type féminin. L'indicateur, pour séparer le type masculin du féminin, est l'activité centrale de ces instances comme l'éducation, la santé, la culture, le développement, le loisir et les sports, l'économie, l'administration, etc. Cela permet de donner la parole à des femmes ayant des expériences différentes. La deuxième est le territoire d'appartenance de MRC des représentantes. La troisième comprend les secteurs d'activité professionnels des représentantes (communautaire, syndical, éducation, santé, société civile et milieu des affaires), et la dernière les modes d'accès (coopté, désigné) des représentantes.²⁸ Les femmes interrogées ont donc été retenues selon ces sous-caractéristiques afin d'obtenir quatre instances qui jouent un rôle particulier dans la réorganisation de l'État québécois et les conditions de vie des femmes de la région.

Tableau 1 : Répartition des femmes interrogées selon le type d'instance et le mode d'accès

Nom de l'instance	Nombre de femmes interrogées	Type d'instance	Type de pouvoir et mode d'accès
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	1	Locale	Suffrage universel
Municipalité de Val-d'Or	2	Locale	Suffrage universel
Municipalité de Senneterre	1	Locale	Suffrage universel
Senneterre Paroisse	1	Locale	Suffrage universel
Centre local de développement de la Vallée-de-l'Or	1	Locale	Cooptée
Conseil régional des partenaires du marché du travail	1	Régionale	Désignée par le ministre responsable

²⁸ Nous ne présentons pas plus spécifiquement les sous-caractéristiques et les choix que nous avons faits, car il serait possible d'identifier les femmes qui ont participé à la recherche, ce qui serait contraire à la déclaration de consentement eu égard à la confidentialité.

Conférence régionale des élus	2	Régionale	Cooptée
Agence de la santé et des services sociaux	1	Régionale	Désignée par le ministre responsable

Pour le recrutement des participantes, des intermédiaires œuvrant à titre de responsables administratifs dans les instances ont été contactés pour inviter les femmes à participer à la recherche. De l'information liée à la recherche a été transmise aux femmes par l'intermédiaire désigné afin que l'une d'elles se propose comme participante. Cette façon de faire a permis d'obtenir un contact rapide avec les femmes en raison du court délai pour les rejoindre et pour fixer un rendez-vous. En effet, une période de trois mois était prévue de mai à juillet 2006. Dix femmes ont donc été interrogées.

2.2.2 Le déroulement des entrevues

Pour ce qui est du déroulement des entrevues, nous nous sommes déplacée pour rencontrer les femmes interrogées, soit dans les instances où elles siègent, soit dans leur milieu de travail ou dans un endroit neutre. La durée des entrevues a varié de 45 minutes à deux heures²⁹. Au début de l'entrevue, une déclaration de consentement³⁰ a été remise aux femmes afin qu'elles prennent connaissance des différentes modalités liées à leur participation à la recherche. Elles ont signé cette déclaration avant de débuter l'entrevue et nous avons apposé notre signature à la leur.

L'anonymat des personnes et la confidentialité des renseignements ont été respectés tel que prévu par la déclaration de consentement : aucune identification des répondantes n'est apparue où que ce soit lorsque les données ont été colligées. De plus, des codes décrivant les caractéristiques des répondantes ont été utilisés pour reconnaître d'où provenaient les informations. Les données, une fois colligées et codées, n'ont été

²⁹ Cette variation s'explique par les années d'expérience des femmes au sein des instances, certaines femmes pouvaient en dire plus en ce qui concerne les deux dernières sections du questionnaire.

³⁰ Vous retrouverez en annexe III un exemple de cette déclaration.

accessibles que de manière informatisée, c'est-à-dire à l'aide d'un mot de passe connu uniquement de nous-même.

2.2.3 Le schéma d'entrevue

Le schéma d'entrevue³¹ a été élaboré pour guider les questions afin de connaître les idées et expériences des femmes. Il se divise en cinq parties. Les deux premières parties comprennent des questions davantage fermées, tandis que les dernières proposent des questions plus ouvertes permettant une certaine souplesse pour diriger l'entrevue en fonction des propos tenus par les femmes.

La première partie considère les caractéristiques socioprofessionnelles des femmes interrogées. Dans la deuxième partie, des éléments concernant les instances où elles siègent sont abordés. La troisième partie se rapporte aux idées démocratiques, à la représentation des intérêts, à la place des femmes dans les lieux décisionnels et à leur rôle face à la prise en compte des intérêts. Ces questions sont plus ouvertes et permettent de questionner le discours des femmes au fur et à mesure qu'elles sont interrogées. L'avant-dernière partie ramène les femmes sur un terrain moins abstrait en abordant la question des intérêts et réalités des femmes. Cela a pour but de les introduire et de les aider à formuler leur pensée en ce qui concerne la considération des intérêts des femmes dans le processus décisionnel. Enfin, les outils à la disposition des instances et des représentantes pour favoriser ou non les intérêts des femmes complètent le schéma d'entrevue.

2.3 L'analyse et l'interprétation des résultats

Une transcription du compte-rendu intégral des entrevues faite avec le logiciel « word », pour ensuite être intégrée au logiciel « nvivo » a été effectuée au fur et à mesure de la réalisation des entrevues. Ce type de transcription permet d'avoir tout le matériel

³¹ Vous trouverez celui-ci en annexe II.

verbal transmis lors des entrevues. De plus, une prise de notes sur les divers éléments dits et non dits par les interviewées et sur le contexte de l'entrevue s'est faite de façon constante à la fin des rencontres. Cette procédure permet d'obtenir le plus d'éléments possibles pour respecter le contexte et les informations recueillies lors de l'entrevue et pour s'y référer au besoin.

Pour analyser et interpréter les résultats, les propos des femmes ont été soumis à un codage. Ce codage a été établi en fonction des éléments retenus pour circonscrire l'opinion des représentantes dans le cadre d'analyse et des questions du schéma d'entrevue. De grands thèmes ont d'abord été retenus. À l'intérieur de ces thèmes, des catégories ainsi que des sous-catégories ont permis de classer les propos des femmes afin de les analyser et d'interpréter les résultats de la recherche. Ces catégories ont été définies selon les éléments tirés du cadre d'analyse.

Six thèmes regroupent les catégories et leurs indicateurs : les caractéristiques personnelles, les instances, les opinions des femmes quant à leur conception démocratique, les syndromes qui les caractérisent, les arguments stratégiques, les intérêts et réalités des femmes, ainsi que le processus décisionnel.

1. Les caractéristiques personnelles font référence à des catégories liées à la vie personnelle des femmes interrogées : la scolarité, l'état civil, le groupe d'âge, etc.
2. Le thème des instances fait référence à certaines catégories descriptives définissant l'instance à laquelle participe la femme interrogée : fonctions, composition des membres, modes d'attribution des dossiers entre les hommes et les femmes, etc.
3. Le thème des opinions des femmes fait référence aux conceptions de la démocratie : plurielle, libérale et participative. Trois catégories définissent les conceptions : conception de l'individu, intérêts et traitement des intérêts tirés du cadre d'analyse. Il fait aussi référence à l'opinion des représentantes en tenant compte des types de syndrome tirés du modèle de la responsabilité représentative : « pas-moi », « reine-abeille », « féministe discrète » et « féministe ».

4. Le quatrième thème retient les quatre arguments généralement utilisés pour justifier la participation et le rôle des femmes dans les instances : proportionnel, intérêts et besoins particuliers, valeurs et comportements particuliers et utilitaire.
5. Le cinquième thème tient compte des intérêts des femmes de la région ciblée comme catégorie selon les secteurs d'activité : marché du travail, santé physique et psychologique, éducation, etc.
6. Le dernier thème est celui des outils utilisés par les femmes dans le processus décisionnel. Il retient comme catégorie les moyens formels et informels, la préparation à la décision, ainsi que la prise de décision et la considération des intérêts.

Des tableaux résument les catégories d'analyse et les définitions de leurs indicateurs au début des chapitres présentant les résultats de la recherche.³²

C'est par ces catégories et indicateurs que les propos des femmes interrogées ont été classifiés. Des relations ont été effectuées entre les catégories à l'intérieur des thèmes et entre les thèmes pour bien classifier les propos. Cela permet de situer le discours des femmes pour établir les opinions des représentantes quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes dans les instances étudiées. Dans les chapitres qui suivent, les résultats tirés de ces discours sont présentés selon les trois principaux thèmes du cadre d'analyse : les conceptions de la démocratie, la responsabilité représentative, les outils utilisés dans le processus décisionnel et les arguments pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Le dernier chapitre met en relation les différents résultats pour présenter les tendances qui se dégagent des opinions des représentantes.

2.4 Les limites de l'étude

³² Les thèmes 1, 2 et 5 ne sont pas présentés dans les résultats, car ils ne servent pas directement au processus d'analyse. Ils servent davantage de complément d'information pour mieux interpréter les résultats présentés dans le dernier chapitre.

Ce type de cueillette a ses avantages et ses limites comme tout autre type de collecte de données. Les entrevues permettent d'avoir un accès direct aux expériences et idées des femmes. Ce type de données est riche en détails et descriptions; ce qui est un avantage et une limite à la fois. En effet, il est facile de se confondre dans des descriptions et des détails, tout comme il est profitable de les avoir à portée pour approfondir certains propos des femmes et assurer la compréhension de leurs idées. Ce type de collecte entraîne aussi le besoin de s'ajuster à différentes interlocutrices. Les questions et le schéma d'entrevue permettent de s'adapter à celles-ci et à leur discours. Cela peut aussi être vu comme une limite. Mais cela permet de s'assurer de bien saisir les perspectives, les idées, et surtout, le sens du discours de chacune des femmes interrogées.

En ce qui concerne les limites de l'échantillonnage, la première concerne le territoire local visé. Un seul territoire de MRC a été ciblé pour avoir une représentation d'un territoire particulier, ce qui rend la collecte de données plus accessible et circonscrite compte tenu du vaste territoire de cette région. Toutefois, un seul territoire ne représente pas la réalité de toutes les MRC de la région. La deuxième limite concerne la population retenue. Il s'est avéré difficile d'obtenir un nombre de répondantes venant des différents territoires de MRC de la région. Pour y arriver, plusieurs instances régionales devaient s'ajouter. Nous avons préféré avoir moins d'instances avec des secteurs d'activité variés, qui sont liés aux particularités du territoire et aux intérêts des femmes et créées selon les réformes de l'État. D'ailleurs, la participation des femmes provient des deux MRC les plus populeuses de la région : les MRC de Rouyn-Noranda et de la Vallée-de-l'Or. Ce sont les deux grands centres urbains de la région, où les lieux décisionnels sont situés. Enfin le dernier élément considéré dans ce choix est d'éviter des frais de déplacement trop onéreux.

D'autres limites s'imposent à la recherche. D'abord, elle est une étude de cas, donc les résultats concernent seulement la région étudiée, les femmes interrogées et les instances ciblées. Il est possible que les résultats puissent avoir certaines significations dans d'autres régions du Québec, mais ils sont adaptés à la région et aux instances qui les caractérisent,

ainsi qu'aux idées des femmes qui y participent. Aussi, les propos des femmes se situent dans un espace-temps qui fait souvent référence aux réalités sociales, économiques et culturelles de cette région lorsque les entrevues et la cueillette des données secondaires ont été effectuées. Il est probable que les résultats ne seraient pas les mêmes dans le passé ou dans le futur. Il en est de même pour les expériences et les idées des femmes. Il est possible que celles-ci se modifient et s'adaptent aux réalités, expériences et connaissances qu'elles développeront. Par ailleurs, les instances étudiées risquent tout autant de se modifier dans les années à venir. Alors, il faut considérer que les résultats de la recherche s'inscrivent dans un temps et une réalité propre à la région et au contexte québécois. Il faut ajouter que malgré le fait qu'une période de trois ans se soit écoulée entre la cueillette de données et le dépôt du mémoire, cela ne limite pas les résultats de la recherche. Cette période s'explique par des raisons personnelles à l'étudiante.

La recherche en est une qualitative qui vise à identifier l'opinion des représentantes pour favoriser la prise en compte des intérêts des femmes. Ce type de recherche laisse parfois place à un débat entre l'objectivité et la subjectivité du scientifique et des résultats de recherche. Cependant, ce type de recherche est plus pertinent pour atteindre les résultats escomptés dans un cadre féministe, ayant pour but de faire ressortir les idées, connaissances et expériences des femmes. Nous avons fait preuve de rigueur scientifique pour rendre le plus objectivement possible les résultats de cette recherche. Mais il est possible que différentes informations aient été décodées selon nos valeurs et nos représentations des faits dans l'analyse des données. En effet, tel que le mentionnent Saintonge et St-Cyr, il est possible d'avancer que, « toute réalité est le fruit d'un regard posé et d'une interprétation manifestée à partir de représentations personnelles et collectives d'un phénomène » (St-Cyr Tribble et Saintonge 1999, 114).

Les chapitres subséquents présentent les données recueillies auprès des représentantes visées par cette étude³³. Comme cette recherche donne voix aux femmes afin de connaître

³³ Vous trouverez en annexe I un tableau qui répertorie les informatrices selon le siège qu'elles occupent.

leur expérience relativement à la préoccupation de la recherche, il est donc temps, si l'on peut dire, de leur laisser la parole.

CHAPITRE TROIS

LES CONCEPTIONS DE LA DÉMOCRATIE DES REPRÉSENTANTES

Ce chapitre présente les résultats concernant les idées démocratiques des femmes engagées politiquement dans les instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue. Il cherche à décrire leurs conceptions du pouvoir en fonction des principes, des valeurs et des pensées qui les guident dans l'exercice de leur fonction et dans leurs actions. Il vise aussi à connaître les différences qui existent ou non entre elles quant à leurs démarches de représentation des intérêts des femmes.

Les trois conceptions féministes de la démocratie présentées dans le premier chapitre sont utilisées comme catégories d'analyse, c'est-à-dire la libérale, la participative et la plurielle. Elles sont tirées des travaux de Phillips, Young et Mouffe. Bien qu'un éventail de conceptions de la démocratie n'ait pas été présenté et retenu comme catégories, nous considérons que ces trois dernières peuvent servir de cadre de référence général pour caractériser les propos des participantes.

Pour ce faire, quatre indicateurs qui définissent ces conceptions sont utilisés afin d'interpréter et de classifier les données d'entrevues servant à connaître les conceptions des femmes interrogées. Nous tenons toutefois à porter à votre attention que ces propos peuvent se classifier selon les indicateurs avec des nuances. Ces derniers servent de références générales pour saisir le type de démocratie qui anime les participantes dans l'exercice de leur fonction. Ces indicateurs sont : la conception de l'individu, le type d'intérêt, le traitement des intérêts et la critique d'une ou d'autres conceptions.

L'indicateur de la conception de l'individu se rapporte aux notions d'universalisme/particularisme, à savoir si l'individu doit être conçu en considérant ou non ses différences avec les autres individus, dont celles entre les hommes et les femmes. Celui sur le type d'intérêt se définit selon la conception de l'individu, à savoir s'il y a des différences dans les intérêts des individus. Cet indicateur influence le troisième, qui est le traitement des intérêts. En fait, il sert de référence pour distinguer les façons de traiter les intérêts selon chacune des conceptions. Enfin, le dernier indicateur est utilisé à titre indicatif lorsque les participantes utilisent la critique d'une conception plutôt que de faire référence à leur propre conception.

Dans la conception libérale de la démocratie de Phillips (Phillips 1991 ; 1993) l'individu ne doit pas être compris selon une norme masculine, mais il doit être asexué. L'intérêt de l'individu est neutre et vise à favoriser l'intérêt commun de tous les individus. Pour traiter les intérêts qui diffèrent entre les hommes et les femmes, le rôle des représentantes est de satisfaire le plus de citoyens et de citoyennes possibles, sans hiérarchiser un intérêt plus qu'un autre.

Pour sa part, la démocratie participative conçoit l'individu de façon hétérogène, c'est-à-dire qu'il se forme des groupes en fonction des différences entre les individus. Les intérêts des individus se définissent selon le groupe auquel ils se rattachent, par exemple, selon un sentiment d'appartenance ou une identité. Cette conception traite les intérêts en fonction des différences entre les groupes. Elle critique la démocratie libérale, car cette dernière ne considère pas les différences entre les individus.

Enfin, la démocratie plurielle considère que l'individu a de multiples identités qui relient ses intérêts à ceux d'autres individus. Les intérêts des individus doivent donc être traités dans un vaste ensemble selon une perspective féministe. Sa critique des deux autres conceptions fait référence à l'idée selon laquelle le traitement des intérêts doit se faire dans une perspective féministe, tout en intégrant les intérêts des femmes et les intérêts de

l'ensemble de la population. Car, selon elle, les deux autres conceptions ne s'attardent qu'au traitement différentiel selon les sexes ou à l'idée de faire valoir seulement les intérêts qui diffèrent entre les hommes et les femmes.

Voici le tableau qui résume les indicateurs selon le type de conception.

Tableau 2 : Les conceptions féministes de la démocratie

	Démocratie libérale	Démocratie participative	Démocratie plurielle
Conception de l'individu	L'individu est homogène et asexué. Une critique de la norme masculine.	L'individu est hétérogène (notion basée entre autres sur la différence entre les sexes).	L'individu a de multiples identités.
Type d'intérêt	L'intérêt est neutre et il favorise l'intérêt commun.	L'intérêt se définit selon le groupe « d'appartenance ».	L'individu a une pluralité d'intérêts qui sont interreliés aux autres.
Traitement des intérêts	Elle considère les intérêts des hommes et des femmes de manière égale, sans hiérarchie ou norme sexuelle.	Elle considère les intérêts en fonction des différences entre les groupes, donc entre les hommes et les femmes.	Elle considère les intérêts de tous les individus dans un vaste ensemble selon une perspective féministe.
Critique d'une autre conception	La démocratie participative peut créer une forme d'élitisme et elle hiérarchise les intérêts selon les groupes d'individus.	La démocratie libérale ne considère pas les différences entre les individus dans le traitement des intérêts.	La façon de traiter les intérêts de façon sexuellement différenciée des démocraties libérale et participative est valorisée selon l'égalité entre les genres.

3.1 La conception de l'individu

Plusieurs des femmes interrogées conçoivent l'individu dans leur définition de la démocratie en fonction d'une valeur qui leur est primordiale, c'est-à-dire le respect du droit des individus à la différence. Cette différence peut s'affirmer, par exemple, par le droit de parole pour exprimer sa pensée et ses opinions. Cette valeur guide la pensée des répondantes dans leur conception de l'individu, car elles mentionnent l'importance que tous les individus doivent être respectés et écoutés au sein d'une démocratie. C'est un droit de parole et un droit d'être différent, « *C'est le droit de s'exprimer, le droit à la différence, tous ces droits que je trouve fondamental parce que c'est riche (Informatrice 05)* » :

La démocratie c'est vraiment le choix fondamental du peuple, exprimé par le peuple et auquel ils peuvent aussi accéder. C'est quand les gens peuvent de façon libre et volontaire exprimer leur opinion fondamentale dans le respect, ainsi que de façon transparente et honnête. Les gens vont être écoutés, entendus et respectés pour ce qu'ils vont dire (Informatrice 10).

Un élément central de leurs discours est le respect de l'authenticité de chaque individu. Par exemple, l'une fait référence à une situation où deux individus n'ont pas la même perception de sa présence dans leur milieu de travail :

J'ai deux confrères de travail qui ont deux visions différentes, et pourtant, ils me connaissent depuis le même nombre de temps. Ils étaient tous les deux présents quand je suis arrivée, mais ils ont une perception différente de ma présence. Il y en a un qui s'est habitué à moi, et puis l'autre, c'est moi qui s'est habituée à lui, alors c'est différent. (Informatrice 08).

Il est utilisé pour démontrer les différences qui existent entre les hommes ainsi qu'entre les hommes et les femmes, donc à l'intérieur même de groupes d'individus ainsi qu'entre les individus.

Une autre répondante souligne l'importance de ne pas enfermer les individus dans des ghettos selon les groupes auxquels ils se rattachent, car ils ne font pas partie d'un

seul groupe et ne se définissent pas seulement selon ceux-ci, mais en fonction de leur individualité :

J'ai un peu de difficulté avec la notion de groupe tel que femmes ou jeunes. J'ai l'impression que l'on ghettoise tout le monde et je trouve ça aberrant parce que des jeunes, c'est aussi des femmes [...] C'est une grosse toile d'araignée, ce n'est pas des sillons, tout s'entremèle (Informatrice 06).

Il convient de souligner que leur conception de l'individu ne correspond pas à celle de la démocratie participative. En effet, selon cette catégorie, l'individu est hétérogène et son identité est liée à un groupe. À savoir si leur conception de l'individu se caractérise davantage selon la démocratie plurielle ou la démocratie libérale, cela est moins clair lorsque l'on considère seulement cet indicateur. Néanmoins, l'une d'elles fait référence à la démocratie plurielle lorsqu'elle fait mention de la toile d'araignée, où l'individu s'intègre à divers groupes d'individus.

Les indicateurs concernant le type d'intérêt et le traitement de l'intérêt aident à mieux cerner leurs discours sur la conception de l'individu et à les caractériser selon une des conceptions.

3.2 Le type d'intérêt et le traitement des intérêts

Pour illustrer les propos des femmes à cet égard, il s'avère utile de fusionner les deux indicateurs : le type d'intérêt et le traitement des intérêts. Il est plus simple aussi de présenter les résultats selon les différentes conceptions démocratiques, car à certains moments les propos des répondantes peuvent chevaucher deux conceptions.

3.2.1 La démocratie plurielle

D'abord, selon la démocratie plurielle, le type d'intérêt est la présence d'une pluralité d'intérêts interreliés. Pour traiter ces intérêts, il faut le faire dans un vaste ensemble, selon

une perspective féministe. Les propos de plusieurs femmes interrogées se classent dans cette catégorie avec certaines nuances, notamment en ce qui concerne la perspective féministe.

Une répondante mentionne que les intérêts de chaque individu se situent dans un contexte large. Les représentantes ont pour rôle de déterminer l'intérêt supérieur qui rassemble les intérêts de chacun :

Parce qu'il faut entendre la voix de tout un peuple. Le peuple, c'est les hommes, les femmes et les enfants qui deviennent des adultes. C'est vraiment ces personnes clés qu'il faut entendre parce qu'elles ont des vécus différents et des visions du monde différentes. Ils doivent tous être considérés ensemble [...] ce que nous faisons ne fait pas toujours plaisir, mais il faut le faire avec un intérêt supérieur. L'objectif visé est supérieur aux intérêts individuels des personnes (Informatrice 05).

Une autre participante formule aussi cette idée. Elle utilise un exemple. Ce dernier fait référence à un groupe qui a fait abstraction d'un intérêt particulier à leur communauté pour intégrer plusieurs intérêts. Elle applaudit cette démarche qui correspond entièrement à ses valeurs démocratiques :

Je sens qu'il y a des changements dans les communautés autochtones. Il y en a une entre autres qui a fait abstraction de toutes ses revendications politiques pour faire une coupure entre le développement économique et les revendications territoriales [...] Quelqu'un a compris que la communauté faisait du développement économique et que ça n'empêchait pas nécessairement les négociations avec les différents gouvernements. Et ça, je me suis dit : « bravo! ». Tu aides ta communauté, tu travailles pour le développement de ta communauté et tu ne mets pas de côté tes batailles (Informatrice 06).

Toujours selon cette répondante, l'égalité entre les femmes et les hommes ne doit pas se faire selon une hiérarchisation des intérêts ou une égalité absolue, mais par une reconnaissance de l'authenticité de l'individu parmi celles de l'ensemble de la population. Ce propos correspond à la critique des conceptions libérale et participative selon la conception plurielle :

Bien oui, il y en a des différences. On ne se mettra pas la tête dans le sable, moi je ne ferai pas de batailles sur l'égalité absolue [...] ce n'est pas ça pour moi. C'est d'être reconnue comme femme active dans une communauté, avec ce que je suis capable d'apporter. Je ne veux pas être l'égale, je veux marcher à côté de mon conjoint. Je ne veux pas marcher en arrière et je ne veux pas marcher en avant. C'est aussi simple que ça (Informatrice 06).

Selon elle, les hommes et les femmes ont des intérêts multiples et ils ne doivent pas être représentés selon les groupes. Elle suggère qu'il y ait une intégration des intérêts pour permettre les interrelations afin d'atteindre un objectif commun :

J'ai de la misère à penser que c'est femme, que c'est jeune, que c'est personne âgée. J'ai de la misère avec la notion de groupe. Je comprends qu'il faut que ces gens soient représentés et qu'ils aient leur mot à dire, mais en même temps, je suis qui moi? Je suis une femme, je suis une jeune et je serai une personne âgée (Informatrice 06).

Une autre femme précise que les intérêts des hommes et des femmes diffèrent, tout autant qu'ils diffèrent entre chaque individu. Pour favoriser la prise en compte des intérêts des personnes plus isolées, qui n'ont pas l'opportunité d'exprimer leurs besoins, il est nécessaire d'obtenir de l'information sur leurs besoins afin de les respecter. Pour ce faire, il faut entre autres écouter les groupes qui les représentent. Le rôle de la représentante est neutre afin de considérer les intérêts de ces personnes dans un contexte large :

Dans les faits, je suis neutre dans le milieu. Je ne représente pas les groupes. Toutefois, moi personnellement comme représentante, je ne peux pas représenter quelque chose que je ne connais pas. Alors, je dois questionner, je dois travailler entre les deux pour obtenir l'information [...] S'il y a un dossier particulier que je ne connais pas ou que je ne suis pas au courant de son évolution, je vais aller chercher l'information auprès des groupes, même si je ne suis pas leur représentante (Informatrice 09).

De plus, elle souligne son engagement féministe, car elle mentionne considérer les intérêts des femmes, tout en les intégrant à l'ensemble de ses représentations :

Je vais défendre les positions concernant les intérêts des femmes ou je vais nommer les raisons pour lesquelles cela doit être ainsi. Parce que je ne laisserai pas passer tout ce qui pourrait nuire à l'avancement de cette cause, parce que j'y crois et parce que j'y ai travaillé (Informatrice 09).

Son discours se rapproche beaucoup de celui de la conception plurielle de la démocratie.

Une autre répondante utilise aussi l'exemple de personnes plus défavorisées avec l'objectif de favoriser leur intégration à la société. Elle considère qu'il faut éviter de les regrouper selon leurs différences, car leurs intérêts sont aussi reliés à ceux des autres individus :

On s'aperçoit que ce n'est pas à l'avantage des gens démunis de les regrouper. C'est beaucoup plus à leur avantage de les socialiser et de les intégrer à la société, à leur rythme et à leur image [...] La société n'est pas faite ainsi, alors on ne doit pas regrouper les individus selon des caractéristiques. Par exemple, lorsque l'on va à l'épicerie, il y a des personnes avec une déficience physique, il y a des personnes avec des problèmes de santé mentale, il y a des personnes normales et il y a des personnes très intelligentes [...] Il faut intégrer toutes ces personnes à la société (Informatrice 08).

Dans un autre cas, la répondante considère aussi le traitement des intérêts des individus de cette façon, c'est-à-dire de faciliter l'intégration des individus à la société en évitant les regroupements. Elle souligne l'importance qu'il y ait une égalité des chances pour tous les individus, en considérant leurs propres besoins. Il ne faut pas les considérer selon un modèle et un processus commun. La notion de respect des différences est importante pour que chacun et chacune puisse s'épanouir selon les besoins que ça comporte. Par ailleurs, elle en illustre un exemple :

Par exemple, une femme souhaite réorienter sa carrière. Elle travaille dans les restaurants et a cinquante ans et plus. Elle est fatiguée et se sent lourde. Elle voudrait faire autre chose. Il y a de la demande dans les restaurants, mais des personnes comme elle, ne peuvent pas retourner aux études et profiter des services qu'offrent les centres locaux d'emploi [...] On maintient les personnes à la même place et on les fatigue. Elles finissent par devenir malades. Si on avait donné de

l'aide à cette femme, on aurait libéré un poste pour une autre personne plus jeune. La femme aurait continué à être productive au lieu d'obtenir de l'aide sociale parce qu'elle n'a pas pu mettre de l'argent de côté pendant qu'elle travaillait dans un restaurant (Informatrice 01).

Le discours de ces répondantes se rapproche de la conception plurielle de la démocratie. Toutefois, la perspective féministe pour appréhender les intérêts n'apparaît pas clairement pour la plupart d'entre elles. Généralement, elles abordent le traitement des intérêts de façon globale ou alors en faisant référence aux personnes plus défavorisées plutôt que selon une perspective féministe. Il est difficile de distinguer cet aspect à ce moment-ci de leur discours. C'est par la classification des types de syndrome quant au rôle de représentation des femmes, qu'il sera possible de distinguer plus significativement si leur engagement politique s'effectue selon une perspective féministe, telle que le propose la conception plurielle.

3.2.2 La démocratie plurielle/participative

Les discours de deux femmes chevauchent deux conceptions : la démocratie plurielle et la démocratie participative. Leur passé de femmes engagées politiquement influence leur discours qui se rapproche de la démocratie participative parce qu'elles ont beaucoup œuvré au sein de mouvements et de regroupements. Leurs propos illustrent qu'il faut commencer par examiner les intérêts particuliers d'un groupe pour ensuite les considérer dans un contexte large afin de les respecter dans l'intérêt collectif. Leur façon de traiter les intérêts n'est pas la même que celle des femmes présentée précédemment.

Elles considèrent d'abord les intérêts comme étant individuels. Ensuite, un intérêt commun se définit en fonction des discussions sur les différences entre les individus pour mieux le représenter dans la collectivité. Aussi, ce n'est pas l'opinion de la représentante qui doit ressortir, mais bien celle de la majorité d'un groupe :

Fondamentalement, c'est la dernière parole exprimée par des membres ou par une société. C'est aux individus à se définir, et ce, même si ça va à l'encontre de ce que je souhaiterais comme représentante. Ce n'est pas à moi à décider. Je peux exprimer mon opinion au même titre que les autres, mais ça va être les gens qui vont prendre la décision sur ce qu'ils veulent faire et sur ce qu'ils souhaitent faire (Informatrice 10).

Ce sont les membres qui indiquent la voie que doit suivre la représentante :

Elles tracent la voie [...] quand tu écoutes démocratiquement les personnes, elles te reconnaissent aussi comme le porteur de dossiers, comme la personne qui va défendre ce qu'elles souhaitent ardemment et ce qu'elles ont exprimé. Tu vas défendre l'orientation qu'elles t'ont donnée. Elles vont vouloir que tu les représentes et que tu les défendes [...] Donc, si tu joues un rôle de représentation, c'est parce que des intérêts collectifs ou des intérêts communs ont été dégagés par des personnes (Informatrice 10).

Aussi, la représentation du groupe doit s'effectuer dans un ensemble plus large, tel que le prévoit la conception plurielle. En voici l'exemple :

Des personnes sont capables d'avoir un regard régional [...] mais ce n'est pas évident de partir d'un territoire de MRC ou d'une activité locale et d'arriver dans une structure régionale. Il faut le comprendre aussi et il faut laisser le temps aux personnes d'apprendre cette nouvelle culture. C'est une nouvelle façon de faire qui ne permet pas d'avoir un regard individuel ou sectoriel, car tu représentes ta communauté comme entité régionale et tu dois te référer aux gains collectifs à obtenir (Informatrice 10).

L'autre participante s'exprime aussi de cette façon. Elle utilise l'exemple d'un groupe qui doit faire valoir ses intérêts spécifiques au sein d'un contexte plus global. La représentante du groupe doit être alerte pour bien représenter les intérêts spécifiques du groupe, tout en respectant l'intérêt collectif :

Les groupes communautaires sont réunis dans un groupe de travail portant sur un problème spécifique [...] Ils établissent leurs priorités et envoient une personne les représenter à ce groupe. À ce moment-là, tu n'arrives jamais dans un groupe de travail en parlant uniquement au nom de ton groupe ou de ton problème

spécifique. Il va y avoir à la table de travail un éventail de sujets pour lesquels il faut essayer de trouver quelqu'un capable de ramasser les dossiers pour bien représenter tous les groupes [...] sans perdre de vue qu'elles sont toutes présentes pour représenter un groupe bien spécifique. Aussi, il faut essayer de ne pas accepter des affaires qui peuvent nuire à son groupe au moment où l'on ne discute pas du point de vue spécifique à ton groupe (Informatrice 07).

D'autre part, elle mentionne devoir rappeler et nommer les intérêts des femmes dans un mandat général, « *J'ai le devoir de sonner l'alarme, j'ai le devoir de rappeler les faits et de faire l'historique rapidement pour que le monde soit au courant et qu'il ramasse le problème de façon à ce que ça soit dans l'intérêt du monde (Informatrice 07)* ».

Les discours de ces deux femmes se caractérisent davantage selon la conception plurielle. Cependant, plutôt que d'expliquer le traitement des intérêts en fonction d'un intérêt individuel, elles le font par les intérêts spécifiques d'un groupe qui se définit un objectif commun selon des intérêts individuels. Encore une fois, la perspective féministe n'apparaît pas clairement. Cela va se clarifier davantage avec l'analyse concernant le type de syndromes qui les caractérise quant à leur rôle de représentation des intérêts des femmes.

3.2.3 La démocratie libérale

Le discours de trois autres répondantes ressemble davantage à celui de la conception libérale. D'abord, le type d'intérêt est neutre et sans hiérarchisation de genre afin d'établir un équilibre pour favoriser l'intérêt commun. Pour ce faire, les représentants et les représentantes doivent faire consensus par la discussion :

Aussi, c'est que l'on va essayer de prendre toutes les décisions par consensus. Voter, je trouverais ça très pénible [...] tandis qu'en essayant de faire consensus, on discute, on amène des arguments, on regarde les pour et les contre. Et, à la fin, on devrait arriver à un consensus. C'est certain que des personnes auront cédé et se seront rangées à la majorité (Informatrice 02).

Ils doivent aussi tenter de faire des interventions en fonction de tous les individus, « *C'est sûr que les politiques doivent être faites en fonction de tous les citoyens : hommes, femmes, personnes âgées, enfants (Informatrice 02)* ».

Une répondante considère que les représentantes doivent être capables de considérer les besoins des individus sans nécessairement représenter un groupe spécifique et sans favoriser un mode de consultation qui donne la parole à ces personnes. Les représentantes sont capables de se détacher de leur intérêt propre pour favoriser le bien commun selon leur propre capacité à juger des faits et des connaissances :

Je me suis dit : « mais si on est capable de faire quelque chose d'intéressant pour eux [...] et on le fait tous pour eux autres, on n'a pas un intérêt personnel à faire ça. On le fait de notre cœur et au meilleur de nos connaissances ». Je pense qu'on est capable de le faire sans nécessairement le vivre (Informatrice 04).

Pour une autre, le traitement des intérêts se résume à l'idée qu'il faut essayer de satisfaire le plus de gens possible, tout en considérant que chaque personne est authentique. Pour y arriver, il faut parfois trouver l'équilibre commun sans considérer les intérêts spécifiques, « *C'est satisfaire le plus de gens possible, c'est ça notre but [...] Oui, c'est certain qu'à un moment, on doit séparer les intérêts qui diffèrent en tentant d'en satisfaire le plus possible ou au complet (Informatrice 03)* ».

En résumé, les représentantes doivent se rallier à la majorité pour ne pas créer de division. Dans ce cas, l'intérêt commun est supérieur aux intérêts spécifiques et ainsi, les différences et les oppositions sont mises de côté par des compromis. Cette idée laisse sous-entendre une influence du discours libéral, c'est-à-dire favoriser l'homogénéité, car les différences sont trop nombreuses pour être toutes considérées. Néanmoins, ces répondantes considèrent la pluralité des individus et, à certains moments, elles mentionnent que la manière libérale serait préférable à la plurielle pour satisfaire le plus de gens possible.

La neutralité et la majorité sont deux notions régulièrement soulignées par ces répondantes, au contraire des autres qui n'en font pratiquement aucune mention. Leur conception des intérêts et de leur traitement est liée à celle de l'individu. Les intérêts diffèrent entre les individus, mais la majorité ou l'équivalent de l'universel l'emporte sur les intérêts spécifiques ou individuels. Il est même parfois nécessaire de ne pas considérer les différences entre les individus afin d'arriver à un accord commun et de se rallier à la majorité. Ce qu'elles pensent de leur rôle à l'égard des intérêts des femmes en dira davantage sur leur conception de la démocratie et de la représentation des intérêts.

Pour terminer, les idées des femmes interrogées se catégorisent davantage selon la conception libérale, telle que décrit ci-haut, et la conception plurielle. Voici de façon synthétique ce qui ressort des propos des femmes se rapportant à la conception plurielle. La majorité des représentantes font référence à cette conception car, selon elles, les individus ont de multiples identités. Ils doivent être respectés selon leur propre individualité qui s'entremêle et s'intègre à celle d'autres individus. Les individus ne font pas partie d'un groupe tel que le conçoit la conception de la démocratie participative. En fait, les individus font partie de différents groupes à la fois, alors leurs intérêts doivent être traités en ce sens.

Toutefois, dans l'ensemble, les répondantes n'expriment pas clairement que les intérêts des hommes et des femmes diffèrent, ce qui pourrait s'expliquer notamment parce que les actions qu'elles posent à l'égard des intérêts des femmes sont traités distinctement au moment des entrevues et ces dernières éclaireront ce point. C'est par l'analyse concernant leur responsabilité représentative des intérêts des femmes qu'il est possible de déterminer plus significativement leur lien avec la conception plurielle ou libérale. Le prochain chapitre se préoccupe d'établir ce lien en examinant les résultats sur la responsabilité représentative.

CHAPITRE QUATRE

LA RESPONSABILITÉ REPRÉSENTATIVE DES REPRÉSENTANTES

Ce chapitre présente les résultats portant sur la responsabilité représentative des intérêts des femmes. Pour les obtenir, nous nous sommes inspirée des travaux cités dans l'ouvrage de Tremblay (Tremblay 1999) pouvant se regrouper sous une typologie.

Rappelons que Tremblay aborde la responsabilité représentative chez les députées élues à la Chambre des communes du Canada avec l'objectif de déterminer s'il y a rupture ou non entre une démarche collective inspirée du mouvement féministe et l'engagement personnel dans un projet féministe chez les députées. Pour ce faire, elle utilise plusieurs références tirées de différents travaux, qui démontrent l'existence d'une rupture entre le collectif et l'individuel. Ces références utilisées par Tremblay font ressortir une typologie qui caractérise la perception des femmes qui ont une rupture entre leurs démarches collective et individuelle de représenter les femmes (Tremblay 1999, 72).

Cette typologie regroupe trois syndromes qui servent de cadre de référence pour classifier les propos des répondantes interrogées. Cela permet de savoir s'il y a une rupture entre leur démarche collective et individuelle, mais surtout, de déterminer la perception de leur responsabilité représentative des intérêts des femmes afin de compléter leur opinion. Nous avons ajouté un syndrome à cette typologie afin de considérer les femmes qui n'ont pas de rupture entre leur démarche collective et individuelle à l'égard des intérêts des femmes.

Pour bien différencier et classifier les propos des femmes interrogées selon les syndromes, nous avons utilisé des indicateurs qui les caractérisent. Quatre indicateurs ont

donc été utilisés : la conception des autres femmes, la conception de soi, l'effet positif et l'effet négatif.

Dans le syndrome du « pas moi », les représentantes sont conscientes que des femmes vivent des discriminations, mais elles ne conçoivent pas faire partie de ce groupe. Cette conception de soi a pour effet positif d'agir comme autonomisation. Tandis que pour certaines représentantes, la conception des autres peut avoir pour effet négatif de critiquer ces femmes plutôt que de questionner le système social. Dans le syndrome de la « reine-abeille », les représentantes critiquent les femmes qui sont victimes de discrimination parce qu'elles se considèrent justement comme des victimes. Ces représentantes se conçoivent comme étant l'unique responsable de leur succès. L'effet positif est que ces représentantes vont soutenir le mouvement féministe et vont servir de modèle aux autres femmes. Toutefois, son effet négatif est qu'elles ne poseront pas d'actions conséquentes pour aider les femmes à améliorer leurs conditions de vie par crainte d'être étiquetées féministes et de freiner l'accès des femmes aux lieux décisionnels.

Les représentantes se classifiant selon le syndrome de la « féministe discrète » ne se conçoivent pas différemment des autres femmes. Son effet positif est que les représentantes ont une opinion favorable du mouvement féministe. Cependant, elles ne posent pas d'actions conséquentes par crainte d'être étiquetées féministes s'expliquant par une vision caricaturale du féminisme volontaire ou involontaire; ce qui est aussi l'effet négatif de ce type de syndrome. Finalement, les politiciennes qui soutiennent le mouvement féministe et qui posent des actions conséquentes pour réduire les discriminations vécues par les femmes se classent dans la catégorie de « la féministe ».

Voici le tableau qui résume les types de syndrome et les indicateurs qui les définissent.

Tableau 3 : Les types de syndrome :

	Syndrome du « pas moi »	Syndrome de « la reine-abeille »	Syndrome de « la féministe discrète »	Syndrome de « la féministe »
Conception des autres femmes	Conscience de l'existence de discrimination entre les genres.	Critique la victimisation exercée par les femmes discriminées.	Non différente de sa conception de soi avec la conscience de l'existence de discrimination entre les genres.	Conscience de l'existence de discrimination entre les genres.
Conception de soi	Conscience d'échapper à ces formes de discriminations.	Est l'unique responsable de son succès.	Non différente de sa conception des autres femmes.	Non différente de sa conception des autres femmes.
Effet positif	Agit comme autonomisation.	Soutient le mouvement féministe en étant un modèle pour les autres femmes.	A une opinion favorable du mouvement féministe et de ses revendications.	Soutient le mouvement féministe et pose des actions pour aider les femmes à améliorer leur condition de vie.
Effet négatif	Critique les femmes plutôt que de questionner le système social.	Ne pose pas d'actions pour aider les femmes à améliorer leur condition de vie.	Ne s'engage pas dans des actions féministes.	

4.1 Les syndromes du « pas moi » et de la « reine-abeille »

Le discours de deux femmes chevauche les syndromes du « pas moi » et de la « reine-abeille » dépendamment du type d'effet qui exerce une influence sur leur perception, mais il se rapproche surtout du syndrome du « pas moi ». Celui d'une autre répondante correspond seulement à ce dernier syndrome.

Cette répondante est consciente qu'il y a des discriminations vécues par des femmes. Par exemple, elle fait référence au nombre plus élevé de familles monoparentales en situation de pauvreté avec des femmes à leur tête, ainsi qu'aux difficultés pour des femmes à intégrer le marché du travail ou à être plus victimes de la pauvreté et de violence conjugale :

La violence est encore très présente parce qu'on est une région, où il y a beaucoup de pauvreté et quand il y a de la pauvreté, souvent il y a de la violence [...] C'est une ville, à mes yeux, où il y a plusieurs familles monoparentales et les femmes forcément doivent travailler, sinon elles sont sur l'aide sociale (Informatrice 03).

Elle a conscience aussi d'échapper à ces formes de discrimination; cela a un effet positif d'autonomisation. Nous considérons qu'elle ne pose pas d'actions conséquentes à l'égard des intérêts des femmes, car elle n'en fait pas mention. De plus, il faut ajouter que les représentants et représentantes de cette instance se divisent les dossiers et elle mentionne ne pas avoir la tâche de s'occuper de dossiers femmes et qu'elle peut donner son avis dans les autres dossiers qui ne sont pas sous sa responsabilité, « *Il y en a un qui travaille sur la santé, on se partage tout le temps les dossiers. Moi je partage les dossiers de l'administration et des loisirs avec une autre femme [...] Nous donnons quand même notre avis et nous discutons ensemble (Informatrice 03)* ».

Dans le cas des deux autres participantes, l'une d'elles ne se considère pas féministe. Elle précise que certaines femmes sont plus féministes qu'elle. Toutefois, elle est consciente des discriminations qu'ont vécues les femmes antérieurement, « *Je dirais qu'il y a d'autres femmes qui sont plus féministes que moi et elles ont toujours lutté pour les droits des femmes. En 2006, je pense qu'il y a une bonne partie qui est acquise [...] on est chanceuses (Informatrice 04)* ». Elle soulève donc l'idée que des discriminations pourraient encore exister, mais elle y échapperait. Elle mentionne que les représentantes qui se sentent responsables et qui perçoivent des discriminations chez les femmes sont des féministes. Les autres représentantes qui ne sont pas féministes ne verraiennt probablement pas, comme elle, que des discriminations existent :

Il y a déjà une bonne part réalisée, mais il y a des femmes qui ont moins de chance que nous. C'est sûr que tout n'est pas égal, mais on a quand même une certaine équité qu'il n'y avait pas avant. Peut-être que moi je le vois moins et il y en a d'autres qui le voient plus et qui voient d'autres choses que moi je vois (Informatrice 04).

De plus, elle avoue ne pas soutenir le mouvement féministe dans le cadre de ses fonctions de représentantes. Elle prétend le faire d'une autre manière, tout en ne précisant pas de quelle façon elle le fait puisqu'elle mentionne ne pas percevoir l'existence de discriminations. Peut-être le ferait-elle si elle percevait une forme de discrimination chez la femme?

Son discours chevauche les deux syndromes, car il a l'effet positif du syndrome du « pas moi », c'est-à-dire qu'il agit sur elle comme un pouvoir d'autonomisation et elle ne véhicule pas l'idée de responsabiliser les femmes plutôt que de questionner le système social, c'est-à-dire l'effet négatif du syndrome de la « reine-abéille ». Aussi, elle ne perçoit pas que les femmes soient encore victimes aujourd'hui de discrimination, ce qui la classe encore une fois dans le syndrome de la « reine-abéille ». D'autre part, elle reconnaît tout de même que des femmes soutiennent le mouvement féministe pour améliorer les conditions de vie des femmes, c'est donc qu'elle reconnaît qu'il y a encore des situations de discrimination pour les femmes.

Pour l'autre répondante, son discours est davantage celui du syndrome du « pas moi » avec un effet négatif, qui la classe aussi dans le syndrome de la « reine-abéille ». Elle est d'abord consciente que certaines formes de discriminations existent à l'égard de la femme. Toutefois, les femmes doivent, selon elle, faire leur part pour affronter leurs difficultés, c'est-à-dire que la responsabilité d'éliminer les discriminations qu'elles vivent ne relève pas seulement du système social :

Les femmes doivent faire beaucoup de travail personnel. On ne peut pas tout faire pour elles. Il y a des femmes qui vivent encore des situations difficiles c'est vrai, mais il y a une part du travail qui leur revient. Ce n'est pas juste la société qui va les sauver (Informatrice 02).

Alors, ses propos chevauchent le syndrome du « pas moi » et celui de la « reine-abeille » en ce qui concerne l'indicateur de la conception des autres femmes.

De plus, elle dit ne pas soutenir le mouvement féministe :

Par exemple, on me parle beaucoup de la présence des femmes et de la représentation des intérêts des femmes parce que je suis une femme en politique. Tout le monde veut me questionner, veut m'en parler. La journée de la femme, on voulait m'interviewer à sept heures et demie du matin. J'ai de la difficulté avec ça parce que moi je trouve que mon combat féministe, je l'ai fait il y a 30 ans à peu près, mais on dirait que ce n'est pas réglé. Les femmes ont encore à se battre. Moi je pensais que c'était fini. Il me semble que des femmes en politique, il y en a énormément, des femmes dans tous les domaines, il y en a énormément. Les femmes sont majoritaires à l'université, alors je ne sais pas pourquoi on parle encore autant de ce débat (Informatrice 02).

Elle a une conception de soi qui se rapproche de l'idée qu'elle est l'unique responsable de son succès, tel que véhiculé par le syndrome de la « reine-abeille », ce qui a pour effet positif de se voir comme un modèle pour les autres femmes. Notamment, elle fait part de l'importance de l'image qu'elle projette face à la population en fonction du poste qu'elle occupe et l'idée qu'elle doit être respectable, en tant que modèle :

Je me dis que je dois être un modèle, un exemple. C'est comme en éducation, c'est la même chose quand tu es éducatrice. Je pense qu'il faut toujours faire attention à ce que l'on dit [...] Je pense qu'il faut être le plus honnête possible. Je dois être la plus franche. Je me mets des limites hautes, je ne veux pas me faire prendre en défaut (Informatrice 02).

Cela a pour effet négatif de ne pas l'amener à poser des actions conséquentes pour améliorer les conditions de vie des femmes et à ne pas soutenir le mouvement féministe, ce

qui peut s'expliquer par la crainte d'être étiquetée féministe pour des considérations électoralistes.

Il faut souligner aussi qu'elle considère devoir en faire davantage en tant que femme élue, ce qui semble contradictoire avec l'idée selon laquelle son combat féministe est terminé. Elle doit encore justifier sa présence et sa compétence, ce qui peut s'expliquer par l'insécurité.

Brièvement, seulement trois femmes sur dix se classent selon ces deux types de syndrome. Bien qu'elles soient conscientes que des formes de discrimination sont vécues par des femmes, elles ne se sentent pas la responsabilité de poser des actions à cet égard, voire à soutenir le mouvement féministe pour améliorer les conditions de vie de ces femmes. L'une des principales raisons selon la typologie serait la crainte d'être étiquetée féministe pour des considérations électoralistes. D'autre part, ces femmes se caractérisent selon la conception libérale de la démocratie. Toutefois, nous avons encore de la difficulté à distinguer si elles considèrent que les intérêts entre les hommes et les femmes diffèrent. C'est un point sur lequel nous reviendrons dans les discussions du dernier chapitre.

4.2 Le syndrome de la « féministe discrète »

Les propos de quatre femmes interrogées se classent selon le syndrome de la « féministe discrète ». L'une d'elles précise qu'elle se sent avant tout humaine et citoyenne. Elle n'est pas que femme, donc elle ne peut pas accorder une importance qu'aux femmes. Sa conception des autres femmes n'est pas différente de sa conception d'elle-même, même si elle reconnaît ne pas vivre les situations de discrimination vécues par d'autres femmes :

Je suis une femme, mais je suis avant tout une humaine. C'est ça que je veux qui soit mis de l'avant. Mais, je comprends qu'il y a des femmes qui ont beaucoup plus de difficultés que moi [...] Je suis consciente qu'il y a de la pauvreté chez les femmes et qu'il faut que ça change (Informatrice 06).

Cela a pour effet positif de reconnaître favorablement les actions du mouvement féministe, mais elle n'adopte pas pour autant la façon de faire de ce dernier. Elle le fait plutôt à sa manière. Elle reconnaît les gains obtenus par le mouvement féministe, tout en n'ayant pas vécu ces batailles :

C'a pris des féministes engagées pour faire en sorte que je sois ici aujourd'hui. Mais en même temps, je veux aussi qu'on se rende compte que pour moi la vie a changé, que les techniques changent, qu'il y a des avancées. On ne recule pas nécessairement [...] Mais les avancées ne se font pas toujours à coup de grosses batailles [...] Des fois, il y a des avancées qu'on peut faire en douceur. Moi je suis une partisane de la douceur et de la stratégie [...] je choisis mes batailles parce qu'en tant que femme, je choisi ma façon d'intervenir tout le temps (Informatrice 06).

Elle porte un intérêt aux citoyens et aux citoyennes en tant qu'individus. Elle soutient que les femmes doivent être considérées comme tout autre citoyen avec des intérêts qui sont différents entre eux.

Dans un autre cas, la répondante affirme avoir une responsabilité représentative envers les femmes dans sa vie personnelle plutôt qu'au sein de l'instance où elle siège. Elle reconnaît que des femmes vivent des formes de discrimination, elle en aurait elle-même vécues dans son milieu de travail qui est un métier non traditionnel :

C'est davantage un rôle personnel. De plus, j'ai choisi un métier non traditionnel [...] et il y a des situations où je me suis dit : « c'est vrai qu'on est en 2006 et c'est vrai qu'on parle d'égalité, mais on n'est pas rendu là ». Oui, il y a une évolution, mais il y a encore du chemin à faire. De ce côté-là, je veux prendre ma place [...] Je crois aux petits pas et je me dis : « si moi dans mon environnement de travail, je suis capable de faire changer des mentalités, alors c'est correct, et si je ne suis pas capable, qu'il n'y ait pas de régressions du moins » [...] Oui, je me fais un petit peu un porte-parole si tu veux [...] mais à titre personnel (Informatrice 08).

Son discours est plus nuancé que la précédente, mais il se situe selon le syndrome de la « féministe discrète », car elle a une opinion favorable du mouvement féministe, ce qui est un effet positif de ce type de syndrome. Elle soutient le mouvement féministe en participant

à une instance, « *je te dirais le rôle que j'exerce pour soutenir les femmes est ma présence dans une institution parce que les femmes sont absentes dans les postes décisionnels (Informatrice 08)* », mais elle n'agit pas dans l'instance où elle siège pour améliorer les conditions de vie des femmes. Elle ne se sent pas aussi compétente que d'autres femmes peuvent l'être puisqu'elle prétend que les femmes qui représentent les intérêts des femmes doivent avoir les compétences pour le faire, « *Il faut être solide pour défendre les intérêts des femmes. Si on ne sent pas à l'aise, ça peut être plus dommageable (Informatrice 08)* ».

Le cas de la troisième répondante illustre bien l'effet négatif que produit ce type de syndrome chez les représentantes, c'est-à-dire qu'elles ont une vision caricaturale du féminisme d'une manière volontaire ou non. Cette répondante nuance sa pensée à cet effet en introduisant ce que signifie être féministe :

Des femmes disent qu'elles ne sont pas féministes parce que c'est un terme péjoratif [...] mais tu es féministe quand tu as des valeurs d'égalité, de non-discrimination, etc. Si c'est ça le terme féministe, oui, effectivement je serais féministe parce qu'on discrimine n'importe qui au niveau de la société : les jeunes, les aînées, les autochtones, les personnes handicapées. Je pense que tout le monde a ce souci-là. Mais moi, je n'ai pas été celle qui a travaillé spécifiquement sur des dossiers femmes. Je ne pense pas que j'aurais eu toutes les convictions [...] l'énergie nécessaire pour travailler spécifiquement et seulement à des dossiers de femmes (Informatrice 10).

Le cheminement de son engagement politique ne l'a jamais mené à représenter des dossiers femmes, cela laisse sous-entendre qu'elle n'agit pas à l'égard des intérêts des femmes. Toutefois, cela ne l'empêche pas d'avoir une opinion favorable du mouvement féministe et de ses revendications, car elle est consciente des formes de discrimination que peuvent vivre les hommes et les femmes:

Je suis très consciente de la monoparentalité, car de façon majoritaire ce sont encore les femmes qui vivent dans la pauvreté [...] ce sont les femmes les moins bien rémunérées [...] Je pense qu'en tant que femme, on ne peut pas rester complètement absente du discours [...] et je ne veux pas exclure qu'effectivement il y a des hommes aussi, j'en suis consciente (Informatrice 10).

Une autre répondante se dit ouvertement féministe, mais elle ne pense pas pour autant avoir la responsabilité de représenter les femmes sauf pour faire de la promotion et de la sensibilisation auprès des femmes pour qu'elles s'engagent politiquement. Ses actions vont donc se limiter à favoriser la présence des femmes dans les instances, « *Je le sais que mon groupe de filles, elles sont des féministes. On l'est, moi je le suis [...] moi je dirais que rapidement, je n'ai pas posé d'actions, mais j'ai toujours tendance à vouloir convaincre les femmes de s'impliquer (Informatrice 05)* ». Elle peut aussi être considérée comme faisant partie de la catégorie « féministe », car elle encourage les femmes à participer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Quatre femmes se classent donc selon le syndrome de la « féministe discrète », dont une qui peut se classer aussi comme féministe avec certaines nuances. Ces répondantes se caractérisent aussi par la conception plurielle de la démocratie. Toutefois, elles ne semblent pas aborder les intérêts dans un contexte large selon une perspective féministe puisque leur type de syndrome indique bien qu'elles se font discrètes à ce sujet. Il y a rupture entre leur engagement personnel et leur engagement collectif, qui se veut discret quant à la responsabilité représentative des intérêts des femmes. Elles vont plutôt choisir de laisser la tâche aux femmes qui semblent plus compétentes qu'elles pour représenter plus spécifiquement les intérêts des femmes et de les soutenir, « *Mais en même temps, les femmes ont besoin d'avoir les meilleures représentantes possible : des femmes qui ont vraiment à cœur ces intérêts et qui sont convaincues (Informatrice 10)* ».

4.3 La « féministe »

Pour leur part, trois autres répondantes s'affirment comme étant des féministes. Elles précisent qu'elles agissent dans l'intérêt des femmes. Elles sont plus âgées et se sont impliquées longtemps pour améliorer les conditions de vie des femmes dans leur occupation professionnelle, ce qui transparaît dans leur engagement politique. Il est

possible qu'elles soient celles que les autres femmes identifient comme étant plus compétentes pour bien représenter les intérêts des femmes. Elles font donc partie de la catégorie de représentantes qui n'ont pas de rupture entre leur engagement collectif et leur engagement individuel et que nous avons nommé « la féministe ».

Ces femmes se disent plus sensibles à cette cause parce qu'elles ont vécu ces combats, ces réalités et ces changements. Elles précisent qu'elles sonneraient l'alarme au besoin si c'était dans l'intérêt des femmes, mais qu'elles feraient la même chose pour tout autre membre de la communauté :

Oui, définitivement oui. Le problème je le connais, l'évolution du problème je l'ai connu, la solution j'en ai joui à certains moments, sa détérioration va m'influencer et j'ai donc le devoir de sonner l'alarme, j'ai le devoir de rappeler les faits, de faire l'historique rapidement pour que le monde soit au courant et qu'il ramasse le problème de façon à ce que ça soit dans l'intérêt du monde parce que sinon, il n'y aura pas d'amélioration (Informatrice 07).

L'une d'elles en a vécu l'expérience en tant que représentante au sein de l'instance à laquelle elle participe. Elle a décidé de prendre le dossier en main lorsqu'il y a eu une forme de discrimination pour les femmes, « *Tout à fait et j'ai pris ces responsabilités après plusieurs années que l'Abitibi-Témiscamingue n'y siégeait pas [...] je voyais ça aller et je trouvais que ça n'avait pas de bon sens, alors j'ai pris du temps, j'ai lâché autre chose pour représenter les femmes de notre région (Informatrice 01)* ».

Cependant, il faut préciser que même si ces femmes mèneront des actions conséquentes à l'égard des intérêts des femmes, il est important de nuancer leurs idées en rappelant qu'elles agiraient de même pour toutes personnes ou groupes de personnes vivant une situation de discrimination qu'elles soient âgées, jeunes, autochtones, etc. :

Je vais plus loin, je pense que les femmes ont un rôle à jouer dans les intérêts de tous les individus et de toutes les personnes qui sont défavorisées. À quelque part, je n'ai jamais vu une femme qui défendait strictement les femmes et je ne verrais

pas ça non plus. Je trouve ça assez spécial comme vision. Les hommes, on les met au monde et on les aime. Ils sont nos partenaires, ils sont nos pères. Je pense que ça n'aurait pas de sens (Informatrice 01).

Selon cette même répondante, la différence entre les hommes et les femmes vient de leur socialisation. Elle leur attribue des rôles sociaux différents qui amènent les femmes à être plus sensibles aux inégalités et aux injustices, « *La femme est plus sensible aux inégalités, elles sont plus capables de travailler dans les situations de disparité ou d'injustice, mais encore là je peux me tromper (Informatrice 01)* ».

Une autre répondante soulève des idées qui vont dans le même sens. Elle ne s'empêchera pas de relever et de nommer les inégalités et ce, pour toute personne en situation de discrimination, « *À toutes les fois que j'ai une chance de nommer des iniquités ou des injustices, des inégalités ou des choses qui pourraient nuire aux groupes de femmes, je vais le nommer (Informatrice 09)* ». D'ailleurs, selon elle, lorsqu'une femme se dit féministe, elle a des actions conséquentes à l'égard des intérêts des femmes, « *Il est certain que lorsqu'on est féministe et qu'on est du mouvement des femmes, il n'y a pas personne qui va en laisser passer, on va les nommer et on va le dire ou les soulever (Informatrice 09)* ». Elle agit en faveur des intérêts des femmes, car elle a une opinion favorable des revendications féministes passées et elle croit en l'importance de cette cause pour éviter les reculs.

Bref, pour ces représentantes, leur responsabilité représentative des intérêts des femmes est plus affirmée que celle des autres représentantes interrogées. Elles soulèvent une nuance très significative, car elles insistent sur l'idée qu'elles ne sont pas engagées politiquement uniquement dans l'intérêt des femmes, mais bien dans l'intérêt de l'ensemble de la population et, plus particulièrement, les personnes défavorisées. Tout comme les « féministes discrètes », celles qui s'affirment comme étant « féministes » ont un discours qui se caractérise selon la conception plurielle de la démocratie.

Pour terminer, les représentantes sont généralement conscientes que les femmes vivent encore des formes de discrimination, mais peu d'entre elles (quatre femmes sur 10) affirment clairement agir au sein des instances auxquelles elles participent pour améliorer les conditions de vie des femmes. Les autres soulèvent différentes raisons pour ne pas le faire, par exemple, leurs compétences insuffisantes ou encore leur méconnaissance de l'existence ou non de formes de discrimination pouvant encore exister à l'égard des femmes. Bien que les répondantes ne le mentionnent pas précisément, nous pouvons aussi penser qu'elles ont peut-être peur d'être étiquetées féministes pour des considérations électoralistes³⁴ ou par une incompréhension empirique du terme féministe, comme le suggèrent les travaux de Tremblay. Dans l'ensemble, elles vont soutenir les représentantes qui favoriseront les intérêts des femmes et le mouvement féministe.

Bien que peu de représentantes agissent directement pour améliorer les conditions de vie des femmes, on peut se demander de quelle façon les représentantes peuvent-elles poser ce type d'actions dans leurs interventions au sein des instances? Le prochain chapitre trouve des réponses à cette question en examinant les outils à la disposition des représentantes dans le processus décisionnel des instances et leurs opinions face à celui-ci.

³⁴ Les représentantes auraient peur de perdre des votes aux prochaines élections, car elles auraient été identifiées comme étant des féministes si elles avaient posé des actions pour améliorer les conditions de vie des femmes.

CHAPITRE CINQ

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES PRATIQUES DES REPRÉSENTANTES

Ce chapitre présente l'analyse des résultats concernant les outils utilisés par les représentantes dans le processus décisionnel ou mis à la disposition des instances pour favoriser les intérêts des femmes, ainsi que les opinions des représentantes en ce qui concerne le processus décisionnel.

L'objectif de ce chapitre est de mieux connaître les actions mises en œuvre par les répondantes dans le but de compléter le portrait de leurs opinions quant à leur rôle pour favoriser les intérêts des femmes. Les travaux de Tremblay (Tremblay 1999) ont servi à créer les catégories d'analyse pour bien cerner les propos des femmes interrogées. Rappelons d'abord que Tremblay a analysé les conduites de représentation des femmes qui se sont engagées politiquement à la Chambre des communes sous trois angles : les opinions, les actions (moyens formels et informels) et les stratégies des élues en vue de représenter les femmes. Nous nous sommes inspirée des actions et des stratégies pour examiner l'opinion des représentantes et cadrer l'analyse des résultats.

Ces éléments permettaient de connaître les moyens utilisés par les femmes pour influencer ou non le processus décisionnel et de distinguer si d'autres moyens s'ajoutent à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes. Pour dresser un portrait de leurs stratégies, nous nous sommes aussi intéressée à leur opinion concernant le processus décisionnel et la prise de décision pour améliorer les conditions de vie des femmes.

Puisque notre objectif se pose davantage au regard de l'opinion des représentantes, et non sur la vérification de leurs interventions pour améliorer les conditions de vie des femmes comme le faisait Tremblay (Tremblay 1999), les propos des femmes ont servi d'indicateurs de résultats pour définir les catégories d'analyse. Il y a trois catégories : les moyens (formels et informels), la préparation à la décision et la prise de décision, ainsi que la considération des intérêts. De plus, les représentantes ont relevé différents obstacles relativement aux moyens disponibles et au processus décisionnel. Nous les avons donc considérés et ils sont présentés en conclusion à ce chapitre.

5.1 Les moyens

Cette partie présente les moyens utilisés par les représentantes et les instances dans le processus décisionnel. Ils ont été identifiés par les répondantes lors des entrevues. Ils se divisent en deux catégories : les moyens formels et les moyens informels.

5.1.1 Les moyens formels

Les propos des répondantes nous ont permis de distinguer une catégorie de moyens pouvant se classifiés comme des moyens formels. Deux indicateurs définissent ces moyens : les politiques, les programmes et les mesures provenant d'instances supérieures, ainsi que l'organisation administrative ou exécutive des instances comme le personnel et les outils administratifs.

Pour ce qui est des programmes, politiques et mesures, ils proviennent des paliers régional ou national et ils s'appliquent aux instances. Par exemple, la mise en place d'une politique gouvernementale ou une orientation touchant un domaine particulier oblige ou influence les instances à les appliquer, comme l'équité salariale dans le cas des commissions scolaires. Voici un exemple dans le cadre d'une politique d'une instance régionale, « *après, il faut que chaque municipalité endosse cette politique, qu'elles essaient* ».

de l'appliquer. Oui, j'ai confiance qu'il y aurait plus d'impacts avec la Conférence régionale des élus que si notre [...] municipalité faisait une politique familiale (Informatrice 02) ».

Les politiques, les programmes et les mesures provenant de l'État favorisent le développement de projets dans les instances. Ils peuvent aussi s'appliquer par des subventions :

C'est un projet [...] pour améliorer l'état physique, le conditionnement physique des jeunes enfants. Ça touche les enfants du primaire, de cinq ans à douze ans. C'est un beau projet et la ville y a beaucoup travaillé. C'est l'un des employés de la ville qui a été cherché les subventions nécessaires à sa réalisation (Informatrice 03).

En fait, ce type de moyens soutient les instances dans leurs démarches et leurs interventions. Il faut retenir qu'il est peu nommé par les représentantes, ce sont surtout les élues municipales qui le mentionnent.

D'autre part, l'organisation administrative ou exécutive de l'instance est un autre moyen pour favoriser la considération des intérêts des femmes. Elle peut jouer un rôle clé dans le processus décisionnel. Par leurs expertises, leurs connaissances et leurs travaux sur le terrain, les organisations internes fournissent aux représentantes de l'information afin de soutenir la prise de décision :

L'expertise des employés municipaux aussi [...] par exemple, si on veut vérifier [...] moi je ne connais pas ça et ils nous supportent beaucoup, on a plein d'employés municipaux qui sont super compétents [...] on a plein d'ingénieurs et de techniciens spécifiques [...] eux, ils ont l'expertise souvent (Informatrice 04).

Je pense qu'il y a du bon monde à l'interne, ils font un bon travail sur le terrain, ils sont en réseau avec les partenaires et avec le centre de femmes. Ils travaillent en lien avec l'AFEAS (Informatrice 06).

Un autre exemple intéressant est l'Observatoire, qui est un organisme de la Conférence régionale des élus :

Il y a l'Observatoire [...] ce qui est intéressant de l'Observatoire, c'est, par exemple, si tu veux organiser un colloque, si tu fais une recherche [...] sur les métiers non traditionnels [...] les filles à l'observatoire peuvent venir nous faire des topos là incroyable de vive voix et elles connaissent leur affaire, elles connaissent la région [...] Par ailleurs, on va demander qu'elles ajoutent [...] l'analyse différenciée selon les sexes (Informatrice 10).

Il contribue à favoriser la prise en compte des intérêts au sein de son instance, mais aussi au sein de l'ensemble de celles de la région. Il est à la fois un moyen formel et informel puisque dans la section suivante, vous constaterez qu'il y joue aussi un rôle important.

Voici donc le tableau résumé des moyens formels contribuant à favoriser la prise en compte des intérêts des femmes dans le processus décisionnel selon les représentantes interrogées.

Tableau 4 : Les moyens formels :

Moyens formels	Indicateurs
Programmes, politiques et mesures	Ils proviennent d'un palier supérieur comme le national ou le régional pour s'appliquer aux instances.
Organisation administrative ou exécutive	L'expertise du personnel et les outils administratifs pour soutenir les décideurs dans leurs interventions et décisions.

5.1.2 Les moyens informels

Encore une fois, deux catégories tirées des propos des femmes dressent le portrait des moyens informels. Il faut considérer qu'ils proviennent majoritairement des organisations

publiques ou communautaires. Ces moyens peuvent favoriser la considération des intérêts de tout citoyen ou de toute citoyenne ou groupe d'individus. Ils ne concernent pas spécifiquement les intérêts des femmes. Plusieurs indicateurs complètent ces catégories. Nous avons cru pertinent de les regrouper en deux seules catégories plutôt que les diviser, car ils se relient souvent : premièrement l'information, et ensuite, la collaboration, la concertation et le partenariat.

En effet, les organisations publiques ou communautaires transmettent de l'information de différentes manières aux instances. Aussi, elles collaborent pour favoriser la concertation des acteurs sur des problématiques et des interventions, et parfois, cela entraîne des partenariats entre les organismes.

Premièrement, les informations qu'elles fournissent peuvent être sous forme d'études et de statistiques :

Dans la région, on a la CRE [...] qui a toujours été un bon allié, qui m'a monté des dossiers sur les femmes justement dans les métiers non traditionnels, des dossiers complets avec l'Observatoire, des dossiers complets sur les femmes autochtones que j'ai pu amener [...] j'étais bien outillée (Informatrice 01).

Une répondante identifie un élément d'information fourni par un autre organisme public et qui porte sur une forme de discrimination vécue par les femmes autochtones habitant à proximité de la municipalité. Il a un effet direct sur l'un des rôles de cette instance, c'est-à-dire la sécurité publique :

À chaque année, on a nos statistiques et on veut savoir où les plaintes ont été faites. Souvent, c'est dans les communautés autochtones [...] parce que les policiers travaillent dans les communautés et s'y rendent. À la fin de l'année, on a des graphiques de leurs sorties (Informatrice 03).

L'information peut aussi être transmise par de la sensibilisation et des représentations effectuées auprès des instances, « *Les groupes de femmes font de la pression et de la*

sensibilisation pour [...] bien rappeler ou bien informer les membres du conseil municipal sur l'état de la situation (Informatrice 07) ».

Aussi, une représentante souligne l'importance de bien connaître le rôle et les mandats des autres organismes afin d'assurer la poursuite d'un projet ou d'éviter les dédoublements ou pour référer le bon partenaire, « *Alors, il faut vraiment être très au fait des partenaires, de leur mission à eux, de leurs objectifs afin de référer lorsqu'on ne peut pas aider. Quand les limites sont atteintes, on réfère à quelqu'un d'autre, car ce serait son mandat à lui (Informatrice 05)* ».

Cela va même jusqu'à développer un outil commun pour mieux effectuer les échanges d'information et favoriser la circulation de l'information entre les différents organismes et leurs membres :

C'est un projet régional et c'est encore en ébauche [...] on appelle ça le réseau large bande. C'est justement pour permettre aux gens de communiquer entre eux. Autant les écoles entre elles, que les écoles avec les municipalités, les écoles avec les hôpitaux [...] C'est un réseau qui se développe pour favoriser un meilleur échange et c'est géré par la CRE (Informatrice 08).

Deuxièmement, il y a la collaboration, la concertation et le partenariat entre les organismes. Souvent, les organisations et les instances collaborent ensemble et se concertent sur des enjeux ou des secteurs d'activité afin de guider leurs interventions. Cela leur permet aussi d'échanger de l'information et des connaissances afin de développer une expertise. La collaboration et la concertation s'établissent par des tables ou des comités et par des activités qui ont pour objectif de créer des partenariats. Ces derniers permettent de soulever des recommandations ou d'instaurer des protocoles d'entente entre les instances et les organismes.

Voici des exemples concernant les tables ou les comités, « *J'ai siégé à une table de jeunes femmes qui était dans des métiers non traditionnels et on a travaillé, on a avancé*

(Informatrice 01) » ou encore, « Je pense qu'au moment où les femmes sont en place, les tables font le travail, et de façon occasionnelle, elles vont arriver avec des politiques ou des recommandations en rapport avec les préoccupations *(Informatrice 10)* ». Pour ces répondantes, ce moyen est une bonne façon de ramener les préoccupations dans les instances auxquelles elles siègent pour qu'elles soient considérées dans leurs interventions.

Aussi, une des instances étudiées joue un rôle d'initiative dans la concertation des différents partenaires sur certains enjeux locaux ou régionaux :

*Ça répondait à des demandes exprimées par le milieu ou à des intérêts. Parfois c'était à l'initiative du CRD ou de la CRE de constituer une table parce qu'il y avait des intérêts de chaque côté et les gens n'arrivaient pas à se rallier. Souvent c'était vu comme l'instrument de ralliement, de concertation pour aller chercher les intérêts différents, même complètement contradictoires ou controversés afin d'asseoir tous les intervenants *(Informatrice 10)*.*

Souvent, c'est le milieu qui lui ramène les préoccupations et oblige, en quelque sorte, les différentes instances à résoudre les problèmes par la concertation.

D'autre part, les activités qui sont organisées dans divers cadres permettent aussi aux représentantes de mieux connaître les préoccupations, de s'informer auprès de leurs collègues sur des sujets et d'échanger leurs expertises et leurs connaissances :

*Il y a le Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT) avec qui l'on fait souvent affaire. On a justement une rencontre la semaine prochaine, c'est le brunch des mairesses et des conseillères municipales de l'Abitibi-Témiscamingue. Ça nous permet de faire un réseautage et de savoir à peu près quelles conseillères ou quelles mairesses travaillent sur tel dossier spécifique et après quand on a des questionnements, on peut s'aider entre nous autres *(Informatrice 04)*.*

Cela peut aussi être des formations qui les aident et les supportent dans leur rôle :

Le RFAT accompagne toutes les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, elles les sollicitent et les forment. Il amène la formation dans le milieu, par exemple, pour trouver des gens afin de les soutenir et les inciter à participer [...] pour se rencontrer dans un cadre agréable avec des personnes ressources crédibles. Il faut que ce soit crédible avec des témoignages de gens qui ont essayé et qui ont vu (Informatrice 07).

Dans l'ensemble, les organisations publiques ou communautaires contribuent à favoriser la considération des intérêts de différentes façons, mais à la base elles fournissent de l'information, de l'expertise et des connaissances. Elles sont transmises aux instances afin d'améliorer leurs interventions. La collaboration, la concertation et le partenariat permettent aux instances d'avoir une vision d'ensemble d'une problématique pour mettre en place des interventions qui correspondent aux réalités. Voici donc le tableau résumé des moyens informels.

Tableau 5 : Les moyens informels

Moyens informels	Indicateurs			
Information	Avis, études et rapports	Statistiques	Sensibilisation	Représentation
Collaboration, concertation et partenariat	Tables et comités	Activités : colloque, déjeuner-causerie, etc.	Protocoles d'ententes	Recommandations

En définitive, les moyens formels et informels contribuent à soutenir les instances concernant la considération des intérêts des femmes. Cela s'applique par l'expertise interne des instances et par des politiques et programmes, mais aussi par des moyens informels tels que l'information, la collaboration, la concertation et le partenariat entre les instances et d'autres organisations. Ces moyens outillent les représentantes et les instances pour favoriser la prise en compte des intérêts des femmes et d'autres personnes ou groupes de personnes, voire des secteurs d'activité.

5.2 La préparation à la décision et la prise de décision

La préparation à la décision et la prise de décision font référence aux façons de procéder des représentantes dans le processus décisionnel. Cela a pour but de connaître leur manière de procéder à la décision. Encore une fois, ces indicateurs sont créés en fonction des propos des femmes, et dans les deux cas, la préparation à la décision et la prise de décision, ils sont les suivants : individuelle et collective.

Les représentantes ont été questionnées sur la préparation à la décision qui peut s'effectuer entre les représentants et les représentantes. Cela a pour objectif de savoir si les décisions se prennent de manière individuelle ou collective et de voir si des discussions ont lieu entre les représentants et les représentantes avant que le processus officiel de décision démarre.

La majorité des représentantes précisent que les décisions sont prises individuellement sans consultation ou discussion avec les autres représentants et représentantes, « *D'emblée, je pense que ça se fait comme ça, chacun de notre côté et chacune on vote, on a notre façon de voir (Informatrice 09)* ». En fait, elles considèrent que cela s'effectue sans qu'il y ait de solidarité avec les autres femmes de l'instance, « *Je ne pense pas qu'on est plus solidaire parce qu'il y a plusieurs femmes autour de la table. Je pense qu'on fait ce qu'il y a à faire. Moi, je ne me sens pas faire partie d'un groupe de femmes autour de la table, je fais partie du tout (Informatrice 06)* ».

Bien souvent, les représentantes relèvent ce point avant même que la question ne leur soit posée. Elles mentionnent que les femmes n'ont pas tendance à être solidaires entre elles et à se consulter sur les divers dossiers :

Encore une fois je parle pour moi, on n'a pas développé cette culture de tenir des réunions dans les toilettes. Je donne l'exemple parce que c'est un classique de se

parler avant les réunions pour dire : « qu'est ce que tu penses de ça? ». Selon mon expérience, on ne fait pas ça nous les femmes (Informatrice 05).

Elles peuvent parfois se parler des dossiers, mais ce n'est pas pour adopter une position commune. Cela ne se fait pas de manière naturelle, et lorsque cela arrive, c'est qu'il y a un leadership exercé par l'une d'entre elles ou des femmes ont déjà tissé des liens dans d'autres activités communes :

On avait développé ça parce qu'on voyait que nos points de vue étaient différents des hommes. Ils étaient plusieurs. Ils étaient plus nombreux. On se réunissait toujours une fois par semaine autour d'une table. On allait prendre un café ou un lunch et on parlait des dossiers; ce qui ne veut pas dire qu'on prenait des positions communes. On parlait des dossiers, donc on exprimait notre point de vue, on le ballottait, on le testait, et après ça, on s'en allait au conseil (Informatrice 05).

En définitive, les représentantes sont indépendantes dans leur préparation à la décision. Elles préfèrent décider et évaluer le tout par elles-mêmes, tout en tenant compte des discussions et des débats entre tous les membres. En fait, elles n'utiliseraient pas de tactiques pour influencer le vote des autres membres. Voici le tableau résumant ces catégories d'analyse.

Tableau 6 : La préparation à la décision et la prise de décision

Catégories	Indicateurs	
Préparation à la décision	Individuelle : sans consultation avec les autres représentants et représentantes.	Collective : seulement si un leadership est exercé par un ou une représentante ou si des liens existent entre les représentants et représentantes.
Prise de décision	Individuelle : indépendante, évaluation personnelle.	Aucune.

5.3 La considération des intérêts des femmes

Dans cette partie, les propos des représentantes sont analysés pour connaître leur opinion concernant la considération des intérêts des femmes, à savoir si elle est favorisée ou non. Pour la plupart d'entre elles, leur opinion est favorable pour différentes raisons.

D'abord, une représentante va mentionner que tout intérêt en est un qui concerne les femmes selon une perspective plurielle et en ce sens les intérêts des femmes seront considérés. Par exemple, lorsqu'il y a une difficulté économique pour une entreprise ou un secteur d'activité, cela affecte les femmes tout autant que les autres citoyens. Alors, en ce sens, les intérêts des femmes vont être favorisés :

Je pense que les femmes qui s'intéressent au développement global de leur territoire et de leur communauté, c'est à ce stade que la prise en compte des intérêts des femmes peut se réaliser [...] parce qu'on touche à tout le développement d'une communauté, tant aux plans social, économique que communautaire (Informatrice 05).

En fait, cela leur est favorable lorsque les institutions s'intéressent aux améliorations, aux projets et au développement de la région, car cela a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Aussi, une répondante l'aborde dans l'idée que cela va de soi selon une perspective davantage universelle :

Dans chaque dossier on en parle, on y pense. Il n'y a pas quelque chose spécifique, il n'y a pas quelqu'un, à moins que je ne le sache pas, mais je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un en charge vraiment d'être à l'écoute des femmes, tout le monde l'est un peu (Informatrice 04).

Selon elle, une décision concerne l'ensemble de la population et il est clair que tous les représentants et toutes les représentantes y réfléchissent de cette manière.

À l'égard d'intérêts plus spécifiques aux femmes, la plupart précisent que s'ils étaient nommés, ils seraient automatiquement favorisés. Elles le justifient de deux façons, soit qu'une femme va le mentionner ou que des femmes sont présentes. Toutefois, elles ne peuvent pas nécessairement donner des exemples concrets :

Il y a des intérêts qui concernent directement les femmes qui vont être considérés parce qu'on fait une démarche respectueuse. On ne veut pas changer le monde pour le donner aux femmes. On fait une démarche honnête, on fait une démarche documentée et quand ça arrive, c'est ordinairement considéré (Informatrice 07).

En fait, il n'y a qu'une seule représentante qui dit avoir vécu l'expérience, où les intérêts des femmes ont été nommés et que l'instance en a tenu compte d'une manière favorable et ce, même s'il n'y avait pas une majorité ou une égalité de présence entre les hommes et les femmes :

On n'a jamais négligé cette clientèle, mais on n'est pas toujours capable de répondre à ses besoins en raison des règles comme je te disais au départ. Le conseil, sur ce point, était fermé et je l'ai défendu. À quelques reprises, ç'a été le dossier le plus chaud, plus que le dossier des métiers non traditionnels (Informatrice 01).

L'une d'elles ne croit pas que la décision leur soit favorable si les intérêts ne sont pas nommés, « *À ce moment-ci, la perception que j'en aie est que ça ne va pas de soi parce qu'il y a des inégalités dans les inégalités des fois (Informatrice 09)* ». Tandis que pour d'autres représentantes, la discussion et la présence des femmes permettent de considérer, s'il y a lieu, les aspects féminins d'une décision, « *Oui, on les oblige et eux aussi nous obligent à remettre en question, à discuter, à ne pas décider trop vite (Informatrice 02)* ». Une autre, « *Je pense que l'on prend l'intérêt des femmes en compte, au moment [...] de juger, de décider, dépendamment des dossiers, mais pas de manière particulière (Informatrice 10)* ».

Dans l'ensemble, elles ont une opinion favorable de la considération des intérêts des femmes pour quatre raisons : les intérêts des femmes sont considérés dans un champ universel ou global, ils seront automatiquement considérés parce que des femmes sont présentes, ils seront considérés parce qu'une femme va les nommer ou ils seront considérés parce qu'ils auront été discutés. Voici le tableau résumant les indicateurs de cette catégorie.

Tableau 7 : La considération des intérêts

Catégories	Indicateurs			
Favorable	Les intérêts des femmes sont considérés de façon universelle.	Les intérêts des femmes sont considérés en raison d'une présence de femmes.	Les intérêts des femmes sont nommés par une femme.	Les intérêts des femmes sont discutés dans le processus décisionnel.
Défavorable	Aucune			

5.4 Les obstacles dans le processus décisionnel

Les représentantes interrogées ont souligné des difficultés relativement aux outils disponibles ou non pour favoriser la considération des intérêts des femmes. Elles en ont relevé certaines en ce qui concerne les moyens, la préparation aux décisions et la prise décision.

Pour ce qui est des moyens, ils sont pertinents selon plusieurs d'entre elles, mais il n'en demeure pas moins que d'autres moyens sont nécessaires pour bien faire valoir les préoccupations auprès des instances. Toutefois, les femmes ne développent pas leur propos sur les autres moyens qui pourraient être utiles, elles ne font qu'identifier les difficultés qu'elles perçoivent à l'égard de ceux qui existent. Par exemple, l'une des représentantes indique des difficultés lorsque vient le temps de définir une préoccupation en concertation avec les partenaires :

On a fait un lac-à-l'épaule parce qu'on était en réflexion et une magnifique jeune fille [...] a posé la question : « C'est quoi nos valeurs? Est-ce féministe? Est-ce une table des partenaires en conditions de vie des femmes? Est-ce que ça a les mêmes valeurs? Est-ce que ça a la même saveur qu'un regroupement de femmes? Qu'est-ce qui nous définit et comment on s'arrime dans tout ça? » Parce qu'on a des femmes qui viennent du regroupement de femmes ou de dossiers spécifiques aux femmes et des femmes, comme moi, plus globales ou de ministères ou autres (Informatrice 10).

En fait, elle mentionne qu'il peut être difficile pour les gens de considérer une chose de la même façon, d'où l'importance de bien discuter d'un sujet pour s'assurer d'une bonne compréhension par l'ensemble des personnes.

Une autre représentante souligne la difficulté à participer aux divers comités et sous-comités de travail et la nécessité de développer d'autres façons pour bien connaître les préoccupations :

Moi en étant seule, comment je fais pour siéger sur quatre ou cinq petits comités qui se spécialisent soit sur les groupes communautaires autonomes, soit sur les groupes de femmes, soit sur des aspects de la santé spécifique. Je dois me fier à ce qu'il y ait quelqu'un qui s'en s'occupe [...] on demande à la personne qui siège au conseil d'administration de participer à tous les petits comités [...] moi je pense qu'il ne faut pas trop se demander l'impossible (Informatrice 09).

Ces deux exemples soulignent l'importance que les instances doivent développer des moyens pour bien outiller et informer les représentants et les représentantes dans la prise de décision. C'est pourquoi, selon les répondantes, l'ensemble des représentants et représentantes doivent exploiter les informations selon différents angles comme le volet administratif de l'instance et les gens concernés par le sujet qui sera débattu en n'ignorant pas qu'ils connaissent bien la réalité et les préoccupations.

Pour ce qui est de la préparation aux décisions, la plupart des représentantes mentionnent que la principale difficulté est la différence entre les hommes et les femmes

quant à leur manière de procéder à la décision, car ils n'utilisent pas les mêmes stratégies pour se positionner au regard d'un sujet. Au contraire des femmes, les hommes ont développé une tendance à être solidaires entre eux et à se consulter sur les dossiers :

Les femmes n'ont pas la même complicité entre elles que les hommes ont d'emblée. Les hommes, on dirait qu'ils savent, eux autres, comment enligner leurs affaires ou ils vont être automatiquement solidaires sur certaines questions. Nous, on a une autre façon d'opérer (Informatrice 09).

Au lieu de se concerter et de se rassembler avant des réunions lorsqu'il y a des positions stratégiques à prendre, je dis encore que les hommes sont plus forts que nous autres. Ils l'ont toujours eu d'instinct, ils l'ont toujours fait et ils continuent de le faire, tandis que nous autres les femmes, on a ce côté-là à développer (Informatrice 10).

Cette idée d'une culture politique différente dans la préparation stratégique à la décision entre les hommes et les femmes n'est pas toujours à leur avantage pour l'une d'entre elles :

Les hommes souvent sont en réseau, ils font beaucoup de lobbying, ils font beaucoup de politique, ils vont se préparer beaucoup avant les réunions, ils vont se téléphoner, ils vont se concerter, ils vont se consulter, [...] ils vont se donner des stratégies d'intervention. Je trouve qu'on a du travail à faire de ce côté, car les femmes on va souvent travailler beaucoup, mais on reste isolées (Informatrice 10).

Pour l'une d'elles, cela démontre plutôt que les femmes sont solidaires à l'égard d'autres motifs et cela les caractérise positivement :

On ne serait pas nécessairement solidaires parce que c'est une femme et qu'elle mène tel sujet [...] on a des façons différentes de faire. Par contre, je pense que lorsqu'on atteint la solidarité, on est plus fortes, parce que c'est basé sur les vraies raisons, les vrais motifs (Informatrice 09).

Car, selon elle, cette différence entre les hommes et les femmes s'explique par le fait que les femmes sont attentives aux faits et aux réalités pour prendre position plutôt que d'utiliser des stratégies pour faire avancer certains intérêts.

Une répondante tient à préciser que si c'est un dossier femme, les femmes ont plus tendance à être solidaires ou elles prennent la même décision :

On ne peut jamais voter de façon diamétralement opposée sur un même dossier, et si c'est le cas, ce ne sera pas un dossier qui touche les femmes, et le dossier qui touche les femmes va être l'idée ou va être mené par l'une de nous [...] on se crée ce petit lien-là (Informatrice 07).

Un autre inconvénient dans le processus décisionnel est l'influence des idées d'une personne selon son statut social, car cela ne respecte pas les droits de parole, d'écoute et de différence de l'ensemble des membres :

Le prestige d'une personne est souvent bien important. Je veux dire que le monde va se coller aux idées de cette personne et, d'un autre côté, nous avons tous notre petit pouvoir de voter. Mais, on s'est fait dire aussi que le conseil doit prendre une décision à l'unanimité ou à la majorité, alors on s'en va allègrement vers la loi du silence ou la complicité volontaire, car on risque peut-être de payer le prix professionnellement ou autrement (Informatrice 09).

Lors de la prise de décision, une répondante précise que parfois elle doit se battre plus fort et plus souvent pour que les membres endossent le point de vue qu'elle défend, « *Les questions que tu poses m'amènent à la réflexion, qu'il faut parfois une deuxième ou même une troisième explication pour des dossiers sur les femmes, parfois une montée de colère, mais ce sera considéré (Informatrice 07)* ».

Pour une autre répondante la difficulté n'est pas la considération en tant que telle, mais le suivi et les ressources nécessaires pour faire avancer les dossiers femmes , « *Non, je pense que je n'ai pas de misère à faire inscrire des points qui concernent les femmes, j'ai plus de difficultés à obtenir des ressources qui peuvent m'aider dans des dossiers féminins (Informatrice 01) ».*

Par ailleurs, les priorités des instances et les orientations gouvernementales prennent une place importante dans leur discours.³⁵ Bien souvent, ces priorités ne considèrent pas nécessairement les intérêts des femmes. Par exemple, pour certaines instances nouvellement restructurées, comme l'Agence de la santé et des services sociaux et la Conférence régionale des élus, les priorités concernent la restructuration et les nouvelles orientations :

Garder la concertation qu'il y a eu depuis plusieurs années au CRDAT, je dirais qu'à ce moment-ci, la CRE est un peu un frein parce que c'est une nouvelle loi. Ce n'est pas toujours facile et ce n'est pas toujours évident. Il y a encore des gens qui ne font pas encore la différence entre l'ancien CRDAT et la CRE [...] Dans les grandes orientations, on met actuellement en place des commissions qui rallient les gens qui ont un intérêt à développer la région, donc la commission économique, la commission sur la ruralité, la commission forestière (Informatrice 10).

Pour leur part, les municipalités donnent la priorité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'à la poursuite de projets débutés par le précédent mandat, et surtout, l'entretien des diverses infrastructures de loisirs, d'aqueduc, etc. :

Les priorités sont surtout la voirie, l'état des routes et les infrastructures. Tout cela a été beaucoup laissé à l'abandon. Les gens ont construit dans les années 70 et il n'y a pas eu de continuité. Alors quand le nouveau conseil est entré en fonction, il s'est aperçu qu'il y avait beaucoup choses à faire au niveau des infrastructures, des routes, et c'est surtout ça qui est prioritaire en ce moment (Informatrice 03).

La crise forestière et la question des jeunes reviennent aussi régulièrement dans le discours des représentantes comme des priorités importantes pour plusieurs des instances :

La place des femmes et la place des jeunes, il faut s'en occuper parce que les gens d'expérience, c'est excellent, on est très bon, mais on va partir, alors il ne faut pas oublier de transférer les connaissances. Il ne faut pas oublier de dire aux jeunes : écoute, j'attends que tu sois prêt pour m'en aller pour faire autre chose. Il doit le comprendre ce message. Parfois on entend souvent : « ah les baby-boomers prennent toute la place ». C'est un peu vrai parce qu'on est nombreux (Informatrice 05)

³⁵ Il faut se référer à l'été 2006, c'est-à-dire au moment où les propos des représentantes ont été recueillis.

Bref, certains facteurs influencent négativement la considération des intérêts des femmes. Seulement quelques-unes d'entre elles l'ont mentionné. Ce sont les difficultés liées à la concertation, aux moyens disponibles pour bien s'approprier et exploiter les informations, aux ressources nécessaires pour faire avancer les dossiers femmes, à l'influence de certains membres autour de la table selon leur statut social, et le droit de parole des autres personnes dites moins influentes, et aux priorités des instances tracées notamment par les orientations gouvernementales.

Dans les chapitres précédents, un des constats est qu'il y a peu de représentantes qui disent agir pour favoriser la prise en considération des intérêts des femmes et qu'une majorité d'entre elles soutiennent le mouvement féministe. L'objectif du présent chapitre démontre dans quelle mesure les représentantes peuvent poser des actions dans leurs interventions et soutenir le mouvement féministe au sein des instances. Nous constatons que malgré des obstacles, les représentantes ont majoritairement identifié qu'elles utilisent les moyens formels, mais surtout les moyens informels pour s'assurer de prendre une décision selon une bonne compréhension des faits. Elles n'essaient pas d'influencer leurs pairs avant et durant la prise de décision. Elles ont plutôt tendance à être indépendantes et à se faire confiance. De façon générale, elles perçoivent que le processus décisionnel tient compte des intérêts des femmes de manière favorable.

Tous ces résultats sont fort intéressants, mais comment ces représentantes justifient-elles la place des femmes et leur rôle dans les instances quant aux intérêts des femmes? C'est ce que nous verrons dans le prochain chapitre, car ces raisons servent à bien situer l'ensemble de leur discours quant à leur rôle de représentation des intérêts des femmes et à mesurer leur participation dans les instances pour s'assurer de la meilleure compréhension possible de ce rôle.

CHAPITRE SIX

LA PLACE ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES INSTANCES

Voici les résultats concernant les arguments des représentantes pour justifier la place des femmes dans les instances et leur rôle concernant la représentation des intérêts des femmes. C'est grâce aux travaux de Marques-Pereira (Marques-Pereira 1999) que les catégories d'analyse ont été définies. Ces travaux considèrent les raisons invoquées par les différents courants féministes pour justifier la place des femmes dans les lieux décisionnels et leur rôle pour favoriser les intérêts des femmes.

Quatre arguments représentent les catégories d'analyse qui ont servi à classer les propos des femmes, c'est-à-dire ceux des valeurs et comportements particuliers, de la proportionnalité, des intérêts et besoins particuliers et finalement, celui dit utilitaire. Ces arguments se définissent selon deux indicateurs : la raison de leur présence et l'apport des femmes aux instances.

L'argument des valeurs et des comportements particuliers précise qu'il existe une différence entre la culture et les comportements des hommes et des femmes. Pour cette raison, les femmes doivent être présentes dans les lieux décisionnels, car elles ont un apport différent de celui des hommes et cela entraîne le système politique à modifier ses façons de faire, en intégrant aussi les valeurs et la culture des femmes (Marques-Pereira 1999, 115).

Pour sa part, l'argument proportionnel justifie la présence des femmes sur le plan quantitatif pour faire valoir une politique de présence liée à l'idée que les femmes représentent la moitié de la population. Selon cette logique, elles ont droit d'être présentes proportionnellement au nombre d'hommes (Marques-Pereira 1999, 115).

L'argument des intérêts et des besoins particuliers prétend que l'augmentation de la présence des femmes entraîne des changements politiques qui tiennent compte des intérêts et des besoins des femmes parce qu'une femme élue les représente automatiquement (Marques-Pereira 1999, 115).

Enfin, selon l'argument utilitaire, l'apport de la présence des femmes vient de leurs compétences et de leurs rôles sociaux différents des hommes, et les institutions qui se privent d'elles font preuve d'un manque d'efficacité et de légitimité (Marques-Pereira 1999, 115).

Tableau 8 : Les arguments pour justifier la place et le rôle des femmes (Marques-Pereira 1999)

Indicateurs	Argument des valeurs et comportements particuliers	Argument proportionnel	Argument des intérêts et besoins particuliers	Argument utilitaire
Raison d'une présence de femmes	Une culture et des comportements qui diffèrent entre les hommes et les femmes.	Les femmes représentent la moitié de la population, donc une présence de femmes proportionnelle à celle des hommes est de mise.	Les femmes représentent les intérêts des femmes puisque l'élue est présente en lieu et place des personnes pour lesquelles elle est élue.	Sans la présence et l'apport de femmes, les instances manquent de légitimité.
Apport de la participation des femmes aux instances	Une présence de femmes entraîne la modification des valeurs et des manières de faire du système politique.	Une présence égalitaire de femmes équivaut à une démocratie réelle.	Les femmes entraînent des changements politiques tenant compte des intérêts des femmes.	Les femmes ont un apport différent des hommes par leurs rôles sociaux et leurs compétences différentes.

Pour bien saisir l'opinion des représentantes quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes, ces arguments sont retenus en tant que catégories d'analyse. Ils servent de référence pour classer les arguments utilisés par les participantes pour faire valoir leur présence et celles des femmes en général quant à leur place et leur rôle dans les instances.

Il est important de souligner d'abord que toutes les représentantes interrogées considèrent qu'une présence de femmes est nécessaire dans les instances. C'est pourquoi nous n'avons pas retenu d'arguments qui rejettent l'idée de la représentation politique des femmes.

Même si toutes les répondantes sont en accord avec l'idée que les femmes doivent être représentées dans les instances, elles ne le justifient pas selon les mêmes raisons. La plupart soulignent deux ou trois arguments. En fait, deux arguments sont plus souvent mentionnés, celui des valeurs et comportements particuliers et celui utilitaire, tandis qu'un autre argument leur sert d'introduction pour déployer leur argumentation, soit l'argument de la proportionnalité. Par ailleurs, l'argument des intérêts et des besoins particuliers leur sert à justifier le rôle des femmes dans la représentation des intérêts plutôt que de raison pour justifier l'importance de leur présence dans les instances. D'autre part, elles mentionnent certains obstacles qui freinent encore la participation des femmes dans les instances. Ceux-ci seront aussi présentés.

6.1. L'argument de la proportionnalité

Seulement une représentante nomme cet argument sans avancer d'autres raisons, « *Parce qu'on est la moitié de la population et il faut qu'on soit représentées. Il faut qu'on prenne part à toutes les décisions* » (*Informatrice 02*).

De manière générale, les représentantes disent qu'il faut une présence de femmes la plus proportionnelle possible à celle des hommes :

C'est clair, on n'aura pas le cinquante/cinquante, mais je me dis : « il faut minimalement des ratios de quarante/soixante ou il faut se rapprocher de l'égalité ». L'objectif est de se rapprocher de l'égalité dans tous les lieux décisionnels, que ce soit au niveau de la santé, que ce soit au niveau municipal, que ce soit au niveau de l'éducation, n'importe quel milieu, même au niveau du secteur minier (Informatrice 10).

Cet argument leur permet de poursuivre leurs idées sur l'argument utilitaire et l'argument des valeurs et comportements particuliers. Pour la majorité d'entre elles, la place des femmes va plus loin qu'une question de présence égale à celle des hommes en termes de nombre.

6.2 L'argument des valeurs et des comportements particuliers

Cet argument est celui que les représentantes utilisent le plus régulièrement pour justifier la place des femmes dans les instances, c'est-à-dire sept femmes sur dix. En effet, la plupart mentionnent que les hommes et les femmes ont une vision ou une pensée différente, ce qui entraîne des avis différents dans le processus décisionnel :

C'est évident que le regard féminin est différent du regard masculin, tout aussi bon je veux dire. Les deux sont complémentaires, il faut un équilibre des deux et c'est primordial qu'il y ait des femmes dans les instances décisionnelles. Je ne tiens pas mordicus à ce que ce soit cinquante/cinquante, tant mieux si c'est ça (Informatrice 06).

Une répondante ajoute que les femmes ne travaillent pas de la même manière que les hommes, alors elles apportent, selon elle, une autre façon de faire :

Il y a le fait, je pense, que les femmes en prennent plus à l'égard du don de soi. Je trouve que les femmes étaient bien au courant des dossiers et j'ai l'impression

qu'elles étaient davantage présentes lors des réunions, présentes pas physiquement, mais présentes dans la connaissance des dossiers qu'elles portaient (Informatrice 01).

Les répondantes précisent que ces différences entre les hommes et les femmes permettent de compléter et d'équilibrer la décision, « *Le fait d'avoir une femme au conseil, je pense que c'est important parce qu'on ne pense pas de la même façon et c'est important d'avoir les deux pour équilibrer (Informatrice 03)* ».

L'une d'elles mentionne l'apport de la présence des femmes, c'est-à-dire que la présence des femmes entraîne le politique à modifier à la fois ses valeurs et ses façons de faire :

C'est préférable qu'il y ait des femmes parce qu'on ne pense pas pareil. Moi je pense que la décision est beaucoup plus éclairée [...] il y a beaucoup plus d'éléments à la prise de décision. Oui, moi je pense que c'est un gros avantage, mais pas parce que les femmes sont mieux, mais parce qu'on est différent les deux (Informatrice 08).

Elles affirment donc, pour la plupart, que les hommes et les femmes ont des valeurs et des comportements différents pour justifier la présence des femmes dans les instances. Il faut souligner qu'elles précisent régulièrement qu'un genre n'est pas meilleur que l'autre, mais que les deux se complètent, « *Les femmes sont différentes des hommes et je ne pense pas que les hommes doivent devenir comme des femmes et que les femmes doivent devenir comme les hommes, mais je pense qu'on a intérêt à travailler ensemble (Informatrice 08)* ».

6.3 L'argument utilitaire

Trois représentantes font référence à cet argument. Elles précisent que les femmes ont des connaissances dans divers domaines qui s'ajoutent aux discussions :

Avec des hommes et des femmes, il y avait plus de contenus. Par exemple sur un sujet précis ou une donnée précise, nous l'abordions plus en profondeur. Nous

éitions capables d'exploiter de multiples volets plutôt qu'une facette ou deux [...] Il peut y avoir effectivement des hommes qui vont avoir une sensibilité particulière pour des dossiers sociaux, comme des femmes vont l'avoir pour l'économique ou autre. C'est correct, mais de façon générale, il faut avoir un partage de tout ça (Informatrice 10).

Les instances doivent profiter des connaissances et des compétences des femmes afin qu'il y ait des échanges entre les hommes et les femmes. Cela permet de mieux approfondir les différentes positions possibles et de voir à la meilleure décision :

J'encourage beaucoup les femmes à se présenter, mais je ne dis pas avoir une femme qui se présente, simplement pour avoir une femme, mais nous avons un bassin de femmes extrêmement compétentes [...] elles sont partout, elles sont belles de connaissances, belles de personnalité (Informatrice 07).

Aussi, il faut dire que pour toutes les représentantes interrogées, la présence des femmes est légitime. Une absence de femmes indiquerait un manque de légitimité des lieux décisionnels. Elles ne le disent pas de cette manière, mais elles vont dire que c'est essentiel, voire obligatoire qu'il y ait une présence de femmes, « *C'est absolument important, c'est absolument important qu'il y ait des femmes (Informatrice 01)* », ou, « *C'est certain qu'il faut des femmes pour que l'instance soit représentative (Informatrice 05)* ».

De plus, l'une d'elles rappelle plusieurs faits historiques concernant les gains obtenus pour les femmes. Elle démontre que c'est par leur présence et leur persévérance auprès des instances qu'elles ont réussi à les obtenir; cela a permis de modifier les façons de faire. Aussi, il faut continuer en ce sens, car leur présence est toujours essentielle pour obtenir des changements politiques :

C'est pour ces raisons que les femmes doivent être présentes [...] c'est important. Par exemple, regardez les principes que vivent les municipalités [...] À la CRE ce sont les maires et les mairesses qui [...] sont les membres. Il y en a des mairesses, mais il faut que se soient des municipalités d'un certain nombre de personnes. Les petites municipalités de 900 et 600 personnes ne sont pas membres et les femmes sont dans ces petites municipalités, donc elles ne sont pas à la CRE. Alors, on leur ouvre la porte. [...] Elles ne sont pas présentes, on va en nommer une [...] C'est

pour ces raisons que les femmes doivent être présentes dans tous les lieux (Informatrice 07).

Toutefois, certaines répondantes ne souhaitent pas que la présence des femmes se fasse à tout prix, sans considérer certains faits. Par exemple, l'une d'elles dit l'élection devrait être basée sur les compétences et non sur le sexe :

Je dirais oui, mais il ne faut pas élire quelqu'un simplement parce que c'est une femme [...] Je ne voterai pas pour une députée que je trouve moins bonne parce que c'est une femme, seulement pour qu'il y ait une femme. Je pense qu'il faut aller aux compétences égales [...] si l'homme a des compétences supérieures, bien je ne prendrai pas absolument la femme parce que c'est une femme (Informatrice 04).

À l'inverse, pour une autre, il faut se concentrer sur l'idée qu'il y ait des femmes, même s'il y a des coûts qui y sont rattachés. Son objectif vise à rappeler qu'il y a des différences entre les hommes et les femmes et la société doit s'habituer à considérer que les femmes ont une place à prendre dans les instances :

Oui, les femmes doivent être présentes, mais il y a un prix à payer et ça vaut le coût des fois. Parfois, je me dis « est-ce que ça serait facile de dire tant qu'à pas avoir la personne idéale pour siéger, on est peut-être mieux de ne pas nommer personne ou de le donner à quelqu'un d'autre? » Mais c'est ça, c'est la féminisation des mots là, c'est tannant mettre des « e » et être obligé de dire québécois, québécoises, mais si on ne le fait pas, c'est l'ignorance et on oublie, on ne tient pas compte de notre vécu. Il faut être présent pour le dire de temps en temps (Informatrice 09).

L'argument utilitaire est invoqué par les femmes qui s'affirment davantage comme féministes pour compléter leur argumentation avec celui des valeurs et des comportements particuliers. En résumé, les femmes ont des compétences différentes de celles des hommes et leur présence permet aux instances d'en profiter pour avoir la meilleure décision possible.

6.4 L'argument des intérêts et des besoins particuliers

Cet argument n'est pas relevé pour justifier la présence de femmes, mais il est nommé pour expliquer le rôle des représentantes dans les instances.

Quatre répondantes précisent d'abord que les représentantes ne doivent pas porter une attention aux intérêts des femmes, mais aux intérêts de l'ensemble de la population :

Je ne vois pas pourquoi on s'intéresserait uniquement aux intérêts des femmes. On va s'y intéresser si on pense qu'ils sont mal servis, comme on va s'intéresser à d'autres : les enfants, les jeunes. Non, je pense que c'est un tout (Informatrice 05).

Moi je pense que lorsqu'on est dans des lieux décisionnels, ça peut être tantôt pour les femmes, tantôt pour les jeunes, tantôt pour les aînés ou pour les personnes plus démunies ou pour les autochtones. Je pense que ça peut être à différents stades (Informatrice 10).

C'est dans la façon d'aborder ces intérêts qu'elles se distinguent entre elles. Pour certaines, considérer les intérêts des femmes entraîne un effet sur d'autres intérêts :

L'espoir qu'on a d'arriver à des rapports égalitaires, ça élimine bien des affaires; ça élimine la violence et les abus de pouvoir. Alors si on a des rapports égalitaires, autant pour les femmes que pour les enfants et pour les hommes [...] alors à ce moment-là, on ne travaille pas nécessairement que pour les femmes. Mais lorsque les femmes seront en sécurité, les enfants et les hommes le seront aussi (Informatrice 09).

À l'inverse, certaines croient qu'une décision universelle va avoir un effet sur les intérêts des femmes, « *Je pense que si on défend bien les intérêts de toute une société, on se trouve à défendre les intérêts des femmes. Si on voit qu'ils ne sont pas considérés adéquatement, alors on va faire une intervention spéciale (Informatrice 05)* ».

Un élément à noter est que bien souvent cela revient automatiquement aux représentantes de relever les intérêts des femmes, mais dans un monde idéal, cela ne serait pas que de leur responsabilité. Ce serait à l'ensemble de la population de le faire :

Si on ne féminise pas les problèmes, si on ne les soulève pas nous-mêmes, si on ne les porte pas à l'attention particulière nous-mêmes, je ne suis pas sûr que d'emblée les hommes le feront [...] Idéalement, c'est que tout le monde s'occupe de tout le monde, à part égal, et que les hommes le nomment aussi (Informatrice 09).

Je pense que les hommes peuvent autant défendre les droits des femmes que les femmes, sans réellement vivre à tous les jours comme une femme. Je pense que c'est la responsabilité de tout le monde, mais souvent ça revient automatiquement aux femmes [...] Je suis certaine que l'homme peut apporter des choses, sauf que souvent ça revient aux femmes, mais je pense que ça pourrait être aussi un homme qui le fait (Informatrice 04).

Pour deux répondantes, la présence de femmes est suffisante, « *Un rôle particulier ? Non ne serait-ce que d'être présente, de prendre part aux décisions. Je pense que ça en dit beaucoup, ça en fait beaucoup pour l'avancement des femmes (Informatrice 06)* ». Qui plus est, il faut avoir la capacité et les compétences nécessaires pour nommer les intérêts des femmes. Alors, cela revient davantage aux personnes qui en font leur cheval de bataille :

Je pense qu'il faut promouvoir les intérêts des femmes, mais je ne pense pas que ce soit une obligation parce que pour défendre des intérêts, il faut être solide et si on ne se sent pas à l'aise, alors peut-être que ça serait plus dommageable. Mais d'être présente, de participer je pense que [...] ça l'a son sens (Informatrice 08).

En définitive, le rôle des femmes n'est pas que de représenter seulement les intérêts des femmes, mais de veiller à ce que l'ensemble des besoins des individus soient considérés. Pour certaines, les intérêts des femmes seront automatiquement considérés parce que des femmes sont présentes ou encore parce que les décisions tiennent compte de l'ensemble des besoins de façon universelle. Certaines croient que des personnes peuvent mieux représenter les intérêts des femmes en raison de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs objectifs. Aussi, ce n'est pas qu'aux femmes de le faire, mais à

l'ensemble des personnes qui siègent dans un lieu décisionnel. Toutefois, celles qui considèrent avoir un rôle à jouer pour représenter les intérêts des femmes vont souligner qu'il contribuera à créer des impacts pour améliorer le sort de l'ensemble de la société.

Il convient de mentionner aussi que tout comme Marques-Pereira, certaines répondantes ne favorisent pas la stratégie des quotas. Par exemple, l'une d'elles s'oppose à ce qu'il y ait une obligation d'un nombre de femmes à respecter au sein des instances :

Je n'aime pas ça et j'espère qu'on va y arriver par d'autres voies que celle de créer tant de postes de femmes, tant de postes de ministres. Ça devient, je ne sais pas, je trouve que ça ne vient pas de l'intérieur, je trouve ça plus dangereux. Il faut faire la promotion autrement (Informatrice 05).

Elle favorise une promotion inspirée de celle se faisant pour attirer les femmes dans les métiers non traditionnels, comme le concours « Chapeau les filles » qui a pour but de favoriser la diversification des choix de carrières des femmes :

Quand on fait la promotion pour les métiers non traditionnels, c'en est une façon d'inviter les femmes à faire autre chose et de leur montrer qu'il y a une place pour elles. Quand on voit les femmes s'en aller en mathématique, en sciences, c'est une autre façon de les inviter à aller vers des domaines qui étaient complètement réservés aux hommes. Ce n'était pas inscrit réservé aux hommes, mais c'était de cette façon (Informatrice 05).

Elle suggère aussi de ne pas forcer les femmes à investir les lieux de pouvoir, car l'idée doit venir d'elles :

Je crois que les femmes, il ne faut pas les forcer à être présentes et à participer. J'ai plus de misère avec l'obligation d'avoir tant de femmes, je pense qu'il faut que ce soit naturel. Par obligation, je pense qu'on est moins performant, on est moins bon (Informatrice 05).

Pour une autre répondante, miser sur ce type de stratégie peut nuire à l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes, car cela peut renforcer les mentalités qu'on veut changer :

On aura beau pousser les femmes à être sur les instances décisionnelles, si elles ne veulent pas y aller. Je pourrais pousser plus loin en disant; elles ne veulent pas y aller parce qu'elles ne se sentent pas bienvenues [...] Il y a une possibilité de changer les choses. Oui, la société est mal faite et oui il y a encore des stéréotypes. C'est encore l'homme au travail, la femme au foyer et c'est correct. Peut-être que la femme se dit, « oui j'irais si je pouvais, si j'étais plus libre de mon temps, je participerais. Si mon conjoint m'a aidait plus à maison, j'en ferais du bénévolat et j'irais sur le conseil municipal ». Mais on ne changera pas le monde demain matin, on va le changer tranquillement, allons-y tranquillement [...] Il ne faut pas qu'on se concentre seulement sur cela et qu'on oublie tout le reste pour ce combat (Informatrice 06).

Sa préoccupation est aussi d'éviter que la participation des femmes soit considérée seulement pour représenter les intérêts des femmes et qu'à se concentrer sur cet objectif l'on oublie que d'autres objectifs pourraient aussi favoriser sa réalisation.

Des répondantes ont mentionné aussi que les divers rôles sociaux exercés par les femmes ne favorisent pas leur engagement politique et ce, même si elles avaient une place réservée :

Il y a eu des sièges de réservés strictement pour les femmes [...] mais ce n'est pas si facile que ça. Tout le temps les femmes disaient, « écoute, je m'implique déjà [...] je ne peux pas en faire plus, je n'ai plus de temps pour participer, j'ai les enfants, j'ai les activités des enfants et je veux penser à moi » (Informatrice 10).

Il arrive parfois que ce soit les mêmes femmes qui participent à diverses instances, ce qui contribue aussi à leur épuisement, faute de relève, « *La grande difficulté, c'est souvent que nous sommes peu à s'impliquer. Nous sommes souvent les mêmes et nous sommes épuisées des fois (Informatrice 09)* ».

De plus, les femmes s'imposent des exigences élevées qui contribuent à cet épuisement et cela nuit à leur taux de participation :

Il y a bien des années la femme arrivait et on lui en demandait beaucoup, on était exigeant avec elle. Je pense qu'il y a encore un peu de ça aujourd'hui [...] Ce que je sens plus, c'est que la femme est son propre obstacle [...] On ne se permet pas l'erreur, on veut être parfaite, on veut avoir tout prévu, tout pensé, tout coordonné et on veut montrer qu'on est capable d'en faire plus aussi. La super femme! Alors des fois, nous sommes notre propre embûche (Informatrice 10).

Il est clair que pour l'ensemble de ces répondantes, bien que la présence des femmes apporte un équilibre dans la prise de décision parce que les hommes et les femmes ont des visions différentes, et qu'en plus de cet équilibre les compétences et les connaissances particulières des femmes amènent les instances à modifier ces pratiques démocratiques, il ne faut surtout pas oublier que leur présence ne doit pas servir uniquement à la représentation des intérêts des femmes. Leur présence doit l'être pour voir au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population. Elle vise aussi à améliorer les conditions de vie de tous les citoyens et de toutes les citoyennes en respectant leur individualité, selon les conditions d'une citoyenneté commune. Il ne faut pas forcer ou obliger leur participation. Il faut surtout les soutenir et les encourager à prendre la place qui leur revient.

Après avoir examiné la conception de la démocratie des représentantes, la perception de leur responsabilité représentative des intérêts des femmes selon une démarche collective ou individuelle, les actions qu'elles mettent en œuvre pour favoriser les intérêts des femmes, ainsi que leurs arguments pour justifier la présence et le rôle des femmes dans les instances, que pouvons-nous souligner comme constats?

Le prochain chapitre récapitule les éléments importants ressortis dans chacun des chapitres pour discuter les constats, c'est-à-dire les points communs et les points

divergents, les confusions, les nuances, etc. L'objectif est de faire ressortir les éléments nouveaux et ceux pouvant être approfondis pour améliorer les connaissances sur la participation des femmes aux instances et la considération de leurs intérêts.

CHAPITRE SEPT

LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTES AUX INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Ce dernier chapitre présente la synthèse des résultats des chapitres précédents et les grands constats de la recherche. En fait, la relation entre les résultats des chapitres trois, quatre, cinq et six permet de répondre à la question de recherche, à savoir quelle est l'opinion des représentantes concernant leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes.

Ces résultats sont ensuite discutés en fonction de différents éléments afin de faire ressortir ce qu'ils apportent de nouveau comme connaissances, notamment sur ce qui pourrait être approfondi afin d'en apprendre davantage sur la participation des femmes dans les instances de gouvernance de l'Abitibi-Témiscamingue : participation qui a aussi pour objectif de favoriser les intérêts des femmes dans les interventions des instances et de l'État québécois, dans le contexte de sa réorganisation.

D'abord, nous présentons les résultats selon les tendances qui se dégagent des opinions des informatrices. Pour se référer rapidement aux différentes caractéristiques des informatrices, des tableaux aux annexes I à IV peuvent être utilisés comme complément à la présentation. Finalement, la synthèse finale est présentée.

7.1 Les opinions des représentantes

Tout d'abord, il y a trois tendances d'opinion qui ressortent du discours des représentantes quant à leur contribution pour favoriser la considération des intérêts des

femmes. Au sein de ces trois tendances, il y a des ressemblances souvent très fortes entre les représentantes selon certaines caractéristiques, ainsi que des divergences sur d'autres points.

Les tendances se dégagent selon leur conception démocratique et leur perception de la responsabilité représentative des intérêts des femmes. Pour leur part, les ressemblances et les divergences s'établissent selon les éléments qui complètent ces tendances, c'est-à-dire les outils à la disposition des instances, les arguments qu'elles utilisent pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances ainsi que certaines de leurs caractéristiques socioprofessionnelles.

7.1.1 La tendance libérale sans responsabilité représentative des intérêts³⁶

Le premier type de tendance correspond à la conception libérale de la démocratie sans responsabilité représentative des intérêts. Le discours de trois représentantes concorde avec cette tendance.

Rappelons que ces informatrices identifient l'intérêt commun comme étant supérieur aux intérêts spécifiques. Ainsi, elles favorisent l'homogénéité, car elles considèrent qu'il faut régulièrement mettre de côté les différences entre les individus afin de ne pas créer d'opposition. Il est important pour elles de se rallier à la majorité lorsqu'il y a des différences d'opinions. Néanmoins, elles considèrent que les individus ont des intérêts pluriels, mais la façon libérale de les traiter, c'est-à-dire la façon homogène ou universelle, est préférable pour arriver à satisfaire le plus de gens possible.

Ces représentantes ne perçoivent pas avoir une responsabilité représentative des intérêts des femmes, car elles se caractérisent selon les syndromes du « pas moi » et de « la

³⁶ Nous vous invitons à consulter l'annexe II pour obtenir le résumé de ces caractéristiques.

reine-abeille ». Elles reconnaissent que des femmes sont victimes de discrimination; mais elles ne soutiennent pas le mouvement féministe pour les réduire et elles ne disent pas agir pour améliorer les conditions de vie des femmes. On peut penser qu'elles ne le feraient pas, notamment par crainte d'être étiquetées féministes pour des considérations électoralistes ou d'une manière involontaire par une méconnaissance empirique du féminisme.

Au sein de cette tendance, voici les points communs entre les représentantes. Ce sont d'abord des femmes élues au suffrage universel dans des municipalités de petite à moyenne taille, c'est-à-dire des municipalités entre 1 000 et 30 000 habitants. Les conseils municipaux de ces municipalités comptent un nombre équivalent d'hommes et de femmes. Toutes les répondantes identifient les programmes, les politiques et les mesures comme moyen formel pour favoriser la prise en compte d'intérêts, mais elles ne peuvent pas donner d'exemple dans le cas des intérêts des femmes. Toutes les répondantes considèrent la prise en compte des intérêts des femmes favorable en raison des décisions qui s'appliquent de façon universelle à l'ensemble des individus et d'une présence de femmes. Les visions différentes entre les hommes et les femmes membres du conseil permettent d'équilibrer les décisions. C'est ce qui justifie, selon elles, la place et le rôle des femmes dans les instances, c'est-à-dire l'argument des valeurs et des comportements particuliers. Elles ne relèvent pas de difficulté concernant la participation des femmes et les actions mises en œuvre par les représentantes.

Les différences qui ressortent concernent seulement l'une d'entre elles : l'informatrice 04. Cette dernière nomme aussi la contribution de l'organisation administrative et les moyens informels comme outils disponibles pour favoriser la considération des intérêts de façon universelle. Elle ne nomme pas la présence des femmes comme moyen de s'assurer de tenir compte des intérêts des femmes, car elle insiste plutôt sur l'idée que c'est à l'ensemble des représentants et représentantes de le faire. Aussi, elle utilise l'argument utilitaire pour justifier la place et le rôle des femmes, car elle considère que les femmes

doivent être présentes pourvu qu'elles aient les compétences³⁷. C'est aussi sa formation universitaire et son salaire plus élevé qui la distinguent des deux autres représentantes.

Dans le tableau ci-joint, on retrouve un résumé des points communs et des divergences entre les représentantes de ce groupe.

Tableau 9 : Caractéristiques communes et divergentes des informatrices de la tendance libérale sans responsabilité représentative

Points communs	Divergences
Femmes élues au suffrage universel au sein d'un conseil municipal ayant un nombre équivalent d'hommes et de femmes. 3/3	
Elues au suffrage universel dans une municipalité de moins de 5 000 habitants. 2/3	Elue au suffrage universel dans une municipalité de taille moyenne. 1/3
Moyen formel (programmes, politiques et mesures). 3/3	Moyen formel (organisation administrative) et moyens informels (information et collaboration). 1/3
Opinion favorable en raison d'une présence de femmes, 2/3 et universalité des décisions. 3/3	C'est la responsabilité de l'ensemble de la population à considérer les intérêts des femmes. 1/3
Argument des valeurs et comportements particuliers pour justifier le rôle et la place des femmes. 3/3	Argument utilitaire. 1/3
Ne relèvent aucune difficulté à la participation des femmes ou à la prise en compte des intérêts des femmes. 3/3	
Formation professionnelle ou technique avec un salaire entre 20 000 \$ et 50 000 \$. 2/3	Formation universitaire et salaire de 50 000 \$ et +. 1/3

Il est possible de conclure à propos de cette tendance qu'il faut nuancer l'idée que ce groupe de représentantes se rapproche entièrement de la démocratie libérale de Phillips. En

³⁷ Voir chapitre 6, section 6.3.

effet, ce groupe semble se caractériser aussi par le discours libéral dominant, c'est-à-dire celui dans lequel on conçoit l'individu selon une norme masculine. Ce dernier ne considère pas que les intérêts des femmes doivent être traités différemment de ceux des hommes, selon les écrits de Phillips. Les propos des répondantes se réfèrent aussi à ce discours lorsqu'elles perçoivent la prise en compte des intérêts des femmes comme étant favorable puisque la décision s'applique de façon universelle à l'ensemble des individus. Toutefois, deux d'entre elles ajoutent que la considération des intérêts des femmes sera favorable en raison d'une présence de femmes. Aussi, il faut noter qu'elles considèrent tout de même que les hommes et les femmes sont différents puisqu'elles invoquent l'argument des valeurs et des comportements particuliers pour justifier leur présence dans les instances. Alors, il faut tenir compte de l'idée qu'elle puisse aussi se caractériser à la fois selon le discours libéral dominant et celui de Phillips.

D'autre part, il faut retenir aussi que ce sont des élues municipales qui mentionnent que les priorités de leur municipalité sont davantage liées à l'amélioration des infrastructures de base, ainsi qu'à l'administration des finances publiques et que l'aspect social du développement de leur communauté semble mis de côté pour l'instant. Dans un tel contexte, on peut penser que les représentantes doivent redoubler d'efforts pour faire en sorte de favoriser les intérêts des femmes en influençant le choix des priorités municipales ou même en modifiant la culture politique de l'instance. De plus, ces femmes n'ont pas beaucoup d'années d'expérience au sein de ce type d'instances et elles n'ont pas participé à d'autres types d'instances selon une fréquence significative. Il ne faut donc pas catégoriser entièrement ces femmes selon les deux principaux éléments qui caractérisent cette tendance (conception libérale sans responsabilité représentative des intérêts des femmes), mais justement considérer cette tendance avec des nuances qui pourraient être approfondies dans d'autres recherches, lesquelles seront discutées dans la deuxième partie de ce chapitre.

7.1.2 La tendance plurielle avec une responsabilité représentative discrète³⁸

La deuxième tendance a un point commun avec la troisième. Elles se caractérisent toutes deux par la conception plurielle de la démocratie, car la majorité des représentantes font référence à celle-ci dans leur discours. En effet, selon elles, les individus ont de multiples intérêts qui les lient à d'autres individus. Il est primordial de respecter l'authenticité propre à chaque individu qui s'entremèle à celle d'autres individus. Pour elles, les individus ne font pas partie d'un groupe tel que le conçoit la conception de la démocratie participative. En fait, les individus font partie de différents groupes à la fois, alors leurs intérêts doivent être traités en ce sens.

Les deux tendances se distinguent sur la perception de la responsabilité représentative des intérêts des femmes. En ce qui a trait à la deuxième tendance, les représentantes, au nombre de quatre, se caractérisent par le syndrome de la « féministe discrète ».

Les informatrices indiquent que des discriminations sont toujours vécues par les femmes et elles reconnaissent l'apport du mouvement féministe pour les réduire. Mais, elles ne posent pas d'actions concrètes pour favoriser la considération des intérêts des femmes, notamment parce qu'elles ne se perçoivent pas assez compétentes pour bien le faire. Leur propos laisse croire aussi qu'elles ne poseraient pas d'action par crainte d'être étiquetées féministes : un terme qui semble péjoratif à leurs yeux. Pour toutes ces raisons, elles préfèrent soutenir d'autres représentantes qui leur paraissent plus compétentes pour favoriser les intérêts des femmes.

Comme la tendance libérale sans responsabilité représentative, il y a des caractéristiques communes et des divergences dans le discours des représentantes de la tendance plurielle avec responsabilité représentative discrète.

³⁸ Nous vous invitons à consulter l'annexe III pour obtenir le résumé des caractéristiques.

D'abord, la majorité de ces représentantes ont été cooptées pour occuper leur poste dans une instance locale ou régionale. Elles font surtout référence à l'information comme moyen informel pouvant les soutenir dans la prise de décision. L'organisation administrative revient comme moyen formel dans le discours de deux représentantes. Leur opinion concernant la prise de décision à l'égard des intérêts des femmes est favorable pour l'ensemble des représentantes. La majorité précise que c'est le cas en raison d'une présence de femmes dans les instances, c'est-à-dire trois représentantes sur quatre (informatrices 05, 06 et 08). Ces mêmes femmes relèvent l'argument des valeurs et des comportements particuliers pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. La plupart soulèvent aussi que les femmes ont un rôle à jouer pour favoriser les intérêts de l'ensemble de la population et non pas uniquement ceux des femmes (informatrices 05, 06 et 10).

Deux femmes croient que pour bien représenter les intérêts des femmes, il faut avoir les compétences et les connaissances nécessaires (informatrices 08 et 10). Toutefois, elles ne précisent pas ce que doivent être ces compétences et connaissances. Deux représentantes soulignent qu'elles ne sont pas en faveur d'une stratégie de quotas, où l'on oblige un nombre de femmes dans les instances (informatrices 05 et 06). Elles croient qu'il faut surtout laisser aller les femmes et ne pas les forcer à participer en favorisant le changement des mentalités en douceur et en les encourageant à prendre la place qui leur revient. Enfin, deux d'entre elles soulignent que les femmes n'utilisent pas leur solidarité comme moyen pour influencer le processus décisionnel (informatrices 05 et 10).

Ces représentantes ont un salaire moyen situé entre 35 000 \$ et 50 000 \$ avec une ou plusieurs formations professionnelle, technique ou universitaire et elles sont âgées de 30 à 55 ans. L'une d'entre elles peut aussi se catégoriser comme « féministe », car elle agit pour encourager les femmes à participer aux instances (informatrice 05). Cette répondante est la seule qui a plusieurs formations universitaires avec un salaire de 50 000 \$ et plus et elle est âgée de 55 ans et plus. Ces éléments font aussi en sorte de la rapprocher de la troisième tendance, car elle partage ces caractéristiques avec les autres répondantes.

De plus, une autre de ces représentantes se rapproche aussi de la démocratie participative dans sa façon de concevoir le traitement des intérêts (informatrice 10). Elle se distingue aussi du groupe sur d'autres points : les références régulières à la collaboration, la concertation et le partenariat comme moyen informel, l'argument utilitaire pour faire valoir la place et le rôle des femmes dans les instances, ainsi que la discussion comme facteur pour considérer la prise de décision comme étant favorable aux intérêts des femmes. Finalement, elle souligne que les différents rôles sociaux exercés par les femmes freinent leur participation aux instances.

Cette dernière croit, tout comme celle dite plus « féministe », qu'il faut suggérer des changements dans les façons de tenir les réunions et les activités politiques pour faire plus de place aux femmes, par exemple, en favorisant la conciliation travail-famille. Ces deux femmes ont plusieurs années d'expériences et ont plus d'une expérience politique dans des instances de la région (informatrices 05 et 10).

Voici le tableau qui résume leurs caractéristiques communes et divergentes, qui peuvent aussi se caractériser comme des éléments que l'on retrouve moins fréquemment dans leur discours.

Tableau 10 : Caractéristiques communes et divergentes des informatrices de la tendance plurielle avec responsabilité représentative discrète

Points communs	Points divergents ou moins fréquents
Cooptée dans une instance locale ou régionale. 3/4	Une élue au suffrage universel dans une commission scolaire.
Moyen informel (information). 3/4	Moyen informel (collaboration, concertation, partenariat) 1/4, moyen formel (organisation administrative). 2/4
Opinion favorable de la prise de décision en raison d'une présence de femmes. 3/4	Opinion favorable en raison d'une décision bien discutée. 1/4

Argument des valeurs et comportements particuliers. 3/4	Argument utilitaire. 1/4
Les femmes ont un rôle à jouer dans les intérêts de l'ensemble de la population. 3/4	Les femmes doivent avoir les compétences nécessaires pour bien représenter les intérêts des femmes. 2/4
Ne sont pas en faveur des quotas pour obtenir une participation de femmes. 2/4	
Difficulté : manque de solidarité entre les femmes. 2/4	Difficulté : les divers rôles sociaux exercés par les femmes freinent leur participation. 1/4
Une ou plusieurs formations professionnelle, technique ou universitaire. 4/4	

Tout comme la précédente tendance, il faut considérer que les représentantes se caractérisent selon cette tendance avec des nuances qui pourraient s'expliquer notamment par leurs expériences politiques et socioprofessionnelles.

Deux des représentantes possèdent quelques caractéristiques similaires aux représentantes se catégorisant selon la tendance plurielle avec une responsabilité représentative (informatrices 05 et 10). Pour les deux autres représentantes, il est possible qu'elles se classent davantage comme des « féministes discrètes » en raison d'une insécurité ou d'un manque de confiance sur leurs connaissances et leurs compétences pour bien représenter les femmes, ainsi qu'en raison du choix des sujets sur lesquels elles tiennent à intervenir et à considérer, qui sont souvent liés à leurs expériences (informatrices 06 et 08). En fait, la mise en pratique d'autres moyens pourrait les aider à améliorer leurs connaissances afin de les supporter dans leurs démarches et interventions au sein des instances pour leur permettre de jouer leur rôle d'intermédiaire pour guider les interventions de l'État.

7.1.3 La tendance plurielle féministe³⁹

La troisième tendance regroupe les répondantes qui s'affirment comme étant des féministes. Elles sont au nombre de trois.

Ces informatrices agissent dans le but de favoriser les intérêts des femmes, car elles y ont déjà contribué et elles continuent d'agir dans ce sens pour éviter les reculs. Aussi, elles le font parce qu'elles identifient des différences entre les hommes et les femmes basées sur l'organisation des rôles sociaux faisant en sorte que les femmes sont parfois victimes de discrimination dans l'exercice de leurs rôles. Elles insistent sur le fait qu'elles considèrent les intérêts de l'ensemble de la population, mais qu'elles portent une attention particulière aux intérêts des femmes et aux personnes plus défavorisés.

Les représentantes de cette catégorie ont plusieurs points communs et très peu de points divergents. Elles exploitent les moyens informels à leur disposition et consultent les personnes, les groupes et les organisations concernés dans le but de s'assurer d'une bonne compréhension des faits et pour prendre une décision dans l'intérêt collectif. Elles soulignent aussi que généralement les représentantes ne cherchent pas à échanger et à discuter avec leurs pairs pour influencer leur décision, et cela, au contraire des hommes qui ont développé cette culture politique. Selon elles, les représentantes sont indépendantes et misent sur les informations qu'elles ont obtenues, ainsi que sur leur évaluation des connaissances; ce qui expliquerait peut-être pourquoi leur opinion concernant la considération des intérêts des femmes est différente de celle des autres représentantes. En effet, elles considèrent que la prise en compte des intérêts des femmes sera favorable parce que l'intérêt sera nommé par l'une d'elles.

D'ailleurs, elles soulignent certains obstacles qui ne favorisent pas les intérêts des femmes : le manque de ressources pour faire des suivis, l'influence de certaines personnes

³⁹ Nous vous invitons à consulter l'annexe IV pour obtenir le résumé des caractéristiques.

dans le processus décisionnel selon leur statut social, ainsi que la nécessité de rappeler et de ramener le sujet à plusieurs reprises avant qu'il soit considéré dans le processus décisionnel. Deux d'entre elles semblent en faveur de l'idée que des quotas soient imposés aux instances pour faire en sorte que plus de femmes y participent (informatrices 07 et 09).

Ces femmes ont plusieurs années d'expérience politique au sein de différentes instances. Elles sont âgées de plus de 45 ans et ont un salaire de plus de 50 000 \$ avec une ou plusieurs formations universitaires ou entre 35 000 \$ et 50 000 \$ avec aucune formation reconnue par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. Elles ont deux enfants ou plus et ont été mariées.

Selon elles, les moyens formels et informels comme les organisations communautaires, les groupes de femmes, les tables de concertation thématiques, entre autres, permettent d'améliorer la prise de décision et les interventions des instances. Toutefois, selon elles, d'autres moyens doivent être développés et utilisés par les instances pour favoriser les intérêts des femmes, mais elles ne citent pas d'exemples.

L'important à retenir de cette tendance est que ces femmes partagent plusieurs caractéristiques liées à leur perception d'une responsabilité représentative des intérêts des femmes plutôt qu'à leur conception d'une démocratie plurielle. En effet, il faut considérer avec beaucoup de nuances leur lien avec la conception plurielle, car les résultats sont peu significatifs et concordent difficilement de façon directe avec les indicateurs retenus. Il faut noter aussi que c'est nous qui avons identifié la catégorie « féministe » puisque l'aspect de non-rupture entre une démarche collective et individuelle n'était pas l'objet de recherche des travaux de Tremblay (Tremblay 1999).

Voici le tableau résumé de leurs caractéristiques communes et divergentes.

Tableau 11 : Caractéristiques communes et divergentes des informatrices de la tendance plurielle féministe

Points communs	Divergences
Salaire de 50 000 \$ et + avec formation universitaire. 2/3	Salaire (entre 35 000 \$ et 50 000\$) et sans formation reconnue. 1/3
Plus de deux enfants 3/3 et déjà été mariées. 2/3	
Argument des valeurs et des comportements particuliers. 2/3	Argument des intérêts et des besoins particuliers. 1/3
Opinion de la prise de décision favorable parce que l'intérêt est nommé. 3/3	
Moyens informels. 3/3	
Nomment des difficultés concernant les moyens et la participation des femmes. 3/3	
Favorisent les quotas pour augmenter la participation de femmes. 2/3	

Il est clair que ces représentantes s'affirment comme des féministes ayant un rôle à jouer pour favoriser les intérêts des femmes. Elles y contribuent parce qu'elles en maîtrisent souvent les connaissances ou alors elles trouvent le moyen d'obtenir les informations nécessaires pour s'assurer de la meilleure intervention possible pour améliorer les conditions de vie des femmes et celles de l'ensemble de la population, dont les personnes plus défavorisées. Leurs expériences socioprofessionnelles et politiques semblent leur donner confiance pour jouer ce rôle et les autres représentantes semblent aussi les identifier pour le faire.

7.2 La synthèse finale

Ces résultats de recherche conduisent à la proposition de constats généraux en lien avec ceux identifiés dans les différents travaux que nous avons cités dans le premier chapitre. Ces constats permettent d'identifier de nouveaux éléments à approfondir pour en connaître davantage sur la participation des femmes aux instances de gouvernance dans les régions du Québec.

D'abord, les représentantes des instances de gouvernance de l'Abitibi-Témiscamingue n'ont pas toutes la même opinion en ce qui concerne leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes. L'une des raisons est qu'elles n'ont pas toutes la même conception de la démocratie et n'estiment pas avoir la même responsabilité représentative des intérêts des femmes. En fait, il est possible d'avancer que trois tendances se dégagent des résultats : la libérale sans responsabilité représentative, la plurielle avec une responsabilité représentative discrète et la plurielle avec une responsabilité représentative des intérêts des femmes. Des caractéristiques complètent ces tendances. Elles sont parfois communes ou divergentes entre les représentantes d'une même tendance et, à d'autres moments, ces caractéristiques unissent les représentantes de différentes tendances. Ces tendances doivent être considérées avec des nuances puisqu'elles se réfèrent à un cadre très général en ce qui concerne les conceptions démocratiques.

Il est important de retenir que les représentantes font généralement en sorte de favoriser les intérêts de l'ensemble de la population pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leur collectivité. Les différences observées entre les représentantes concernent surtout leur degré d'action pour favoriser les intérêts des femmes. Peu de représentantes s'affirment comme des féministes qui agiront pour améliorer les conditions de vie des femmes. Généralement, les représentantes, qui n'agissent pas, préfèrent soutenir les représentantes dites plus « féministes » ou le mouvement féministe dans leurs interventions.

Un autre élément qui distingue les représentantes entre elles, est la façon qu'elles ont de tenir compte des intérêts dans le processus décisionnel, comme les outils qu'elles utilisent ou qui sont utilisés par les instances. Les « féministes » accordent beaucoup d'importance aux moyens informels pour les soutenir dans leur rôle de représentation, notamment celui des groupes de femmes et des tables de concertation sur les conditions de vie des femmes. Elles consultent aussi les personnes, les groupes et les organisations

concernés dans le but de s'assurer d'une bonne compréhension des faits et pour prendre une décision dans l'intérêt collectif.

De façon générale, l'ensemble des représentantes exploite le mieux possible les informations à leur disposition pour procéder à la meilleure décision et ce, en accord avec l'ensemble des représentants et des représentantes. Une minorité seulement tient compte des moyens formels à sa disposition. Ces dernières sont des élues municipales ayant une courte expérience politique. Au moment des entrevues, elles disaient elles-mêmes être en période d'apprentissage quant à leur rôle.

Aussi, les représentantes disent avoir une culture politique différente des hommes, car elles seraient plus indépendantes et ne chercheraient pas à influencer leurs pairs avant de procéder officiellement à la décision. En effet, dans le chapitre 5, lorsque les sujets de la préparation à la décision et de la prise de décision ont été abordés avec les représentantes, plusieurs ont fait mention de cette différence entre les hommes et les femmes.

En définitive, il faut retenir qu'il est souhaitable que ces tendances soient davantage étudiées pour mieux approfondir les caractéristiques des représentantes concernant leur exercice du pouvoir pour favoriser les intérêts des femmes. De plus, bien que l'ensemble des représentantes font en sorte de favoriser les intérêts des femmes et de l'ensemble de la population, les outils à leur disposition dans les instances sont un facteur important pour y contribuer. Alors, il serait pertinent de pousser plus loin l'examen des outils qui permettent aux femmes d'agir.

On constate aussi que les représentantes, qui ont le sentiment de contribuer à favoriser les intérêts des femmes et qui agissent en ce sens, ont plusieurs caractéristiques communes. Ces caractéristiques pourraient être davantage approfondies, même si à première vue elles semblent correspondre à celles identifiées dans les différentes études de Tardy 2002;

Tremblay, Tardy et Legault 1997. Leur parcours socioprofessionnel semble avoir beaucoup d'influence pour bien comprendre leur rôle.

Il faut aussi retenir que la majorité des répondantes identifient ces représentantes comme celles qui interviennent en faveur des femmes parce qu'elles ont les compétences pour le faire. Cette idée en rejette une autre, c'est-à-dire que les représentantes semblent accorder une importance aux interventions et aux dossiers qui sont du domaine de leurs compétences et de leurs expériences socioprofessionnelles pour leur donner confiance afin de bien jouer leur rôle. Il serait intéressant de connaître quelles sont les compétences que devrait avoir la représentante dans les instances de gouvernance, dans le but, entre autres, de la conforter et la rassurer quant à ses habiletés et aptitudes à promouvoir les intérêts des femmes.

Il faut noter aussi que bien qu'il existe un équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes au sein des conseils municipaux étudiés, les priorités et orientations de ces instances semblent évacuer l'idée d'un développement local et régional qui intègre ou fait le lien entre les différents secteurs d'activités, dont celui des conditions de vie des femmes. En effet, les représentantes des municipalités sont peu capables d'identifier des interventions faites pour améliorer les conditions de vie des femmes ou d'identifier des projets qui intègrent cette idée. Lafontaine soulevait la nécessité de parvenir à envisager les problèmes du développement régional et ceux des études féministes dans un même cadre (Lafontaine 1995, 66). Alors, il serait toujours pertinent d'avoir des concepts et des pratiques, notamment, « les mécanismes de décision [...] que les actrices et les acteurs pourront aussi comprendre et se réapproprier pour [...] orienter leurs décisions et leurs actions » (Lafontaine 1995, 67).

D'autre part, il serait aussi utile de se questionner sur l'idée que la présence de femmes ne réussirait pas nécessairement à modifier les orientations des instances vers un développement plus intégré des besoins de la collectivité. Malgré cette possibilité, les

femmes considèrent presque toutes que leur présence assure la considération des intérêts des femmes, car ils seront nommés par l'une des représentantes et soutenus par les autres. D'ailleurs, cette idée va dans le même sens que les travaux de Phillips qui soulevait l'idée qu'une présence de femmes favoriserait automatiquement la considération de leurs intérêts; il reste simplement à s'assurer qu'ils soient pris en compte.

Enfin, les représentantes dites plus « féministes » considèrent que les structures décisionnelles doivent s'outiller davantage pour s'assurer que les interventions de l'État et des instances soient cohérentes avec les intérêts des femmes. Par exemple, elles suggèrent que d'autres moyens doivent être disponibles pour bien connaître les besoins des femmes et que des ressources financières soient ajoutées pour s'assurer du suivi des dossiers. Cela permettrait aussi d'améliorer les connaissances des représentants et des représentantes et favoriserait le développement de leur compétence pour bien représenter les intérêts des femmes. Ce dernier élément pourrait aussi permettre d'améliorer la confiance des représentantes afin qu'elles se perçoivent plus compétentes, tout en permettant d'éviter leur épuisement en raison des exigences élevées qu'elles s'attribuent. Cela pourrait aussi encourager la relève à investir davantage les instances.

Tous ces aspects mènent à la conclusion qu'il faut poursuivre les efforts de recherche pour en savoir davantage sur la participation des femmes dans les instances. Cela peut se faire sous divers angles dont celui des pratiques démocratiques des représentantes qui contribuent ou non à transformer le système politique ou des pratiques démocratiques des instances qui influencent ou non le comportement des représentants et représentantes dans le traitement et la considération des intérêts.

CONCLUSION

Dans les chapitres précédents, nous avons démontré par une analyse de l'expérience de femmes siégeant à des instances de gouvernance en Abitibi-Témiscamingue que les représentantes se caractérisent selon trois tendances quant à leur contribution pour favoriser les intérêts des femmes. Ces trois tendances se définissent par différentes caractéristiques communes et divergentes entre les répondantes.

Ces trois tendances identifient des constats qui permettent de faire ressortir les expériences des informatrices, donc des connaissances nouvelles et à approfondir. C'est notamment grâce au cadre analytique et aux éléments méthodologiques utilisés qu'il a été possible de le faire. Ces expériences démontrent que les répondantes estiment avoir un rôle de promotion des intérêts de l'ensemble de la population. Elles ont notamment pour principe commun de faire en sorte que leur collectivité puisse se développer dans le respect des besoins des personnes qui la composent, notamment celles des plus démunies. Les différences entre les répondantes se mesurent surtout par leur degré d'action ou d'inaction envers les intérêts des femmes. Peu d'entre elles s'affirment comme des féministes qui agiront pour améliorer les conditions de vie des femmes préférant plutôt soutenir les représentantes dites plus « féministes » ou le mouvement féministe. Ces dernières accordent beaucoup d'importance aux moyens informels et à la consultation des groupes pour les soutenir dans leur rôle de représentation. Les répondantes considèrent aussi avoir une culture politique différente des hommes, car elles seraient plus indépendantes et ne chercheraient pas à influencer la décision de leurs pairs. Finalement, par leur expérience, elles estiment très important que des femmes investissent les structures décisionnelles, car elles apportent un équilibre et un complément à l'expérience des hommes.

De plus, différents éléments pourraient être approfondis pour tenter d'en apprendre davantage sur le rôle de la participation des femmes dans les interventions de l'État visant l'amélioration des conditions de vie des femmes. En fait, il apparaît indispensable de poursuivre des travaux pour bien comprendre le rôle des représentantes et leur apport aux instances locales et régionales. Cela devrait être approfondie sous deux angles : mieux définir les caractéristiques des femmes affirmant agir et contribuer à favoriser les intérêts des femmes et mieux connaître les compétences nécessaires que doivent avoir ces dernières selon les informatrices qui préfèrent les soutenir plutôt qu'agir. Cet approfondissement devrait être fait en examinant la participation des femmes dans les instances locales et régionales de l'ensemble des régions du Québec. Ainsi, les résultats seraient plus déterminants pour en apprendre davantage.

De plus, nous pouvons avancer qu'une dizaine d'années après les travaux de Masson et Tremblay, nous arrivons à la croisée des chemins des conclusions tirées de ces travaux. En effet, il est intéressant de noter que Tremblay et Garneau mentionne que même si des travaux ont démontré que des femmes sont sensibles aux intérêts des femmes, comme nous venons de le faire, ce type de stratégie n'est pas suffisant pour s'assurer qu'ils sont considérés (Tremblay et Garneau 1997, Tremblay 1999).

Pour sa part, Masson mentionne qu'une :

sensibilité à la cause des femmes n'est guère suffisante pour établir les conditions d'une représentation effective des intérêts qui, en plus d'être hétérogènes, n'existent a priori sur la scène politique : ce qui est dans l'intérêt des femmes dans le développement de chaque région doit encore être formulé, élaboré, construit (Masson 2001, 109).

Masson précise qu'il ne faut pas simplement miser « sur les élues politiques pour défendre les intérêts des femmes, il faudrait aussi penser à des regroupements permanents » (Maillé 1990, 182). Le mouvement féministe doit jouer un rôle complémentaire à celui des élues politiques.

Masson s'est d'ailleurs intéressée à la contribution des groupes de femmes comme rôle complémentaire à celui des élues. Elle constate que, « les énergies des groupes de femmes participants sont canalisées vers une politique du nombre au détriment de la constitution d'une politique des idées » (Masson 2001, 109). Selon elle, il ne faut pas uniquement tenter d'augmenter le nombre de femmes dans les instances locales et régionales ; les élues politiques doivent connaître les intérêts et les besoins des femmes et être outillées pour guider leurs interventions en ce sens.

Il est donc plausible aussi d'avancer que les représentants, les représentantes et les instances doivent développer leur connaissance et leur expérience pour améliorer leurs interventions. Il serait donc intéressant d'examiner le rôle complémentaire joué par les employés municipaux, ainsi que celui les différents ministères et organismes qui travaillent en collaboration et en concertation avec les groupes de femmes afin d'améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective de développement régional.

Cette idée soulève aussi celle d'approfondir les connaissances sur les relations qu'entretiennent les représentants et représentantes avec les ministères et organismes présents sur leur territoire et le rôle qu'ils jouent pour orienter leurs interventions. Comme le mentionnait Séguin, « les femmes doivent donc investir davantage ces lieux de pouvoir, sans pour autant négliger les niveaux supérieurs de l'État, pour s'assurer de conditions spatiales acceptables pour l'exercice de leurs responsabilités » (Séguin 1995, 104).

Bien que plusieurs avancées concernant la participation des femmes ont eu lieu ces dernières années – on n'a qu'à penser que depuis les élections de 2003, le cabinet ministériel du gouvernement québécois est composé de façon équilibrée d'hommes et de femmes – des travaux doivent être encore réalisés pour bien documenter la participation des femmes aux instances locales et régionales et la considération de leurs intérêts.

Comme il a déjà été mentionné, nos résultats soulèvent différents éléments pour compléter le portrait de l'expérience des femmes que nous avons tirée de nos données. Ces travaux doivent viser à approfondir les liens entre le développement régional et les études féministes pour s'assurer que le système politique s'adapte aux changements apportés par la contribution des femmes aux instances et celle des autres intervenants et intervenantes qui jouent un rôle complémentaire. L'objectif final est évidemment de faire en sorte que tous et toutes visent le même idéal; celui d'améliorer les interventions de l'État dans les régions du Québec afin d'assurer leur développement, en portant une attention particulière à la qualité de vie et aux conditions de vie des citoyens et citoyennes qui les composent.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et revues scientifiques :

ANDREW, Caroline (1995). « La démocratie locale pour les femmes : condition du développement régional ». Dans, *Du local au planétaire, réflexions et pratiques de femmes en développement régional*. St-Laurent : Les Éditions du remue-ménage, pp. 79-92.

AUBENAS, Jacqueline (1975). « Les femmes et la politique ». Dans, *Les Cahiers du Grif – 1992, La société des femmes*. Paris : Éditions Complexe, pp. 51-57.

BÉDARD, Guy et Manon TREMBLAY (2000). « La perception du rôle des femmes en politique au Canada : le cas des conseillères municipales au Québec en 1997 », *Revue Canadienne de Science politique*, Vol. 33, no 1, pp.101-131.

BÉLANGER, André-J. et Vincent LEMIEUX (2000). *Introduction à l'analyse politique*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 326 p.

BELLAVANCE, Yves (2004). « L'État, les régions et le local : désengagement ou partage des responsabilités? ». Dans, *Les Actes du Colloque : Le rôle de l'État le bien commun et nous autres*. Colloque triennal du MÉPACQ, pp. 46-57.

BERNARD, Michel (1997). *L'utopie néolibérale*, Montréal : Les Éditions du Renouveau québécois et la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 318 p.

BRAIDOTTI, Rosi (1983). « Pour un féminisme critique ». Dans, *les Cahiers du Grif – 1992, La société des femmes*. Paris : Éditions Complexe, pp. 99-107.

BRIE, Pierrette (1997). « La place des femmes dans le développement des régions. Cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine », *Recherches féministes*, vol.10, no 2, pp. 201-209.

BURKE, Mike (1998). *Valeurs féminines, le pouvoir demain*. Paris : Éditions Village Mondial, 188 p.

COHEN, Yolande (1994). « Le rôle du mouvement des femmes dans l'élargissement de la citoyenneté au Québec ». Dans, *Cahiers du GEDISST*, pp.121-132.

COHEN, Yolande (1981). *Femmes et politique*. Montréal : Les Éditions du jour, 229 p.

COLLIN, Françoise (1990). « La démocratie est-elle démocratique? ». Dans, *Les Cahiers du Grif – 1992, La société des femmes*. Paris : Éditions Complexe, pp. 43-50.

COLLIN, Françoise (1983). « La même et les différences ». Dans, *Les Cahiers du Grif – 1992, La société des femmes*. Paris : Éditions Complexe, pp. 81-94.

CÔTÉ, Denise, DES RIVIÈRES, Monique, Nicole THIVIERGE et Marielle TREMBLAY (1995). *Du local au planétaire, réflexions et pratiques de femmes en développement régional*. St-Laurent : Les Éditions du remue-ménage, 271 p.

DEL RE, Alisa et Jacqueline HEINEN (1996). *Quelle citoyenneté pour les femmes? La crise des États providence et de la représentation politique en Europe*. Paris : L'Harmattan, 320 p.

DESCARRIES, Francine (1998). « Le projet féministe à l'aube du XXIe siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens ». Montréal : *Cahiers de recherche sociologique*, no 30, pp. 179-210.

DUFRESNE, Danielle (1997). « Entre l'égalité et la différence : le rapport des femmes à l'État-providence ». Dans, *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, sous la dir. Manon Tremblay et Caroline Andrew. Saint-Laurent : Les Éditions du remue-ménage, pp. 149-178.

DUQUETTE, Michel et Diane LAMOUREUX (2000). *Les idées politiques de Platon à Marx*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 480 p.

DURANTAYE, Claire V. 1995. « Les nouveaux enjeux du développement régional pour les femmes au Québec ». Dans, *Du local au planétaire, réflexions et pratiques de femmes en développement régional*. Sous la dir. de CÔTÉ, Denise, DES RIVIÈRES, Monique, Nicole THIVIERGE et Marielle TREMBLAY. St-Laurent : Les Éditions du remue-ménage, p. 142

EICHLER, Margrit (1985). « Les six péchés capitaux sexistes ». Québec : *Les Cahiers de recherche du GREMF*. 22 p.

GAUTHIER, Benoît (2000). *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 529 p.

- GÉLINAS, André (2002). *L'intervention et le retrait de l'État, L'impact sur l'organisation gouvernementale*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 427 p.
- HUBERMAN, A.M. et M.B MILES (1991). *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles : De Boeck 428 p.
- JACQUET, Isabelle (1995). *Développement au masculin/féminin*. Paris : L'Harmattan, 186 p.
- KAUFMANN, J.C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan, 128 p.
- LABRECQUE, Marie-France (1994). *L'égalité devant soi*. Ottawa : Centre de recherches pour le développement, 352 p.
- LAFONTAINE, Danielle (1995). « Études féministes et paradigmes de développement », dans *Du local au planétaire*, sous la dir. de Denyse Côté, Monique Des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay. Éditions Remue-ménage, pp. 41-77.
- LAUFER, Jacqueline (1995). « Introduction : l'égalité et la différence en débat ». Dans, EPHESIA, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Conseil scientifique de la mission de coordination de la 4e conférence mondiale sur les femmes. Paris : Les Éditions la Découverte, pp. 375-381.
- LEYDET, Dominique (2002). « Représentation et présence : la démocratie représentative en question », *Politique et Sociétés*, Vol. 21, no 1, pp. 67-88.
- MAILLÉ, Chantal (2007). « Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale ». Dans, *Genre, Citoyenneté et Représentation*, sous la direction de Manon Tremblay, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Bérengère Marques-Pereira et Mariette Sineau. Les Presses de l'Université Laval, pp. 189-207.
- MAILLÉ, Chantal (1990). *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal : Éditions St-Martin, 194 p.
- MARQUES-PEREIRA, Bérengère (1999). « Quotas ou parité, Enjeux et argumentation », *Recherches féministes*, Vol. 12, no 1, pp. 103-121.
- MASSON, Dominique (2004). « Formation des discours féministes et action institutionnelle : l'articulation des « intérêts des femmes » dans le développement régional au Québec », *Études Féministes*, no 6, 17 p.

- MASSON, Dominique (2001). « Gouvernance partagée, associations et démocratie : les femmes dans le développement régional », *Politique et Sociétés*, Vol. 20, no 2-3, pp. 89-115.
- MASSON, Dominique (1999). « Repenser l'État, Nouvelles perspectives féministes », *Recherches féministes*, Vol. 12, no 1, pp. 5-21.
- MASSON, Dominique et Pierre-André TREMBLAY (1993). « Mouvement des femmes et développement : l'improbable équation », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, Vol. 16, no 2, pp. 165-183.
- MASSON, Dominique, TREMBLAY, Marielle et Pierre-André TREMBLAY (1989). « Femmes et pratiques d'autodéveloppement en région: perspective de recherche», *Recherches féministes*, Vol. 2, no 1, pp. 69-84.
- MOUFFE, Chantal. 2000. « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle ». Dans, *Genre et politique, Débats et perspectives*, sous la dir. Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Veronique Mottier et Lea Siger. Gallimard, pp. 167-199.
- OUELLET, Francine et Robert MAYER (1991). « La recherche féministe ». Dans, *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Les Éditions Gaétan Morin, pp. 205-232.
- PARINI, Lorena (1999). « Fonder politiquement les actions positives en faveur des femmes », *Politique et Sociétés*, Vol. 18, no 3, pp. 29-47.
- PATEMAN, Carole. 2000. « Féminisme et démocratie». Dans, *Genre et politique, Débats et perspectives*, sous la dir. Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Veronique Mottier et Lea Siger. Gallimard, pp. 88-119.
- PHILLIPS, Anne (1993). *Democracy and difference*. University Park: Pennsylvania State University Press, 175 p.
- PHILLIPS, Anne (1991). *Engendering Democracy*. University Park: Pennsylvania State University Press, 183 p.
- PROULX, Marc-Urbain (2002). *L'économie des territoires au Québec*. Ste-Foy : Les Presses de l'Université du Québec, 364 p.
- RIOT-SARCEY, Michèle (1995). *Démocratie et représentation*, Éditions Kimé, 282 p.
- ROCHEFORT, Florence (1995). « La problématique féministe de la différence des sexes au tournant du siècle ». Dans, EPHESIA. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Conseil scientifique de la mission de

coordination de la 4e conférence mondiale sur les femmes. Paris : les Éditions la Découverte, pp. 337-341.

ROY, Serge (2004). « Entre l'État et le marché, choisir le bien commun ». Dans, *Les Actes du Colloque : Le rôle de l'État le bien commun et nous autres*. Colloque triennal du MÉPACQ, pp. 1-8.

SÉGUIN, Anne-Marie (1995). « L'espace : un enjeu pour les femmes », dans *Du local au planétaire*, sous la dir. de Denyse Côté, Monique Des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay. Éditions Remue-ménage, p. 104.

ST-CYR TRIBBLE, Denise et Line SAINTONGE (1999). « Réalité, subjectivité et crédibilité en recherche qualitative : quelques questionnements », *Recherches qualitatives*, vol. 20, pp. 113-125.

STRAUSS, A. et J. CORBIN (1990). « L'analyse des données selon la grounded theory. Procédure de codage et critères d'évaluation ». Dans, *L'enquête de terrain*. D. Cefai. Paris : La Découverte/Mauss 2003, pp. 363-379.

STUDLAR; Donley T. et Richard E. MATLAND (1996). « The Dynamics of Women's Representation in the Canadian Provinces: 1975-1994 », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, Vol. 29, no 2, pp. 269-293

TAHON, Marie-Blanche (1998). « La revendication de la démocratie paritaire », *Politique et Sociétés*, Vol. 17, no 1-2, pp.13-17.

TARDY, Évelyne (2002). *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*. Montréal : Cahiers du Québec, collection science politique, 175 p.

TARDY, Évelyne (1997). « Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec », *Recherches féministes*, Vol. 10, no 2, pp. 127-136.

TARDY, Évelyne, Manon TREMBLAY et Ginette LEGAULT (1997). *Maires et mairesses, Les femmes et la politique municipale*. St-Laurent : Éditions LIBER, 111 p.

TREMBLAY, Manon, Thanh-Huyen BALLMER-CAO, Bérengère MARQUES-PEREIRA et Mariette SINEAU (2007). *Genre, Citoyenneté et Représentation*, sous la direction de Manon Tremblay, Les Presses de l'Université Laval, 237 p.

TREMBLAY, Manon (2002). « L'élection fédérale de 2000 : qu'est-il donc arrivé aux candidates? *Politiques et Sociétés*. Vol. 21, no 1, pp. 89-109.

TREMBLAY, Manon (1999). *Des femmes au Parlement : Une stratégie féministe?* Montréal : Les Éditions Remue-ménage, 314 p.

TREMBLAY, Manon et Caroline ANDREW (1997). *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Saint-Laurent : Les Éditions du remue-ménage, 276 p.

TREMBLAY, Manon et Édith GARNEAU (1997). « La représentation des femmes par la voie(x) d'une « démasculinisation » du style parlementaire ». Dans, *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, sous la dir. Manon Tremblay et Caroline Andrew. Saint-Laurent : Les Éditions du remue-ménage, pp. 69-100.

TREMBLAY, Manon et Réjean PELLETIER (1993). « Les femmes et la représentation politique vues par des députées et députés du Québec », *Recherches féministes*, Vol. 6, no 2, pp. 89-114.

TREMBLAY, Marielle et Claude GILBERT (2004). « La gouvernance régionale des femmes », *Revue organisations et territoires*, Vol. 13, no 2, pp.111-117.

VOYER, Ginette et Hélène LATÉRIÈRE (1995). « Femmes et lieux de pouvoir régionaux : une présence à raffermir ». Dans, *Du local au planétaire, réflexions et pratiques de femmes en développement régional*. St Laurent : Les Éditions du remue-ménage, pp. 231-258.

Publications officielles :

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2004). *Les conditions de vie des femmes en Abitibi-Témiscamingue - mise à jour 2004*. Québec, Conseil du statut de la femme, 82 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2003). *Commentaires sur le projet de loi no 34 – Loi sur le Ministère du développement économique et régional*. Québec, Conseil du statut de la femme, 29 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2000). *Les femmes et le développement local et régional, Au cœur des décisions*. Québec, Conseil du statut de la femme et ministère des Régions, 32 p.

DESROCHERS, Lucie (2002a). *La réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes*. Québec, Conseil du statut de la femme, 62 p.

DESROCHERS, Lucie (2002b). *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*. Québec, Conseil du statut de la femme, 115 p.

DESROCHERS, Lucie (2000). *Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes*. Québec, Conseil du statut de la femme, 41 p.

DESROCHERS, Lucie (1994). *Femmes et démocratie de représentation: quelques réflexions*. Québec, Conseil du statut de la femme, 83 p.

DESROCHERS, Lucie (1993). *Femmes et pouvoir : la révolution tranquille*. Québec, Conseil du statut de la femme, 98 p.

DESROCHERS, Lucie (1988). *L'accès des femmes au pouvoir politique: où en sont-elles?* Québec, Conseil du statut de la femme, 42 p.

FEMMES ET VILLE (Ville de Montréal) et FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (Bureau international) (1997). *Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes*. Montréal, 26 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES SPORTS ET DES LOISIRS (2003). *Mairesse, maires, conseillères et conseillers*, Québec, ministère des Affaires municipales, des Sports et des Loisirs, 27 p.

MINISTÈRE DES FINANCES ET MINISTÈRE DES RÉGIONS (2001). *L'Abitibi-Témiscamingue, un maillon essentiel de notre économie*. Québec, ministère des Finances et ministère des Régions, 65 p.

MINISTÈRE DES RÉGIONS en collaboration avec le CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (2001). *Entente cadre de développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2000-2005*. Québec, ministère des Régions, 51 p.

MINISTÈRE DES RÉGIONS (1999). *La place des femmes dans le développement des régions : guide à l'intention des conseils régionaux de développement*. Cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine. Québec, ministère des Régions, 43 p.

MINISTÈRE DES RÉGIONS (1992). *Développer les régions du Québec*. Québec, ministère des Régions, 47 p.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF : Secrétariat du comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable (2004). *Devenir maître de son développement, La force des régions - Phase 1 : Une nouvelle gouvernance régionale*. Québec, Secrétariat à la communication gouvernementale, 40 p.

PRÉVOST, Nicole (1988). *Les femmes sur le chemin du pouvoir*. Québec, Les publications du Québec, 99 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2007). *Pour que l'égalité de droit devienne égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes.* Québec, Secrétariat à la condition féminine, 94 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (1997). *La place des femmes dans le développement des régions, Cinquième orientation.* Québec, Secrétariat à la condition féminine, 67 p.

Sites internet :

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (2006). *Le profil de l'agence, Mission et plan d'organisation* [En ligne] http://www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca/profil_agence.html (page consultée le 26 novembre 2006)

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE L'OR (2006). *Accueil* [En ligne] <http://www.cldvdo.qc.ca> (Page consultée le 26 novembre 2006)

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (2006). *Accueil* [En ligne] <http://www.conferenceregionale.ca/> (Page consultée le 26 novembre 2006)

EMPLOI- QUÉBEC (2006). *Organisation* [En ligne]
<http://emploiquebec.net/francais/organisation/index.htm> (Page consultée le 26 novembre 2006)

FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (2006). *Accueil* [En ligne] <http://www.fcsq.qc.ca/index.html> (Page consultée le 26 novembre 2006)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Portrait de la région de l'Abitibi-Témiscamingue* [En ligne] www.abitibitemiscamingue.gouv.qc.ca/portraitRegional/ (Page consultée le 8 mai 2006)

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006). *Le Québec chiffre en main* [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/pdf2006/QCM2006fr06_03.pdf (Page consultée le 15 décembre 2006) 58 p.

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (2006). *Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue* [En ligne] <http://www.observat.qc.ca> (Page consultée le 23 mars 2006)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2006). *Accueil* [En ligne] <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/accueil.asp> (Page consultée le 24 novembre 2006)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006). *Réseaux locaux de services* [En ligne] <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/> (Page consultée le 26 novembre 2006)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2006). *Accueil* [En ligne] <http://www.mels.gouv.qc.ca> (Page consultée le 26 novembre 2006)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2006). *L'organisation municipale du Québec*, [En ligne] http://www.mamsl.gouv.qc.ca/organisation/orga_stru_lorg.htm (Page consultée le 12 novembre 2004)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2006). *Accueil* [En ligne] <http://www.mamr.gouv.qc.ca> (Page consultée le 26 novembre 2006)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2005). *Profil des élus aux élections municipales de 2005 – Analyse préliminaires à l'échelle du Québec* [En ligne] http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/democratie/profil_elus.pdf (Page consultée le 20 novembre 2008)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (2006). *Portail* [En ligne] <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail> (Page consultée le 26 novembre 2006)

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMICAMINGUE. *Les portraits de la région.* [En ligne] <http://www.observat.qc.ca/publications.htm> (Page consultée le 18 mai 2006)

RESSOURCE PAPERS IN ACTION RESEARCH. *Grounded theory: a thumbnail sketch.* [En ligne] http://www.scu.edu.au/schools/gcm/ar/arp/grounded.html#a_gt_code (Page consultée le 24 septembre 2007)

VAILLANCOURT, YVES (1986). *L'État et le social au Québec.* Dans le cadre de la collection : « Les classiques des sciences sociales » [En ligne] http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales (Page consultée le 13 juillet 2007)

ANNEXE I

Caractéristiques socioprofessionnelles des informatrices

Inf.	Caractéristiques socioprofessionnelles			
	<i>Secteur d'activités professionnelles</i>	<i>Scolarité</i>	<i>Salaire</i>	<i>Groupe d'âge</i>
1	Éducation	Doctorat	50 000 \$ et plus	55 et plus
2	Divers	Diplôme d'études professionnelles et diplôme d'études collégiales	moins de 35 000 \$	45 et 55
3	Administration	Diplôme d'études collégiales	entre 35 000 \$ et 50 000 \$	40 et 50
4	Éducation	Baccalauréat	50 000 \$ et plus	30 et 40
5	Gestion	Baccalauréat et maîtrise	50 000 \$ et plus	55 et 65
6	Administration	Diplôme d'études collégiales	entre 35 000 \$ et 50 000 \$	30 et 40
7	Éducation	Baccalauréat	50 000 \$ et plus	65 et plus
8	Métier non traditionnel	Diplôme d'études professionnelles et certificat universitaire	entre 35 000 \$ et 50 000 \$	40 et 50
9	Gestion	Diplôme d'études professionnelles et certificat universitaire	entre 35 000 \$ et 50 000 \$	45 et 55
10	Bureautique	Diplôme d'études professionnelles	moins de 35 000 \$	50 et 60

ANNEXE II

Caractéristiques des informatrices :
la tendance *libérale sans responsabilité représentative*

Informatrice	Caractéristiques
02	Élue au suffrage universel, elle se classe selon la conception libérale et les syndromes du « pas moi » et de la « reine-abeille ». Elle fait référence aux politiques, programmes et mesures comme moyen formel. Elle considère la prise de décision comme étant individuelle et a une opinion favorable de cette dernière en raison d'une présence de femmes. Elle utilise les arguments de la proportionnalité et des valeurs et comportements particuliers pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances.
03	Elue au suffrage universel, elle se classe selon la conception libérale et le syndrome du « pas moi ». Elle fait référence aux politiques, programmes et mesures comme moyen formel et à l'information comme moyen informel. Elle considère la prise de décision comme étant individuelle et a une opinion favorable de cette dernière en raison d'une présence de femmes et de l'universalité des décisions. Elle utilise l'argument des valeurs et comportements particuliers pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances.
04	Elue au suffrage universel, elle se classe selon la conception libérale et les syndromes du « pas moi » et de la « reine-abeille ». Elle fait référence aux moyens formels et à la collaboration, la concertation et le partenariat comme moyen informel. Elle considère que la prise de décision se fait individuellement selon les connaissances acquises. Elle a une opinion favorable de la prise de décision en raison de l'universalité des décisions. Elle fait référence à l'argument utilitaire pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances et que leur participation doit se faire selon leurs compétences.

ANNEXE III

Caractéristiques des informatrices :
la tendance *plurielle avec responsabilité représentative discrète*

Informatrice	Caractéristiques
Informatrice 05	<p>Cooptée, elle se classe selon la conception plurielle et les syndromes de la « féministe discrète »/« féministe ». Elle fait référence à l'information comme moyen informel. Elle considère la prise de décision comme étant individuelle à moins que l'une d'elles exerce un leadership. Elle a une opinion favorable de la prise de décision en raison d'une présence de femmes. Elle utilise l'argument des valeurs et des comportements particuliers et indique que les femmes ont un rôle à jouer dans les intérêts et les besoins de l'ensemble de la population pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Elle mentionne l'absence de solidarité entre les représentantes comme difficulté et s'oppose à une stratégie qui obligerait la participation de femmes dans les instances.</p>
Informatrice 06	<p>Cooptée, elle se classe selon la conception plurielle et le syndrome de la « féministe discrète ». Elle fait référence à l'organisation administrative comme moyen formel et à l'information comme moyen informel. Elle considère la prise de décision comme étant individuelle et a une opinion favorable de la prise de décision en raison d'une présence de femmes. Elle utilise l'argument des valeurs et des comportements particuliers et indique que les femmes ont un rôle à jouer dans les intérêts et les besoins de l'ensemble de la population pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Elle s'oppose à une stratégie qui obligerait la participation de femmes dans les instances.</p>
Informatrice 08	<p>Élue au suffrage universel, où le nombre de femmes est plus élevé que celui des hommes (75%), elle se classe selon la conception plurielle et le syndrome de la « féministe discrète ». Elle fait référence à l'information comme moyen informel. Elle considère la prise de décision comme étant individuelle et a une opinion favorable de la prise de décision en raison d'une présence de femmes. Elle utilise l'argument des valeurs et des comportements particuliers pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Elle</p>

	mentionne que <u>les femmes doivent avoir des compétences et des connaissances pour représenter les intérêts des femmes.</u>
Informatrice 10	<p><u>Cooptée</u>, elle chevauche les conceptions <u>plurielle et participative</u> et se classe selon le syndrome de la « <u>feministe discrète</u> ». Elle fait référence à <u>l'organisation administrative</u> comme moyen formel et à <u>la collaboration, la concertation et le partenariat</u> comme moyen informel. Elle considère la <u>prise de décision comme étant individuelle</u> et a <u>une opinion favorable de la prise de décision parce qu'elle est discutée</u>. Elle utilise <u>l'argument utilitaire</u> et dit que <u>les femmes ont un rôle à jouer dans les intérêts et besoins de l'ensemble de la population</u> pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Elle mentionne que <u>les femmes doivent avoir des compétences et des connaissances pour représenter les intérêts des femmes</u>. Elle relève <u>l'absence de solidarité entre les représentantes comme difficulté et que les différents rôles sociaux des femmes freinent leur participation aux instances.</u></p>

ANNEXE IV

Caractéristiques des informatrices : la tendance plurielle féministe

Informatrice	Caractéristiques
Informatrice 01	Désignée, elle se classe selon la conception plurielle et selon le syndrome de la « féministe ». Elle utilise surtout les moyens informels et elle a une opinion favorable de la prise en compte, car l'intérêt est nommé. Elle utilise l'argument des valeurs et des comportements particuliers et dit que les femmes ont un rôle à jouer dans les intérêts de l'ensemble de la population pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Finalement, elle soutient qu'il y a un manque de ressources pour assurer le suivi des décisions.
Informatrice 07	Élu au suffrage universel, elle chevauche les conceptions plurielle et participative et se classe sous le syndrome de la « féministe ». Elle fait souvent référence aux moyens informels. Elle considère la prise de décision comme étant individuelle. Elle a une opinion favorable de la prise en compte, car l'intérêt est nommé. Elle utilise les arguments des valeurs et des comportements particuliers, ainsi qu'utilitaire pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Elle est en faveur d'obliger une participation de femmes comme stratégie. Elle note l'absence de solidarité entre les représentantes et la nécessité de nommer les intérêts à plusieurs reprises comme difficultés.
Informatrice 09	Désignée, elle se classe selon la conception plurielle et le syndrome « féministe ». Elle fait référence aux moyens informels. Elle considère la prise de décision comme étant individuelle. Elle a une opinion favorable de la prise en compte, car l'intérêt est nommé. Elle utilise l'argument des intérêts et des besoins particuliers pour justifier la place et le rôle des femmes dans les instances. Elle croit que la considération des intérêts des femmes a des effets sur l'ensemble de la société, dont les enfants. Elle relève différentes difficultés dont les moyens disponibles pour obtenir de l'information sur les besoins, l'absence de solidarité entre les représentantes et que les différents rôles sociaux exercés par les femmes freinent leur participation.

ANNEXE V

SCHÉMAS D'ENTREVUE

Schéma d'entrevue – suffrage universel

A. Questions générales :

(Ces questions ont pour but de mieux connaître la répondante afin de pouvoir tenir compte de certains éléments personnels qui pourraient influencer l'interprétation des réponses aux questions posées).

- Quelle est votre occupation professionnelle en dehors de l'organisme pour lequel je vous ai contactée?
- Quelles fonctions/tâches sont reliées à votre occupation?
- Depuis combien d'années occupez-vous ce poste?
- Quelles sont vos expériences socioprofessionnelles?
- Quel est votre degré de scolarité?
- Dans quelle MRC de l'Abitibi-Témiscamingue vivez-vous?
- Quel est votre état civil?
- Avez-vous des enfants? Combien? Quel âge ont-ils?
- Quel est votre revenu selon les catégories suivantes?
 - Moins de 20 000 \$
 - Entre 20 000 \$ et 35 000 \$
 - Entre 35 000 \$ et 50 000 \$
 - 50 000 \$ et plus

B. Instances :

(Ces questions ont pour but de situer la répondante dans le contexte de la recherche)

Rôle de l'instance :

(Les indicateurs ont pour but d'établir le rôle de l'instance selon la vision et l'expérience de la répondante : voir à obtenir de la documentation écrite, si possible.)

- Quel est le rôle de l'instance à laquelle vous siégez?
- À quel grand secteur d'activité est-elle reliée? (exemple : éducation, emploi, santé, etc.)
- Quels sont les principaux buts/objectifs de la ville?
- Quelles sont les principales fonctions du conseil municipal?
- A-t-il des grandes orientations/visions à respecter? Si oui, lesquelles?

Composition des membres :

- Quel est le portrait général de la composition des membres qui siègent avec vous?
 - Nombre total de personnes;
 - Nombre de femmes;
 - Nombre d'hommes;
- Avez-vous été élue par acclamation ou en opposition à un autre ou une autre candidate?
- Depuis combien de temps y siégez-vous?
- Existe-t-il ou percevez-vous une différence dans les dossiers sur lesquels les hommes et les femmes travaillent?

Si oui quelles sont ces différences?

Comment les expliquez-vous?

C. Présence des femmes :

Représentation – expériences personnelles:

- Pour quelles raisons avez-vous envisagé d'obtenir ou d'accepter ce siège?
 - motifs professionnels;
 - motifs personnels;
 - motifs sociaux;

- Quelle est votre définition de la démocratie?
- Quelle est votre définition de la représentation?
- En tant que femme, croyez-vous avoir une certaine responsabilité représentative des intérêts des femmes?

Pourquoi?

- De par votre expérience, croyez-vous que les autres femmes présentes dans les lieux de pouvoir estiment avoir ou non une certaine responsabilité représentative des femmes?

Rôle – place des femmes en général :

- Selon vous, est-il préférable ou non que des femmes soient présentes dans les lieux décisionnels de la région?

Pourquoi?

- Selon vous, dans les lieux décisionnels, les femmes ont-elles ou non un rôle à jouer face aux intérêts des femmes de la région?

Si oui, quel est ce rôle?

Pourquoi?

D. Intérêts et réalités des femmes :

Intérêts et réalités :

- Pouvez-vous me parler des conditions de vie des femmes de la région et de la MRC de la Vallée-de-l'Or?

(Les indicateurs sont présents pour mieux structurer les réponses qui seront données par les répondantes.)

- démographie / population;
- famille;
- l'économie régionale et les secteurs d'emploi;
- la participation au marché du travail;
- revenu;

- l'éducation;
- la santé physique;
- la santé psychologique;

- Selon vous, quels sont les principaux intérêts des femmes qui ressortent de ces conditions de vie?

- Y a-t-il des conditions de vie ou des intérêts vécus par les femmes parmi ceux dont vous avez parlé qui interpellent directement la municipalité où vous siégez?

Si oui quels sont-ils?

E - Instances et prise en compte des intérêts des femmes :

(Les questions posées le seront toujours en fonction de l'instance où siège la répondante.)

Outils et moyens favorisant la prise en considération des intérêts des femmes :

- Y a-t-il des moyens ou des outils particuliers mis en place par l'instance pour favoriser la prise en compte des intérêts et réalités des femmes?

- Y a-t-il des moyens ou des outils ?

- Existe-t-il des programmes ou des politiques ou autres venant du gouvernement, des instances régionales ou de la municipalité pour favoriser la prise en compte des intérêts des femmes ?

- Programmes;
- Politiques;
- Autres;

Prise en compte :

- Comment percevez-vous la prise en compte des intérêts des femmes dans les décisions et les interventions du conseil?

- Est-elle favorisée? De quelle manière?
- Est-elle défavorisée? De quelle manière?

- Croyez-vous que les femmes ont tendance à être solidaires en tant que femmes ou bien ont-elles tendance à être de type individuel concernant les intérêts des femmes lors du processus décisionnel?

Actions, interventions et politiques / prises en considération des intérêts des femmes :

- Y a-t-il des actions, des interventions ou des politiques concernant les intérêts des femmes qui ont été mises en place par l'instance dans le passé?

Si oui, pouvez-vous m'en parler? Donnez-moi des exemples?

- Y a-t-il des actions, des interventions ou des politiques concernant les intérêts des femmes qui pourraient être mises en place dans le futur par l'instance ?

Si oui, pouvez-vous m'en parler? Donnez-moi des exemples?

Schéma d'entrevue – désignée ou cooptée

A. Questions générales :

(Ces questions ont pour but de mieux connaître la répondante afin de pouvoir tenir compte de certains éléments personnels qui pourraient influencer l'interprétation des réponses aux questions posées).

- Quelle est votre occupation professionnelle en dehors de l'organisme pour lequel je vous ai contacté?
- Quelles fonctions/tâches sont reliées à votre occupation?
- Depuis combien d'années occupez-vous ce poste?
- Quelles sont vos expériences socioprofessionnelles?
- Quel est votre degré de scolarité?
- Dans quelle MRC de l'Abitibi-Témiscamingue vivez-vous?
- Quel est votre état civil?
- Avez-vous des enfants? Combien? Quel âge ont-ils?
- Quel est votre revenu selon les catégories suivantes?
 - Moins de 20 000 \$
 - Entre 20 000 \$ et 35 000 \$
 - Entre 35 000 \$ et 50 000 \$
 - 50 000 \$ et plus

B. Instances :

(Ces questions ont surtout pour but de situer la répondante dans le contexte de la recherche).

Rôle de l'instance :

(Les indicateurs ont pour but d'établir le rôle de l'instance selon la vision et l'expérience de la répondante : voir à obtenir de la documentation écrite, si possible).

- Quel est le rôle de l'instance à laquelle vous siégez?

- À quel secteur d'activité l'instance est-elle reliée? (exemple : éducation, emploi, santé, etc.)
- Quels sont les principaux buts/objectifs de l'instance?
- Quelles sont les principales fonctions de l'instance?
- A-t-elle des grandes orientations/visions à respecter? Si oui, lesquelles?

Composition des membres :

- Quel est le portrait général de la composition des membres qui siègent avec vous?

- Nombre total de personnes;
- Nombre de femmes;
- Nombre d'hommes;
- Provenance des personnes; (secteurs d'activité; élus, syndicats, milieu des affaires, éducation, etc.)

- De quelle manière les membres ont-ils été choisis pour occuper leur siège?

- De quelle manière avez-vous accédé à ce siège?

- Depuis combien de temps y siégez-vous?

- Existe-t-il ou percevez-vous une différence dans les dossiers sur lesquels les hommes et les femmes travaillent?

Si oui quelles sont ces différences et comment les expliquez-vous?

C. Présence des femmes :

Représentation – expériences personnelles:

- Pour quelles raisons avez-vous envisagé d'obtenir ou d'accepter ce siège?

- motifs professionnels;
 - motifs personnels;
 - motifs sociaux;
- La façon dont vous avez accédé à ce siège, vous amène-t-elle à avoir certaines responsabilités représentatives envers un groupe, un secteur d'activité ou autres ?
- Quelle est votre définition de la démocratie?
- Quelle est votre définition de la représentation?
- En tant que femme, croyez-vous avoir une certaine responsabilité représentative des femmes de la région?

Pourquoi?

- De par votre expérience, croyez-vous que les autres femmes présentes dans les lieux de pouvoir estiment avoir ou non une certaine responsabilité représentative des femmes?

Rôle – place des femmes en général :

- Selon vous, est-ce préférable ou non que des femmes soient présentes dans les lieux décisionnels de la région?

Pourquoi?

- Selon vous, dans les lieux décisionnels, les femmes ont-elles ou non un rôle à jouer face aux intérêts des femmes de la région? Si oui, quel est ce rôle?

Pourquoi?

D. Intérêts et réalités des femmes :

Intérêts et réalisés :

- Pouvez-vous me parler des conditions de vie des femmes de votre région?

(Les indicateurs sont présents pour mieux structurer les réponses qui seront données par les répondantes).

- démographie / population;
- famille;

- l'économie régionale et les secteurs d'emploi;
- la participation au marché du travail;
- revenu;
- l'éducation;
- la santé physique;
- la santé psychologique;

- Y a-t-il des conditions de vie ou des intérêts vécus par les femmes parmi ceux dont vous avez parlé qui interpellent directement l'instance où vous siégez?

Si oui quels sont-ils?

E - Instances et prise en compte des intérêts des femmes :

(Les questions posées le seront toujours en fonction de l'instance où siège la répondante).

Outils et moyens favorisant la prise en considération des intérêts des femmes :

- Y a-t-il des moyens ou des outils particuliers mis en place par l'instance pour favoriser la prise en compte des intérêts et réalités des femmes?

- Y a-t-il des moyens ou des outils?

- Existe-t-il des programmes ou des politiques ou autres venant du gouvernement ou de l'instance pour favoriser la prise en compte des intérêts des femmes ?

- Programmes;
- Politiques;
- Autres;

Prise en compte :

- Comment percevez-vous la prise en compte des intérêts et réalités des femmes dans les décisions et les interventions de l'instance?

- Est-elle favorisée? De quelle manière?
- Est-elle défavorisée? De quelle manière?

- Croyez-vous que les femmes ont tendance à être solidaires en tant que femmes ou bien ont-elles tendance à être de type individuel concernant les intérêts des femmes lors du processus décisionnel?

Actions, interventions et politiques / prises en considération des intérêts des femmes :

- Y a-t-il des actions, des interventions ou des politiques concernant les intérêts des femmes qui ont été mises en place par l'instance dans le passé?

Si oui, pouvez-vous m'en parler? Donnez-moi des exemples?

-Y a-t-il des actions, des interventions ou des politiques concernant les intérêts des femmes qui pourraient être mises en place dans le futur?

Si oui, pouvez-vous m'en parler? Donnez-moi des exemples?

ANNEXE VI

Déclaration de consentement des répondantes

Projet de recherche :

La présence des femmes au sein des instances locales et régionales
de l'Abitibi-Témiscamingue et la prise en considération
des intérêts et réalités

Responsable :

Marilyn Emond,
Étudiante à l'Université du Québec à Chicoutimi
Téléphone : 819-825-6660 ou 418-543-3415
Département des sciences humaines,
Maîtrise en études et interventions régionales

Sous la supervision de :

Mme Marielle Tremblay,
Professeure-chercheure à l'Université du Québec à Chicoutimi,
Téléphone : (418) 545-5011 poste 5384

Vous pouvez communiquer avec le président du Comité de l'éthique à la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. André Leclerc au (418) 545-5011 poste 5070 pour toute question concernant l'éthique à la recherche à l'Université.

1) Invitation à participer au projet :

Vous êtes invitée à participer à ce projet de recherche dans le cadre de votre rôle au sein de _____
(préciser l'instance locale ou régionale ciblée dans la

recherche). Vous trouverez plus de précisions sur le projet de recherche qui justifie la pertinence de votre participation dans la section suivante.

2) Description du projet :

2.1 Objectifs généraux de la recherche :

- Traduire la portée de la présence des femmes au sein des instances locales et régionales au niveau de la considération des intérêts et réalités des femmes de l’Abitibi-Témiscamingue avec pour objectifs de déterminer :
 - Leurs idées et expériences sur la nécessité ou non d’une présence des femmes au sein des instances;
 - leurs idées et expériences sur leur rôle de représentation des femmes;
 - leurs idées et expériences sur les intérêts et réalisations des femmes de leur région;
 - leurs idées et expériences sur la prise en compte des intérêts et réalisations des femmes;
 - leurs idées et expériences sur les moyens et outils à la disposition des instances et de leurs membres pour favoriser la prise en considération des intérêts et réalisations des femmes.

2.2 Exposé du rôle du sujet :

- Connaître le savoir d’expertise, les idées et expériences de la personne qui sont en lien avec les objectifs du projet de recherche et ce, par une entrevue semi-dirigée.

2.3 Description de l’entrevue impliquant le sujet :

- Les buts spécifiques : connaître le savoir d'expertise du sujet qui cadre avec les objectifs de notre projet de recherche;
- fréquence : une rencontre et un rappel au besoin pour ajout d'informations;
- durée : entre 45 minutes et 1 heure 30 minutes;
- lieu : selon les disponibilités du sujet et du responsable de la recherche, mais probablement le lieu de travail du sujet afin de lui éviter les contraintes d'un déplacement.

2.4 La portée et les retombées envisageables des résultats de la recherche :

Le projet a avant tout pour but de faire ressortir des éléments significatifs entre les femmes présentes dans les instances locales et régionales afin de mieux établir un portrait de la situation de la présence des femmes sur la prise en compte des intérêts et réalités des femmes.

3) Évaluation des avantages et des risques :

3.1 Énoncé des résultats prévisibles de l'étude :

- a) Les avantages pour les sujets et les groupes identifiés dans la recherche se rapportent surtout à l'idée que les résultats de recherche peuvent être porteurs de significations pour améliorer la prise en considération des intérêts et réalités des femmes et de l'importance du rôle des femmes dans les instances.
- b) Les avantages pour la discipline et la société suivent l'idée que le projet permettra, comme, il est généralement fait dans les autres recherches sur le même sujet, d'axer le questionnement que nous posons à une région précise plutôt qu'à toutes les régions du Québec. Aussi, cela permettra à cette

région de connaître certaines caractéristiques qui lui sont propres au niveau de la présence des femmes au sein des instances locales et régionales et sur la prise en considération des intérêts et réalités des femmes.

3.2 Description des risques prévisibles sur le plan social ou autre :

Il n'y a pas de risque prévisible pour les sujets sur le plan social ou autre.

4) Confidentialité des données et diffusion des résultats :

4.1 Liste des dispositions prises pour sauvegarder l'anonymat et la confidentialité :

Aucune identification des sujets n'apparaîtra où que ce soit lorsque les données seront colligées. Les données seront codées. De plus, des codes décrivant les caractéristiques des sujets connus uniquement de la responsable de la recherche seront utilisés pour que celle-ci reconnaissse d'où proviennent ces informations. Les données une fois colligées et codées ne seront accessibles que par la personne responsable de la recherche et ce, de manière informatisée et nécessitant un mot de passe connu uniquement de celle-ci. Aussi, ces données informatisées seront conservées sous clé par la directrice de recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi. La période de conservation prévue des données est d'une durée de cinq ans. La date de destruction prévue devrait se situer en juillet 2011.

4.2 Identification du sujet ou non à l'intérieur du mémoire :

Les résultats seront présentés dans le cadre du mémoire de Maîtrise en études et interventions régionales réalisé par l'étudiante responsable du projet de recherche et déposé à la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi. Aucune identification des sujets ne sera possible dans ce dépôt.

5) **Modalités relatives à la participation du sujet :**

5.1 **Accessibilité ou non des résultats de la recherche :**

Les résultats de recherche seront accessibles par le biais du mémoire déposé à la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi.

5.2 **Autres renseignements :**

Aucune compensation financière ne sera remise aux sujets participants. Le sujet peut se retirer en tout temps de la recherche et ce, sans subir aucun préjudice à ses droits. De plus, le sujet est libre de se renseigner auprès du responsable du projet à tout moment, avant et pendant celui-ci. Une copie de la formule de consentement signée par la responsable de la recherche et du participant lui sera remise.

La participation demandée :

Nous sollicitons votre participation libre et éclairée par le formulaire ci-joint. Les entrevues sont enregistrées afin de ne rien perdre de votre précieuse collaboration. Vous pouvez être assurée de la confidentialité des informations fournies lors de l'entrevue : ces données seront conservées durant la recherche, en lieu sûr et sous clé, et ne seront utilisées qu'en respectant votre anonymat et pour les fins du projet de recherche présenté.

J'accepte librement et sans contrainte de participer à la recherche « *La présence des femmes au sein des instances locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue et la prise en considération des intérêts et réalités* ». J'ai pris connaissance des objectifs du projet et de ce en quoi consiste ma participation.

Signature :

Signature du chercheur

Date

Signature du sujet

Date

Une copie du formulaire de consentement est fournie au sujet.

ANNEXE VII

Codes et catégories

1. Caractéristiques personnelles :

- a. Occupation professionnelle et expériences professionnelles
- b. Formation – scolarité
- c. État civil
- d. Nombre d'enfant
- e. Revenu personnel
- f. Territoire de MRC
- g. Groupe d'âge
- h. Éducation familiale

2. Instances :

- a. Rôle
- b. Orientations
- c. Fonctions
- d. Composition des membres : nombre (femmes/hommes), types de siège (élu, coopté, désigné), secteurs d'activités (éducation, communautaire, économique)
- e. Nombre d'années expériences
- f. Mode d'attribution des dossiers
- g. Motifs de leur présence : professionnels, personnels, sociaux, autres

3. Conception des femmes :

- a. Démocratie libérale : conception de l'individu, type d'intérêt, traitement des intérêts et critiques
- b. Démocratie participative : conception de l'individu, type d'intérêt, traitement des intérêts et critiques
- c. Démocratie plurielle : conception de l'individu, type d'intérêt, traitement des intérêts et critiques

4. Responsabilité représentative des femmes :

- a. Syndrome du « pas moi »
- b. Syndrome de la « reine-abeille »
- c. Syndrome de la « féministe discrète
- d. La « féministe »

5. Arguments pour justifier la place et le rôle des femmes :

- a. Argument des valeurs et des comportements particuliers
- b. Argument des intérêts et des besoins particuliers
- c. Argument proportionnel
- d. Argument utilitaire
- e. Autres

6. Intérêts et réalités des femmes :

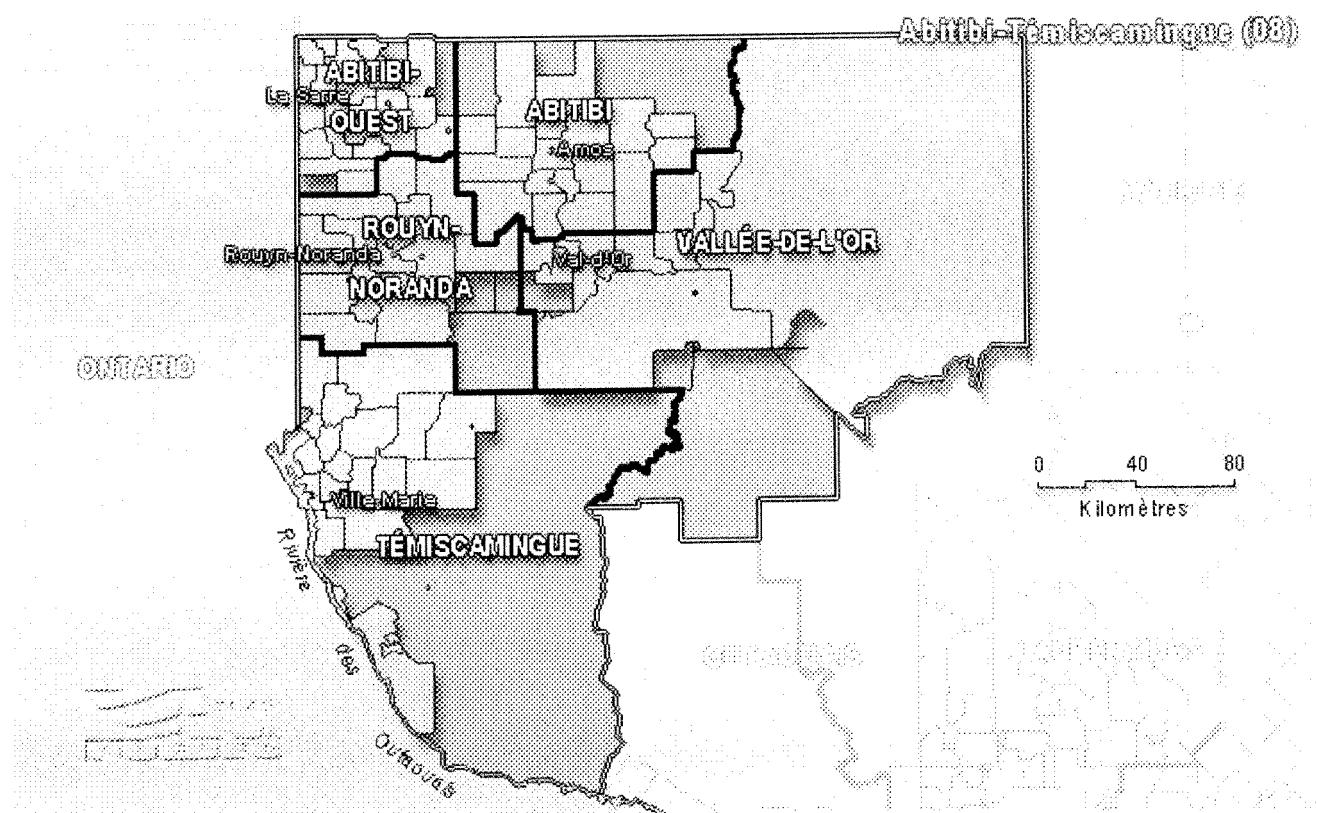
- a. Démographie
- b. Famille
- c. Économie et emploi
- d. Santé : physique, psychologique, autres
- e. Marché du travail
- f. Éducation : scolarité, familiale
- g. Revenu
- h. Autres

7. Stratégies et moyens :

- a. Moyens formels : politiques, programmes et mesures
 - b. Moyens informels : information (études, statistiques, avis, etc.), collaboration, concertation et partenariat (tables, activités, etc.), recommandation
 - c. Préparation à la décision et prise de décision : collective ou individuelle
- Considération des intérêts des femmes : favorable, défavorable

ANNEXE VIII

Région de l'Abitibi-Témiscamingue



Source :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2009. *Portrait régional de l'eau – Abitibi-Témiscamingue* [En ligne]
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region08/08-abitibi.htm>
(Page consultée le 14 août 2009)